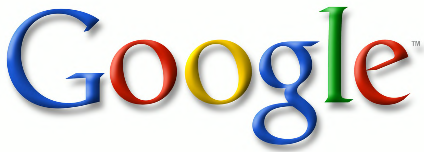
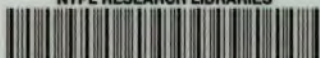

Google



HISTOIRE

GÉNÉRALE,

ECCLÉSIASTIQUE ET CIVILE

DE LA VILLE ET PROVINCE

DE NAMUR.

HISTOIRE
GÉNÉRALE,
ECCLESIASTIQUE ET CIVILE
4783
DE LA VILLE ET PROVINCE
DE NAMUR.

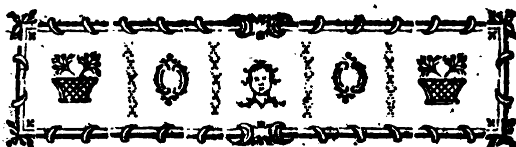
Par M. GALLIOT, *Avocat au Conseil Provincial de Namur & Conseiller au Souverain Baillage du même Pays & Comté.*

TOME SECOND.



A LIÈGE,
Et se vend à BRUXELLES,
Chez LEMAIRE, Imprimeur-Libraire, rue de l'Impératrice.

M. DCC. LXXXVIII.



HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE ET CIVILE DE LA VILLE ET PROVINCE DE NAMUR.

JEAN II, COMTE DE NAMUR.

JEan second du nom, l'aîné des fils du comte *Jean* premier, lui succéda. Ce jeune prince étoit à Paris avec son père, lorsque celui-ci y mourut. Après lui avoir rendu les derniers devoirs, & assisté à ses obsèques, qui furent célebrées le 4 de Février 1330 dans l'église des Cordeliers, il revint en hâte à Namur, il prêta & reçut le serment ordinaire à Saint-Aubain, & fut inauguré comte de Namur.

On ne fait fur quel fondement quelques écrivains ont affurés que le comte *Jean I.* avoit eu pour fon fucceffeur immédiât fon fils *Philippe*, qui n'étoit toutefois que le troifième de fes fils, ainfi qu'en fait foi une note rapportée par Gramaye en ces termes :

„ *Et nos portaut ledictz contes de Namur*, „ *affeavoir meffire Jehan jadis pere au meffire* „ *Jehans, Ghuis, Philipps, fes filz jadis après* „ *luy ont enforcés & enforce encoir ledit le* „ *euens Guillaume qui ores eft &c.*

Ce qui prouve que le comte *Guillaume* à eu *Jean*, *Guy* & *Philippe* pour fes prédéceffeurs, tous enfans d'un comte de Namur appellé *Jean*, qui n'a pu être que *Jean I.*, deforte que *Jean II* étant nommé comme fon fils aîné, il fuit que fon droit de primogéniture l'a indubitablement élevé à la dignité de comte avant fes frères, & par conféquent avant *Philippe.*

Quoique les croifades euffent ceffé par rapport à la Terre-Sainte, après la prife de Ptolemaide, la dernière ville qui fut reftée aux chrétiens dans la Paleftine, on voit encore de temps en temps quelques princes chrétiens armer pour la défenfe de quelques ifles de l'Orient, où les chrétiens s'étoient retirés, & où ils vouloient fe

maintenir contre toute la puissance des infidèles, qui les harceloient continuellement. Le comte *Jean II* n'eut donc pas plutôt pris possession du comté de Namur qu'animé d'un saint zèle, il partit à la tête de deux cent (*a*) des plus braves de sa noblesse, pour l'isle de Chipre qui étoit alors vivement assaillie par les infidèles. Notre comte y fit des prodiges de valeur, & quoique dans un âge peu avancé, il se fit autant admirer par sa prudence & ses bons conseils, que par ses autres talens militaires. Tous ses chevaliers se signalèrent à l'envi sous les yeux de leur prince, & ne contribuèrent pas peu par leur bonne conduite, à chasser les infidèles des endroits de cette isle, où ils avoient fait leur descente, après avoir fait un grand carnage de leurs meilleurs soldats.

Jean II en partant pour l'Orient, avoit laissé ses états tranquilles & sans ennemis. Mais peu s'en fallut que le fameux *Robert d'Artois*, frère de la comtesse douarière de Namur, n'y allumât le feu de la guerre, en y cherchant un azile contre la colère de son Roi, qui l'avoit banni de la France

(*a*) Extrait d'une chronique M. S. de Namur du XVe. siècle.

pour crime de félonie. Ce prince s'étoit réfugié à Namur, où la comtesse sa sœur gouvernoit dans l'absence du comte *Jean* son fils. Peut-être l'y eût-on laissé tranquille, si au lieu de chercher à calmer la colère de *Philippe de Valois*, il ne l'avoit irrité de plus en plus, par de nouveaux excès.

En effet *Robert* ne fut pas plutôt à Namur, où il étoit observé par des émissaires secrets de la cour de France, qu'il laissa de nouveau entrevoir ses mauvais desseins. Il ne méditoit pas moins, à l'aide de ses créatures, que de faire assassiner le duc de Bourgogne, le comte de Bar, & quelques-uns des plus grands seigneurs du royaume, & même de procurer la mort du Roi & de la Reine, par le moyen de certaines opérations magiques, assez en usage dans ce temps-là, & que les esprits foibles regardoient comme infaillibles pour se défaire de leurs ennemis.

La cour de France bien informée de tout ce que *Robert d'Artois* tramoit à Namur, crut ne devoir pas laisser ces attentâts impunis, & prit des mesures avec l'evêque de Liège, pour obliger ce prince à sortir du pays. Le prélât entièrement dévoué à cette couronne, se disposoit à attaquer le

comté de Namur, lorſque la comteſſe *Marie*, qui vraiſemblablement avoit ignoré juſqu'alors les excès auxquels ſon frère ſe portoit, apprit avec ſurpriſe qu'on ſe préparoit à Liège à lui faire la guerre, ſi *Robert d'Artois* ne quittoit inceſſamment le comté de Namur. Elle n'eut d'autre parti à prendre, que de congédier ſon malheureux frère, qui alla chercher un azile à la cour du duc de Brabant. Ce prince le reçut avec les ſentimens qu'inſpire la générosité, & s'attira par-là une guerre cruelle ſur les bras. La plûpart des princes ſes voiſins qui étoient mécontens de lui, ou qui avoient quelques prétentions à ſa charge, ſaiſirent cette occaſion de l'attaquer, & de faire par-là leur cour à *Philippe de Valois*, à qui il en coûta des ſommes immenſes pour ſe venger du duc.

On comptoit parmi ces princes (*b*), *Jean*, Roi de Bohême & comte de Luxembourg; *Valeran de Juliers*, archévêque de Cologne; *Adolphe* évêque de Liège; *Guillaume*, comte de Hainaut & de Hollande; *Renaud*, comte de Gueldre, & de Zutphen; *Guillaume*, comte de Juliers; *Bauduin*, archévêque de Trèves, *Louis*, comte de

(*b*) Butkens, page 403.

Loz & de Chiny ; *Thierry*, comte de Clèves, & *Jean*, comte de Namur, qui pendant ces entrefaites étoit revenu dans ses états de son voyage de l'Orient. Les forces de ces princes s'assemblèrent immédiatement après les Pâques de l'année 1332, dans les environs de Liège, où elles furent bientôt renforcées par un gros corps de troupes Françoises aux ordres du comte *d'Eu*, connétable de France. Là s'étant ensuite partagées en trois corps, elles entrèrent pendant le courant du mois de Mai, par trois différens endroits dans le Brabant. Les hostilités commencèrent par la prise d'Hannut qui fut réduit en cendres. On s'empara aussi de plusieurs autres places, & les confédérés insultèrent jusqu'aux fauxbourgs de Jodoigne qu'ils brûlèrent avec quantité de villages des environs. Le duc de Brabant, malgré la bonne contenance qu'il affectoit de faire, fut obligé de demander la paix (*c*). On la lui accorda, mais à deux conditions ; la première qu'il satisferoit (*d*) les princes ligués sur celles de leurs prétentions qui seroient trouvées justes & équitables : la seconde qu'il éloigneroit *Robert*

(*c*) Annales Brabantiæ.
(*d*) Ibidem.

d'Artois, lequel après cela se retira en Angleterre, où il fit bien plus de mal à la France, qu'il n'en auroit pu faire en demeurant à Namur ou en Brabant.

Le comte *Jean* ne tira d'autre avantage de cette guerre, que celui de pouvoir entrer en accommodement au sujet de la terre d'Aiseau, que lui & le duc de Brabant prétendoient être chacun de leur mouvance. Cette question avoit déja été agitée dès le regne du comte *Jean I* & elle entra de nouveau dans le traité conclu en 1333, que nous rapporterons ici tel qu'il se trouve dans les trophées de Brabant.

„ Tous débats sont appaisés entre le „ duc & le comte, & nommément celui „ touchant la terre d'Aisal, de laquelle le „ duc dit qu'il en a lettres ou témoigna- „ ges; que s'il survient des démêlés, ils „ seront terminés par deux personnes du „ conseil de chacun parti, qui déclareront „ les points du débat. Que ceux de Na- „ mur iront prendre à Gembloux informa- „ tion des témoins & personnes que le „ duc voudra produire, & après iront huit „ jours à Voulesmes, où ils auront les „ personnes que le comte avancera au té- „ moignage, & après auront temps pour „ délibérer un mois, pendant lequel ils de-

„ meureront auxdits lieux ; & s'ils ne se „ peuvent accorder, ils éliront un cin- „ quième.

„ Item que les Warifcals qui giffent affez „ près de la maifon de Mr. *Wauthier de* „ *Juppleu*, chevalier, que l'on dit *la Bi-* „ *faurde à Noville-fur-Mehaigne*, le duc „ & fes gens *de Rauvillers* & autres les „ doivent rendre au comte, & le comte les „ doit prendre du duc en fief.

„ Item encore doit le comte rélever du „ duc deux cent livres de terre, que le „ père du comte tenoit du duc, & parmi „ ce doit le duc affigner lefdits deux cent „ livres de terre au comte en certain lieu „ fuffifamment.

„ Item doit le comte rapporter en mains „ du duc fon châtel de Samfon, comme fon „ franc alleu, & le duc le ly doit rendre pour „ le tenir en fief, & pourra le duc y mettre „ fes gens, fauf qu'on ne méfaffe à ceux qui „ tiennent dudit comte, & le tout à telle „ condition, que le châtel demeurera tou- „ jours au comte la guerre finie, & ne „ feront en nul cas obligés les gens du „ comte Iffir dudit châtel, ainfi y de- „ meureront avec les gens du duc, & fi „ au comte advint quelque dommage, ou „ à fes gens pour ladite admiffion du duc

„ audit châtel, le duc ne pourra traiter „ paix, sans comprendre & rendre sans „ dommage ledit comte & les siens.

„ Item le comte porte tel droit qu'il a „ en la maison de Hollogne en mains du „ duc, si avant que *Godefroi de Harduemont* le tient de lui, & le doit tenir le „ comte du duc, en telle condition que „ le duc en fera jouir audit comte.

„ Item doit le comte rapporter en mains „ au duc tous les alleux qu'il at à Bonnesse, lesquels le comte doit prendre en „ fief du duc, & pour les bienfaits des „ hommages susdits & pour toute autre „ chose que le comte pourroit demander au„ jourd'hui, le duc lui doit donner cinq cens „ cinquante livres viefs gros Tournois as„ signés en terres en Brabant, lesquelles „ terres le comte releverat aussi du duc, „ que le duc pourra acquitter aussi un dé„ nier pour dix deniers, que le comte sera „ obligé employer en Brabant en terres „ qu'il relevera aussi du duc &c. &c. Té„ moins de la part du duc, *Otho*, Sire „ de Kuick; *Jean de Raucourt* de Les; „ *Jean de Hellebeke*, Sire de Loenhout, & „ d'Ophain; *Leon de Crainhem*, & *Herman de Hofs*, chevaliers de la part du „ comte: *Godefroi* abbé de Floreffe, Mr.

„ *Weri*, Sire de Walcourt notre coufin ;
„ *Warnier*, Sire de Dave ; *Wauthier de*
„ *Juppleu* ; *Lambert de Mons* ; receveur de
„ Namur ; prévôt de Saint-Aubain. Fait
„ à Namur 1333 jeudi octave du jour de
„ Saint-Martin en hiver.

Ce traité nous fournit deux remarques à faire. La première regarde le changement arrivé touchant l'hommage de Samfon. Nous avons vu que Philippe le Noble avoit confenti à tenir cette fortereffe en fief de l'évêque de Liège moyennant une penfion de cinquante marcs d'argent, réduite depuis à vingt-cinq. Comme ce contract avoit été entièrement libre de part & d'autre, il eft à préfumer que les évêques de Liège fe feront laffés de payer une penfion fi confidérable pour un château qui leur étoit de peu d'ufage, & que par-là les comtes de Namur feront rentrés dans le droit qu'ils avoient antérieurement de pofféder Samfon en franc-alleu ; du moins voit-on par le fufdit traité qu'il eft qualifié tel, & que le comte *Jean* fait avec le duc de Brabant une convention femblable à celle qui avoit été faite autrefois avec les évêques de Liège.

La feconde remarque eft au fujet de la mouvance d'Aifeau. Quoiqu'on eut fait

dans le traité des arrangemens, pour terminer cette conteſtation à l'amiable, il n'y eut pourtant encore rien de fini alors à cet égard, & la choſe ne fut totalement décidée qu'en l'année 1357 ſous le regne de *Guillaume* premier, qui ayant laiſſé l'Empereur juge de ce différend, ce prince décida probablement en faveur des Brabançons, vu que depuis ce temps-là la ſeigneurie d'Aiſeau a conſtamment relevé des ducs de Brabant. *Jean III* en inveſtit *Jean Brant*, un de ſes fils naturels, dont les deſcendans jouirent de cette terre juſqu'en l'année 1561 qu'elle paſſa par *Jacqueline Brant* dans la maiſon de Leſclatiere, & de celle-ci dans la maiſon de Gavre, à qui elle appartient encore aujourd'hui, décorée du titre de Marquiſat.

La paix qu'on venoit de conclure avec le duc de Brabant, avoit bien pu arrêter pour un temps les fureurs de la guerre; mais la plûpart des princes ligués étoient trop mécontens du duc, que pour ſe réconcilier de bonne foi avec lui. Ce prince s'étoit engagé à leur faire juſtice ſur les prétentions que chacun d'eux pouvoit avoir à ſa charge, mais il ne s'empreſſoit pas à les ſatisfaire, deſorte qu'ils étoient plus que jamais dans l'intention de recommencer la guerre.

Un évènement arrivé peu de temps après la conclusion de la paix, leur fournit l'occasion d'exécuter ce dessein. L'évêque & le chapître de Liège voyant que ceux de Malines attachés au duc de Brabant, ne respectoient rien de ce qui étoit ordonné de leur part, avoient pris la résolution de vendre la ville de Malines & ses dépendances au comte de Flandre. Le marché fut conclu avec ce prince pour la somme de cent mille réaux d'or marqués au mouton, à charge néanmoins que le comte & ses successeurs reconnoîtroient tenir ladite ville & ses dependances en fief de Liège, sans la pouvoir désunir de la seigneurie de Flandre mouvante de l'Empire; parmi en outre que le comte de Flandre & ses successeurs prendroient à hommage de l'église de Liège, Grammont & Bornheim anciens fiefs de cette église, & que l'évêque Adolphe & ses successeurs retiendroient la collation de la prévôté ou abbaye séculière de Saint-Rombaut à Malines. Ce contract fut passé à Cambrai, au mois de Juillet 1333, & les lettres en avoient été expédiées au chapître de Liège, le deuxième jour (e) d'Octobre de la même année.

(e) Butkens, pag. 406.

Cette vente ne put que déplaire au duc de Brabant, qui jaloux de voir un prince si puissant s'établir au milieu de ses états, avoit pris la résolution d'empêcher de tout son pouvoir la consommation de cet achât. La plûpart des bourgeois de Malines pensoient à cet égard comme le duc. Ils n'aimoient pas les Flamands qu'ils traitoient d'étrangers, aulieu qu'unis avec les Brabançons pour cause de commerce, ils les regardoient comme des frères & des compatriotes. Le duc les entretenoit dans ces sentimens si favorables à ses vues, lorsque les députés du comte de Flandre accompagnés de ceux du chapître de Liège arrivèrent à Malines pour prendre possession au nom du comte, de la ville & de ses dépendances, & recevoir des habitans le serment de fidélité. Le magistrat ayant fait lecture en plein conseil de la commission des députés, demanda terme jusqu'au lendemain, afin de pouvoir communiquer la chose aux bourgeois. Ceux-ci ne furent pas plutôt informés de la chose, qu'il s'éleva tout-à-coup un tumulte si bien concerté, qu'à peine les envoyés purent-ils se débarrasser de la populace & sortir de la ville. Le duc satisfait de ce premier début, alla lui-même à Malines, encourager les habi-

tans à tenir ferme dans leur résolution, en les assurant de sa protection.

Une pareille démarche ne pouvoit qu'annoncer une rupture ouverte entre les Flamands & les Brabançons. Aussi ne tarda-t-elle pas à éclater. Le comte de Flandre indigné de l'affront qu'il venoit d'essuyer à Malines, commença par faire mettre des arrêts sur tous les biens que les Malinois possédoient dans la Flandre, & il se disposa ensuite à les faire repentir de leur désobéissance par la voie des armes. Mais considérant qu'il alloit avoir un ennemi puissant en tête, il songea à lui opposer la plûpart des princes ci-devant confédérés, & leur envoya en conséquence des ambassadeurs, pour les inviter à se joindre à lui contre leur ennemi commun. Il ne fut pas difficile de persuader ces princes, déja assez animés par une vieille haîne contre le duc, & qui n'attendoient qu'une occasion de la faire éclater. *Jean* roi de Bohême & comte de Luxembourg, l'archévêque de Cologne, l'évêque de Liège, le comte de Hainaut, le comte de Namur, & *Guy*, son frère, seigneur de Roullers, *Louis*, comte de Loz, & de Chiny, & beaucoup d'autres seigneurs puissans se rendirent aux premieres sollicitations du comte de Flandre. Ils s'assem-

blerent tous à Valenciennes, où ils firent entr'eux une ligue offenſive & défenſive contre le duc, & dela lui envoyerent déclarer la guerre, pendant qu'il étoit à Tervuren dans l'octave de l'Epiphanie de l'an 1334. Les hoſtilités commencèrent peu de temps après.

Les états du duc de Brabant furent inondés de troupes ennemies. Le roi de Bohême ſe jetta ſur le duché de Limbourg voiſin de ſon comté de Luxembourg, & tandis que le comte de Gueldre prenoit la ville de Thielt, *Conrad de la Marck* à la tête des troupes de l'évêque de Liège ſon frère, s'empara de Landen, qu'il brûla. Le comte de Flandre qui étoit entré dans le Brabant par Dendermonde, pilla & brûla l'abbaye d'Affligem, & pluſieurs villages des environs. Il détacha enſuite cinq-cent cavaliers Flamands qui allèrent ſaccager le village de Zellike entre Aſſche & Bruxelles; mais ayant été rencontrés par une troupe des Brabançons conduits par vingt-ſix gentils-hommes, ils furent entierement défaits. Les Brabançons en tuèrent beaucoup, firent cent cinquante priſonniers, & ne perdirent (*f*) qu'un ſeul de leurs.

(*f*) *Haræus*, *Annal.* Brabant. *tom.* 1, *pag.* 313. 314. 315. Butkens, tom. 1, pag. 403.

Le roi de France qui ne négligeoit aucune occasion de s'attacher le duc de Brabant, voyant que tout se disposoit à écraser ce prince, ne négligea rien pour moyenner quelque accord entre le duc & les confédérés. Il leur envoya à cet effet l'archevêque d'Aix-en-Provence, & l'abbé de Saint-Nicaise de Reims. Les princes ligués donnèrent chacun en particulier leur prétentions, & firent connoître au roi que s'il croyoit pouvoir y être satisfait ils s'assembleroient le 13 de Mars à Saint-Trond pour y apprendre sa dernière résolution. Entretemps ils allèrent tous ensemble assiéger le fort château de Rode. Le duc à qui cette place tenoit fort à cœur, ne se donna pas le temps d'attendre un gros corps de troupes Françoises qui venoit à son secours, aux ordres du comte d'Alençon frère du roi, de *Philippe*, roi de Navare, & du comte d'Etampes. Il marcha avec toutes ses troupes au secours de ce château; mais ne se sentant pas assez fort pour forcer les retranchemens de ses ennemis, il abandonna son premier dessein. Il se rabâtit sur le comté de Loz, qu'il ravagea entièrement.

Pendant ces entrefaites l'archévêque d'Aix, & l'abbé de Saint-Nicaise arrivèrent le 13 de Mars, à Saint-Trond accompagnés

de *Philippe de Melun*, archidiâcre de Reims, munis (*g*) de nouvelles lettres du Roi de France, & des ordres de se rendre au camp des princes confédérés, qui après la destruction du château de Rode, étoient allés mettre le siège devant la ville de Maëstricht. Là les députés proposèrent divers moyens d'accommodement qui d'abord furent infructueux. Mais ils se donnèrent tant de mouvemens, qu'ils parvinrent enfin à faire convenir les deux partis d'une suspension d'armes, durant laquelle chacun enverroit des députés à Cambrai, afin d'y travailler à une pacification générale. Le roi que les deux partis consentirent à prendre pour arbitre de cette grande affaire, se rendit lui-même (*h*) à Cambrai, accompagné du légat du Saint-Siège, où après plusieurs conférences, il assigna jour aux parties, la veille de Saint-Laurent, dans la ville d'Amiens, pour y entendre sa résolution, & là en présence de *Jean*, Roi de Bohême, de *Valeran*, archévêque de Cologne, de *Jean* comte de Namur, d'*Adolphe de la Marck*, évêque de Liège, & des autres

---

(*g*) Butkens, pag. 409.

(*h*) Extrait d'une chronique M. S. de Namur du XVe. siècle.

princes ligués, il prononça la sentence arbitrale, par laquelle la plûpart de ces princes tirèrent quelque avantage de la guerre. Le comte de Namur n'y gagna pas plus qu'à la précédente, & ne put même ainsi que nous l'avons vu, obtenir la cession de l'hommage d'Aiseau, l'unique article de conséquence, sur lequel il eut des démêlés avec le duc de Brabant.

Le comte *Jean* ne vécut pas long-temps après la conclusion du traité d'Amiens. A peine ce prince fut-il de retour dans ses états, qu'il apprit que les chevaliers de l'ordre Teutonique faisoient la guerre avec succès aux idolâtres de la Prusse. Il partit (*i*) aussitôt pour ce pays, dans l'intention d'y porter les armes. Mais une maladie mortelle l'arrêta en chemin. Il mourut au monastère de Spaltheim, où il fut enterré avec cette épitaphe.

„ *Hic sepelitur*
„ *Joannes marchio de Namens*,
„ *Mortuus*
„ *In itineragio Prussiæ*,
„ 2. *Aprilis anno* 1335.

(*i*) Extrait d'une chronique M. S. de Namur du XVe. siècle.

Jean II. ne fut point marié (*k*) : il laissa un fils (*l*) naturel nommé *Philippe* qui fut tué en 1380 à la défense de Dendermonde.

Ce prince eut des très-bonnes qualités. Nos chroniques M. S. parlent avec éloge de sa piété, de sa prudence & de ses talens pour la guerre; mais la briéveté de son regne ne lui donna pas assez de temps pour les developper.

(*k*) Gramaye.

(*l*) *Meier, ad ann.* 1380.



GUY II,

DIT L'AFFABLE,

COMTE DE NAMUR.

JEan *II.* étant mort ſans laiſſer d'héritier, *Guy* l'aîné de ſes frères lui ſuccèda. Les hiſtoriens ne nous apprennent preſque rien de la vie de ce prince. Tout ce qu'on en ſait, c'eſt qu'il ſe ſignala dans la guerre contre le duc de Brabant, qu'il regna près d'un an, & qu'il fut preſque tout ce temps-là abſent de ſes états.

En effet ce prince n'eut pas été plutôt reconnu & inauguré comte de Namur, qu'il alla joindre *Edouard* roi d'Angleterre ſon couſin, qui faiſoit alors la guerre aux Ecoſſois. Il eut le malheur d'être fait priſonnier, & ne récouvra la liberté qu'en payant une groſſe rançon. Il repaſſa enſuite la mer, dans l'intention de revenir dans ſes états. Mais il n'eut pas le bonheur d'y arriver; car en paſſant par la Flandre, il fut tué dans un tournois (*m*) le 12 Mars 1336.

(*m*) Gramaye.

par un jeune gentilhomme de la maison de Saint-Venant qui le perça malheureusement d'un coup de lance.

Guy fut extrêmement regretté de ses amis, de ses alliés & de ses sujets, dont il avoit gagné les cœurs par son affabilité, qui lui fit donner le surnom d'*Affable*. Son corps fut ramené dans le comté de Namur, & mis d'abord en dépôt dans l'abbaye de Salzinne (*n*) d'où peu de jours après, on le transporta sur un char orné de ses armes & de quatre bannières, dans l'église de Saint-Aubain, où il fut enterré près de la sacristie. Les bourgeois portans des cierges à la main (*o*) accompagnèrent processionnellement le convoi depuis l'abbaye de Salzinne, jusqu'à Saint-Aubain, où le lendemain jour de Saint-Benoît, on fit ses obsèques avec une pompe extraordinaire. *Allard* abbé de Saint-Gérard y officia, en présence d'*Adolphe de la Marck*, évêque de Liège, de *Jean* duc de Brabant, & de grand nombre d'autres seigneurs étrangers venus à Namur pour lui rendre les derniers devoirs.

Guy n'ayant point été marié, non plus que son frère aîné, ses états passèrent au comte *Philippe*, le troisième des fils du comte *Jean* premier.

(*n*) Chronique M. S. de Namur.
(*o*) Ibidem.

PHILIPPE III, COMTE DE NAMUR

LE regne de ce jeune prince est aussi stérile en évènemens que le précédent. Il étoit absent au temps de la mort du comte son frère. Quelques-unes de nos chroniques disent qu'il étoit en ce temps-là en Suède, à la cour de la reine sa sœur, d'autres qu'il faisoit la guerre en Prusse. Quoiqu'il en soit, il revint incontinent, & fut inauguré comte de Namur avec toutes les cérémonies accoutumées.

Ce fut quelques jours après son installation, qu'en exécution de la volonté dernière du comte *Guy* son prédécesseur, il fonda une chapelle ou plutôt un autel dans l'église de Saint-Aubain. La chartre donnée pour cette création est datée, (*p*) de la veille de Saint-Jean-Baptiste de l'an 1336.

Le calme dont jouissoit alors le comté de Namur, sembloit promettre à *Philippe* un regne doux & tranquille, pour peu qu'il

(*p*) Recueil des chartres ci-après.

eût voulu dompter son inclination guerrière ; mais élevé parmi le bruit des armes, il ne put s'accoutumer à une vie tranquille. Il pourvut à l'administration du comté de Namur, & partit ensuite avec une quantité de jeunes seigneurs de son âge pour l'Orient, du nombre desquels étoit le comte de Vianden son beau frère. Quelqu'ait été le dessein de ce jeune prince en entreprènant ce voyage, tous les historiens, & nommément *Zantfliet*, qui étoit très-instruit des évènemens du siècle où il écrivoit, conviennent qu'il se comporta si mal avec les jeunes gens de sa suite, dans l'Isle de Chypre où ils avoient débarqués, que les habitans de Famagouste ne pouvant souffrir plus long-temps leurs excès, le massacrèrent & trente autres avec lui, du nombre desquels fut le comte de Vianden. Ainsi périt misérablement au mois de Septembre de l'année 1337, le comte *Philippe*. Il fut inhumé avec ses compagnons dans l'église des Cordeliers de Famagouste, où l'on à lu long-temps son épitaphe conçue en ces termes.

„ *Domicellus Philippus de Namu, comes* „ *regni, cum triginta consanguineis ob-* „ *truncatus, sepulturam apud Sanctum Fran-*

„ *cifcum majorem confecutus eft anno*
„ MCCCXXXVII.

La nouvelle de la mort du comte arriva à Namur le 18 Octobre 1337 & on fit fes obfèques avec pompe dans l'églife des frères Mineurs (*q*), le jeudi avant la Touffaints de la même année.

Philippe III laiffa *Guillaume* fon frère cadet âgé feulement alors de treize ans, pour fon fucceffeur (*r*). Ainfi le comté de Namur fe vit quatre maîtres en moins de neuf ans.

(*q*) Chronique M. S. de Namur

(*r*) Un ancien mémoire en latin, que j'ai lu, rapporte la chofe en ces termes : " Anno „ 1337, Philippus comes Namucenfis moritur in „ ultra marinis ubi ex lafciviâ fe tranftulit cum „ focietate juvenili, & fic intra novem annos, „ tres fratres in comitatu Namucenfi fibi ad in„ vicem fuccefferunt. Quarto Guillelmo impubere „ fuccedente, & quinto Henrico jam defuncto, „ adhuc duobus Minoribus fuperftitibus clericis „ cum forore cujus maritus comes Viennenfis cum „ dicto Philippo in ultra marinis partibus eft de„ functus.



GUILLAUME

GUILLAUME I

DIT LE RICHE,

SEIGNEUR DE L'ÉCLUSE,

COMTE DE NAMUR.

LES deux princes dont nous venons de parler, ne firent, pour ainsi dire, que se montrer à leurs sujets. A peine regnèrent-ils deux années, pendant lesquelles ils furent presque toujours absens de leurs états. *Guillaume* premier du nom, qui leur succéda, fournit une carrière plus longue & plus heureuse. Ce prince, le quatrième des fils du comte *Jean I*, naquit en 1324 & étoit âgé d'environ treize ans, lorsqu'il entra en possession du comté de Namur, qu'il gouverna avec beaucoup de sagesse & de gloire jusqu'en 1391, d'abord sous la tutele de la comtesse *Marie d'Artois* sa mère, & du comte de Lodi son oncle paternel, & ensuite par lui-même. Durant un si long regne, ses peuples furent tranquilles & dans l'abondance. Il parut avec

gloire dans plusieurs expéditions militaires; mais ce qui doit surprendre, c'est qu'il n'eut aucune guerre personnelle, & que s'il prit quelquefois les armes, ce ne fut que pour défendre la cause ou des Rois de France, ou d'Angleterre, ou pour aider les comtes de Flandre, ou les évêques de Liège, n'ayant jamais eu d'allié fixe que l'empereur dont il ne voulut jamais se détacher.

Guillaume à son avénement trouva la basse Allemagne dans une grande fermentation. On se préparoit à la guerre de toutes parts; on la jugeoit inévitable entre la France & l'Angleterre. La plûpart des princes se disposoient à joindre leurs forces à celles de l'Anglois. Le comte de Namur sollicité par la comtesse sa mère, ne put se dispenser d'entrer dans les mêmes engagemens que ses voisins. Cette princesse haïssoit trop le Roi de France, depuis les démêlés que ce prince avoit eus avec *Robert d'Artois*, pour laisser échapper cette occasion de lui faire sentir tout son ressentiment. Aussi dès qu'elle eut appris que le Roi *Edouard* s'étoit attaché au siége de Cambrai, elle fit partir son fils avec un bon nombre de gentilshommes & deux cent lances, c'est-à-dire deux mille hommes, chaque lancier ayant en ce temps-

là à sa suite neuf autres combattans, partie à pied, partie à cheval.

Froissard raconte que l'armée Angloise étoit belle & nombreuse, qu'outre les Anglois naturels, elle avoit été grossie par les troupes (*s*) de l'archévêque de Cologne; du marquis de Juliers son frère, du duc de Brabant, du comte de Hainaut, du comte de Namur, du marquis de Brandembourg, du duc de Gueldre, & de quantité d'autres seigneurs de moindre considération, tels que messire *Jean* de Hainaut; le Sire d'*Enghien*; le Sire de *Verchin*, sénéchal de Hainaut, le Sire d'*Antoin*, le Sire de *Barbanson*, le Sire de *Lens*, Messire *Guillaume de Bailleul*, le Sire d'*Havré*, châtelain de Mons, le Sire de *Montigny*, le Sire de *Marbais*, Messire *Thierri de Walcourt*, maréchal de Hainaut, le Sire de *Gommignies*, le Sire de *Briffoeuil*, le Sire de *Roisin*, le Sire de *Traisegnies*, le Sire de *Lalain*, le Sire de *Mastin*, le Sire de *Sart*, le Sire de *Wargny*, le Sire de *Baurieu* & quantité d'autres tant de la Flandre, du Brabant, de Namur & de Hainaut, que de l'Allemagne, & de la Westphalie & d'autres endroits.

(*s*) Froissard, vol. 1, pag. 24 & 38.

Malgré toutes ces forces, le siége de Cambrai n'en alloit pas plus vîte. La garnison composée de gens d'élite & bien pourvue de toutes choses, se défendit plusieurs mois avec tant de bravoure & de résolution, qu'*Edouard* Roi d'Angleterre, après avoir perdu bien du temps & du monde, fut forcé d'abandonner son entreprise. Cet échec le fit trembler pour la réputation de ses armes, & voulant la sauver, il forma, par le conseil du comte d'Artois, qu'on appelloit alors le comte de Richemont, le dessein de pénétrer dans la France, & d'y livrer bataille à *Philippe de Valois*. Il s'avança pour cet effet dans la Thiérache, & ayant fait bien du dégat sur sa route, il alla camper à la Flamenguerie, près de la Capelle, avec toutes ses troupes (*t*), qui faisoient un corps de quarante mille hommes. A cette nouvelle *Philippe de Valois* quitta son camp de Saint-Quentin, & alla se poster à Vironfosse (*v*) à deux lieues des Anglois. Il y avoit entre les deux camps, une belle & spacieuse plaine, où les deux armées pouvoient s'étendre à l'aise. Elles y furent tout un jour en ba-

(*t*) Froissard, vol. 1. pag. 29.

(*v*) Ibidem.

taille. Mais les deux Rois n'ayant pas jugé à propos d'engager une action, ils se retirèrent chacun de leur côté, & allèrent prendre des quartiers d'hiver.

Les comtes de Namur & de Hainaut, n'avoient pas attendu la fin de la campagne (x), pour quitter l'armée Angloise. Ils s'en étoient séparés avec leurs troupes, aussitôt après la levée du siége de Cambrai, en déclarant au Roi d'Angleterre qu'ayant rempli leur devoir envers l'Empire, par le service qu'ils avoient fait au siége de Cambrai, ils n'étoient point d'intention de porter (y) les armes en France, sinon pour le service du Roi, comme ils ne les porteroient dans l'Empire, que pour le service de l'Empereur. Ils revinrent en effet au Quesnoi, d'où ils retournèrent quelque temps après l'un & l'autre dans leurs états.

Ce trait de générosité de la part des deux comtes, fut mal récompensé du côté de la cour de France, du moins à l'égard du comte de Hainaut. Car le roi *Philippe* ayant quitté son camp de Vironfosse, pour prendre ses quartiers d'hiver, reprit le chemin de Paris, après avoir ordonné

(x) Froissard, vol. 1, pag. 29.
(y) Ibidem, pag. 27.

sans qu'on en sache la raison, aux seigneurs (z) de Beaumont, de Breme, à Sire Jean de la Bone, aux Sires Jean & Gerard de Loire & au Vidame de Châlons, de rassembler un corps d'armée, d'entrer dans le Hainaut, & d'y mettre tout-à-feu & à sang. Ces Capitaines n'exécutèrent que trop fidèlement les ordres de leur maître. Ils entrèrent sans bruit dans le Hainaut, assaillirent la ville de Chimay, en pillèrent (a) & brûlèrent les fauxbourgs & tous les villages des environs, & se retirèrent après cela à Aubenton, où ils partagèrent le butin immense qu'ils avoient fait dans cette course.

A la nouvelle de ces hostilités si peu attendues, le comte de Hainaut rassembla quelques troupes, & vola au secours de ses sujets, & entrant ensuite dans quelques provinces de France, il ravagea, par représailles, les pays situés aux environs de la Somme, d'où il emporta un butin considérable.

La garnison que le comte de Hainaut avoit à Thun-l'Evêque, château entre Cambrai & Bouchain, dont un de ses capitai-

(z) Froissard, vol. 1, pag. 31.
(a) Ibidem.

nes (*b*) nommé *Gauthier Demanny* s'étoit emparé par ſurpriſe, ne traita pas mieux le Cambreſis. Ce poſte déja bon par ſa ſituation ſur l'Eſcaut, & rendu encore meilleur par les fortifications qu'on y avoit ajoutées, donnoit beaucoup d'exercice à la garniſon de Cambrai; tellement qu'ayant été jugé dans la ville qu'il falloit de toute néceſſité déloger les troupes du comte de Hainaut de cette fortereſſe, les François en entreprirent le ſiége au commencement du printemps de l'année 1340, ſous la conduite de *Jean*, duc de Normandie, fils du Roi *Philippe de Valois*.

Si les François aſſaillirent la place avec intrépidité, la garniſon commandée par trois braves capitaines, *Richard Limoſin*, Anglois, *Jean* & *Thierry* (*c*), frères naturels du comte de Namur, ne ſe défendit pas avec moins de bravoure. Il fallut donc attaquer le château (*d*) comme on eût fait une bonne ville, & y employer les machines de guerre deſtinées aux ſiéges des meilleures places. Une attaque ſi vigoureuſe ne fit qu'augmenter le courage des

(*b*) Froiſſard, vol. 1, pag. 32.
(*c*) Ibidem, pag. 37.
(*d*) Ibidem.

assiégés. Tout étoit ruiné dans le château, & la plûpart des défenses renversées, sans qu'on parlât encore de se rendre. Tant de constance étonna les assiégeans, & les obligea à faire de nouveaux efforts pour emporter la place. Ils auroient peut-être été sans succès, ainsi que les précédens, s'ils ne s'étoient avisés de former une nouvelle espèce d'attaque jusqu'alors inouie. Au lieu de pierres que les machines avoient lancées dans la place, ils y firent jetter les chevaux & les autres bêtes qui mouroient dans le camp (*e*). L'infection par-là devint insupportable dans le château. Il fallut céder à ce nouveau genre d'attaque, & demander à capituler. On convint d'une trève pour quinze jours, au bout desquels la place devoit être remise aux assiégeans, si le comte de Hainaut ne se présentoit pour la secourir.

Les assiégés députèrent aussitôt vers le comte de Hainaut, un des leurs nommé *Estrelart de Sommain*, pour l'informer de l'état de la place. Ce prince desirant de la conserver à raison des grands avantages qu'il espéroit en tirer, marcha à grandes journées pour y porter du secours, à la tête d'une armée composée de la plûpart

(*e*) Froissard, vol. 1, pag. 37.

des seigneurs & des troupes qui avoient fait la dernière campagne. Cette armée avoit encore été renforcée par soixante-mille Flamands, sous les ordres du fameux *Jacques d'Artevelde*, qui disposoit en maître absolu de la Flandre, après avoir obligé son souverain à s'en éloigner.

Le comte de Namur ne fut pas sourd à la nouvelle de cet armement. Il reprit les armes, partit de sa capitale à la tête de deux cent de ses plus braves chevaliers, & d'environ deux mille hommes de vieilles troupes aguéries, & se rendit à l'armée du comte de Hainaut. Ce prince étoit posté à une lieue de l'armée Françoise, qui n'étoit pas moins nombreuse que la sienne, & avoit outre cela l'avantage d'occuper un camp, où il eut été difficile de le forcer à combattre.

Le comte de Hainaut voyant toutes ses troupes rassemblées, fit assembler dans sa tente tous les principaux capitaines de l'armée, pour délibérer par quelle voie on pourroit faire entrer du secours dans Thun-l'Evêque. Mais la chose ayant été jugée impraticable, eu égard à la belle disposition de l'armée Françoise, le comte de Hainaut se contenta d'envoyer un gros détachement aux ordres de *Jean de Boissi*, pré-

vôt de Valenciennes, le long de l'Escaut, en lui enjoignant d'approcher le plus près de la place qu'il pourroit, & d'y amuser l'ennemi, à l'effet de faciliter à la garnison de Thun-l'Evêque, le temps d'en sortir au moyen des bateaux qu'on avoit préparés *(f)*. *Jean de Boissi* remplit sa commission avec autant de prudence, que de valeur; car tandis qu'il amusoit les ennemis par quelques légères escarmouches, les assiégés sortirent secrètement de la place, s'embarquèrent & arrivèrent heureusement *(g)* au camp du comte de Hainaut, où ils furent reçus avec toute la distinction que méritoit leur bravoure. Après quoi ce prince ayant fait défier les François au combat, sans avoir pu les y amener, il se retira avec toute son armée du côté de Valenciennes, où il campa en attendant le Roi d'Angleterre pour ouvrir la campagne dans les formes, & frapper quelque grand coup.

Ce prince arriva en effet le jour de Saint-Jean-Baptiste de l'année 1340, & signala son arrivée dans les Pays-Bas, par la défaite *(h)* de l'armée navale de France,

---

(f) Froissard, vol. 1, pag. 38.
(g) Ibidem.
(h) Ibidem, Pag. 39.

qui s'étoit avancée jusqu'à l'Ecluse, pour empêcher la flotte Angloise d'aborder sur les côtes de Flandre.

Cette heureuse nouvelle apportée au camp des confédérés, remplit tout le monde de joie. Tous les princes & les chefs de ce parti, s'assemblèrent ensuite (*i*) à Vilvorde pour y délibérer sur les opérations de la campagne. On comptoit parmi eux, le Roi d'Angleterre (*k*), le duc de Brabant, le comte de Hainaut & son oncle, le comte de Juliers, le marquis de Brandembourg, le marquis de Nuis, le comte de Berg, le comte d'Artois, autrement dit le comte de Richemont, le Sire de Fauquemont, *Guillaume de Dunois* & *Jacques d'Artevelde*. Là le siége de Tournai fut unanimement résolu, afin d'ôter aux François le moyen d'inquiéter le Hainaut & la Flandre, que la garnison de cette ville désoloit par ses courses. On arrêta aussi dans la même assemblée que, pendant qu'on attaqueroit cette ville, *Robert d'Artois* avec une armée de cinquante-mille hommes, tâcheroit de pénétrer en France, pour faire une diversion de ce côté-là.

(*i*) Froissard. 1. v. pag. 40.
(*k*) Ibidem.

Le projet d'assiéger Tournai ne fut pas long-temps caché à la cour de France. *Philippe de Valois* songea aussitôt à pourvoir à la défense de cette ville. Il donna ordre de faire entrer dans la place, une grande quantité de vivres, & des munitions de guerre de toutes espèces, & y mit une garnison de troupes choisies, sous les ordres du comte *d'Eu*, & du comte de *Guines* son fils, connétable de France. Une quantité de volontaires du corps de la noblesse Françoise se jetta dans la place, tels entr'autres (*l*) que le comte *de Foix* & ses frères, le comte *Aimeri de Narbonne*, Messire *Aimeri de Poitiers*, Messire *Geoffroi de Chargni*, Messire *Gerard de Mont-Faucon*, Messire *Robert Bertrand*, Messire *Mathieu de Troye*, Messire de Cayeux, le sénéchal de Poitou, le Sire *de Châtillon*, & Messire *Jean de Landas*, qui tous voulurent avoir part à la défense de Tournai, où après cela l'on attendit tranquillement que l'orage éclatât.

Le jour de la Magdelaine déterminé pour commencer le siége étant arrivé, le Roi d'Angleterre fit investir Tournai. Ce prince partit de Gand avec ses Anglois,

(*l*) Froissard. 1. vol. pag. 40.

traversa la ville d'Audenarde, & prit son quartier devant la porte de Saint-Martin sur le chemin de Lille & de Douai; tandis que le duc de Brabant à la tête de vingt mille Brabançons, prenoit le sien à la porte de Valenciennes. Les comtes de Namur & de Hainaut avec leurs troupes, se logèrent entre le duc & le Roi d'Angleterre. *Jacques d'Arteveldé* à la tête de soixante mille Flamands, se plaça à la porte Sainte-Fontaine, & le duc de Gueldre, le comte de Juliers, le marquis de Brandembourg, le marquis de Nuis, le comte de Berg, le comte de Saccines, le Sire de *Fauquemont*, Sire *Arnoul de Baqueghen*, & tous les Allemands furent logés dans la partie tirant vers le Hainaut.

Tandis que les chefs distribuoient ainsi les logemens qui environnoient la ville de toutes parts, & en fermoient toutes les avenues, *Robert d'Artois* marcha du côté de Saint-Omer (*m*) à la tête d'une armée composée principalement des communes de Bruges, de Bergue Saint-Winoc, de Cassel & de Furnes, où il se fit battre par les François avec perte de quatre mille huit cent des siens, restés morts sur le champ de bataille, outre un plus grand

(*m*) Froissard. 1. vol. pag. 46.

nombre de bleſſés, & quatre cent priſonniers. Il n'en fallut pas d'avantage pour faire perdre courage à cette armée nouvellement levée. Elle ſe diſſipa auſſi promptement qu'elle avoit été formée, & le comte d'Artois revint preſque ſeul au camp devant Tournai.

Cette défaite tranquilliſa le Roi de France du côté de l'Artois, & il ne penſa plus dès-lors qu'à ſecourir Tournai & à faire échouer les deſſeins de ſes ennemis ſur cette ville. Le ſiége n'avançoit guères. Il étoit commencé depuis plus de ſix ſemaines, & toutefois les alliés n'avoient pu encore parvenir à déloger les aſſiégés d'aucun poſte de conſéquence. Cela redoubloit le courage de ceux-ci, mais ils redoutoient un autre inconvénient. La diſette des vivres commençoit à ſe faire ſentir dans la ville, c'eſt pourquoi les chefs en firent ſortir les bouches inutiles, qui furent humainement accueillies (a) par le duc de Brabant. Ce prince ne ſe contenta pas de leur fournir des vivres, mais encore il les fit conduire en toute ſûreté juſques près d'Arras où *Philippe de Valois* avoit ſon camp. Le Roi inſtruit de

(a) Froiſſard, vol. 1, pag. 42.

l'état de Tournai, résolut de tout hazarder pour le secourir. Il s'avança jusqu'au pont à Bovines à deux lieues du camp du Roi d'Angleterre. Son armée étoit leste & nombreuse. Une quantité de princes & des seigneurs tant François qu'étrangers, s'étoient venus ranger sous ses étendarts, & lui avoient amené de puissans secours. On comptoit parmi eux, le Roi de *Navarre*, le duc de *Bretagne* (*o*), le duc de *Bourgogne*, le duc de *Bourbon*, le comte d'*Alençon*, le comte de *Flandre*, le comte de *Forest*, le comte d'*Armagnac*, le comte de *Blois*, Messire *Charles de Blois* son frère, le comte d'*Harcourt*, le comte de *Dammartin*, le Sire de *Couci*, *Charles de Bohême*, comte de Luxembourg, le duc de *Lorraine*, le comte de *Bar*, l'évêque de *Metz*, l'évêque de *Verdun*, le comte de *Monthesten*, Messire *Jean de Châlons*, le comte de *Geneve*, le comte de *Savoye* & *Louis* de *Savoye* son frère. Comme les deux armées étoient animées du même desir de combattre & de se signaler aux yeux de leurs Rois, il ne se passoit presqu'aucun jour sans que des partis des deux armées en vinssent aux mains. Un détachement des troupes du comte de

---

(*o*) Froissard, vol. I, pag. 42.

Namur fut très-maltraité (*p*) dans une de ces occasions, par un corps considérable des Liégeois dont il y en avoit bon nombre dans l'armée Françoise. Les Namurois plièrent, plusieurs restèrent morts sur la place, entr'autres *Gonthier de Pontillasse*, & *Louis de Juppleu*, outre plusieurs qui furent faits prisonniers.

Mais ces combats & ces escarmouches journalières ne décidoient de rien, & ne pouvoient être regardés que comme les avant coureurs d'une bataille sanglante. On s'y préparoit également des deux côtés avec la même ardeur, lorsque la comtesse *Jeanne de Valois*, sœur du Roi de France, mère du comte de Hainaut, & belle mère du Roi d'Angleterre & du duc de Juliers, entreprit de les réconcilier. Touchée des maux que la discorde de deux Rois alloit causer, cette digne & vertueuse princesse quitta le monastère où elle s'étoit retirée & consacrée à Dieu, & alla d'abord elle-même trouver le Roi son frère, & se jettant (*q*) à ses pieds, elle le conjura de prendre des sentimens de paix. Delà elle se rendit au camp du Roi d'Angleterre & de ses alliés, &

(*p*) Chronique, Zantfliet, pag. 225.
(*q*) Froissard, vol. 1, pag. 46.

exhorta également ces princes (*r*), & spécialement le duc de Brabant, le duc de Juliers & le comte de Hainaut à la paix. *Louis d'Agimont*, que les deux Rois considéroient beaucoup, seconda avec ardeur le zèle de la vertueuse princesse. Enfin après bien des peines & des pourparlers, elle vint à bout de faire nommer des commissaires pour traiter d'une suspension d'armes.

De la part du Roi de France, on nomma *Charles*, comte de Luxembourg (*s*), *Charles*, comte d'Alençon, frère du Roi, l'évêque de Liège, le comte de Flandre, & le comte d'Armagnac. De la part du Roi d'Angleterre, on envoya le duc de Brabant, l'évêque de Lincoln, le duc de Gueldre, le duc de Juliers & le comte de Hainaut. Ces dix députés s'assemblèrent dans une chapelle qui étoit à portée des deux camps. La négociation dura trois jours avant qu'on pût tomber d'accord sur aucun point. Enfin l'on convint d'une trève pendant un an, & les deux armées se séparèrent.

Le comte *Guillaume* revint alors dans ses états, où ses sujets charmés de sa bonne mine, de son air martial, & de la gloire

(*r*) Froissard, vol. 1, pag. 46.
(*s*) Ibidem.

qu'il s'étoit acquise durant la campagne, le reçurent à Namur avec autant de pompe & de réjouissances, que le jour même de son inauguration.

Mais ce prince, dont les inclinations étoient toutes portées à la guerre, quitta bientôt son pays pour accompagner le comte de Hainaut, dans la malheureuse expédition que ce prince fit contre les Frisons, qu'il prétendoit traiter comme ses sujets. Il avoit assemblé à cet effet une armée nombreuse composée (*t*) de ceux de Hainaut, de Brabant, de Flandre, de Hollande, de Gueldre, de Juliers, & de la principale noblesse de tous ces différens pays. Il embarqua toutes ses troupes à Dordrecht en Hollande, sur une quantité de vaisseaux qu'il y avoit fait rassembler, & cingla droit vers la Frise. Les peuples de cette contrée aidés de leurs alliés l'attendoient de pied ferme près de la ville de Staveren. Le comte de Hainaut débarqua ses troupes sans obstacle & les ayant rangé en bataille, il marcha droit aux retranchemens des Frisons. L'évènement ne répondit toutefois pas à ses espérances. Les Frisons se battirent en désespérés. L'armée du

(*t*) Froissard. 1. vol. pag. 46.

comte de Hainaut fut entièrement défaite, & lui-même y fut tué avec les principaux seigneurs de sa suite. Le comte de Namur qui combattit toujours à ses côtés, n'évita la mort que par une espèce de miracle. Il rallia l'armée, & fit si bonne contenance, que les ennemis n'osèrent l'inquiéter dans sa retraite. Il rembarqua tranquillement ses troupes, & les ramena en Hainaut. Il revint après cela à Namur, où il ne fut pas plutôt de retour qu'il pensa encore à reprendre les armes.

L'Angleterre & la France étoient plus acharnées que jamais à s'entredétruire. Ces deux puissances venoient de rompre de nouveau pour un sujet bien mince, mais qu'*Edouard*, à qui il tardoit de recommencer la guerre, fit sonner bien haut.

Le comte de Namur qui, depuis la mort du comte d'Artois son oncle, n'avoit plus rien qui l'attachât au parti Anglois, embrassa alors celui de la France, & alla joindre l'armée de *Philippe de Valois* aussitôt qu'il eut appris que la guerre étoit inévitable, par la descente des Anglois en France, où ils avoient déja commis alors quelques hostilités.

Le Roi de France, à la tête des ses troupes, partit d'Abbeville par un samedi de

grand matin ; dans le dessein d'attaquer l'armée Angloise, qui étoit retranchée à Crècy village en Picardie entre Abbeville & Hesdin. Tout sembloit annoncer une victoire certaine aux François, s'ils n'avoient agi à la journée de Crecy, aussi étourdiment qu'ils avoient fait à celle de Courtrai. Le Roi d'Angleterre qui n'avoit que vingt à vingt-cinq mille hommes, ne songeoit qu'à se retirer en Flandre, lorsqu'il se vit attaqué de toutes parts par les troupes Françoises trois fois plus nombreuses que les siennes. Il n'étoit plus temps de reculer. La bataille s'engagea donc le 26 Août 1346. Les Anglois obligés de combattre, le firent en désespérés, & avec un sucès si complet, que leurs ennemis y furent entièrement défaits. Il demeura du côté des François, trente mille hommes sur la place (*v*) douze cent chevaliers, & quatre-vingt bannières. *Charles*, comte d'Alençon, frère du Roi, *Louis* comte de Flandre, le comte *Godefroi* d'Harcourt, le comte d'*Aumale*, son neveu, le comte *Louis de Blois*, le duc de *Lorraine*, l'archévêque de *Rouen* & le *Grand Prieur de France* y furent tués.

(*v*) Froissard, vol. 1. pages 89 & 90. Mezerai, histoire de France.

Jean, Roi de Bohême & comte de Luxembourg, tout aveugle qu'il étoit, y combattit auſſi de ſon côté avec toute l'intrépidité d'un jeune homme. Ce vaillant vieillard (*x*) par un courage inoui, avoit fait attacher ſon cheval par le frein à ceux des chevaux de deux de ſes plus braves chevaliers, qui furent tués avec lui.

Le comte de Namur eut encore le bonheur d'échapper à cette cruelle boucherie, & revint dans ſes états avec *Louis* ſon frère, d'où l'année ſuivante il retourna à l'armée de France avec celui-ci, pendant que *Robert de Beaufort* ſon autre frère, qui étoit revenu de l'Orient, alla ſervir dans celle du Roi d'Angleterre au ſiége de Calais.

Philippe de Valois, malgré le triſte état où étoient ſes affaires, depuis la malheureuſe journée de Crecy, ne penſa pas moins à ſecourir Calais. Il donna le rendez-vous à ſes troupes, à Amiens où ſe rendirent *Eudes*, duc de Bourgogne, le duc de *Normandie* & le duc d'*Orléans* ſes deux fils, le duc de *Bourbon*, le comte de *Foix*, *Louis de Savoye*, le comte de *Hainaut*, le comte de *Namur*, le comte d'*Armagnac*, le comte de *Forets*, le comte de

(*x*) Froiſſard, vol. 1. pag. 99.

Valentinois, plusieurs autres princes de la Basse-Allemagne, & quantité de seigneurs de moindre considération. Le Roi fit la revue de son armée, après quoi il se mit en marche, bien résolu de livrer bataille au Roi d'Angleterre, & de secourir Calais. Mais *Edouard* y avoit pourvu. Ce prince avoit si bien pris ses mesures, en retranchant toutes les avenues de son camp, que quand on l'eut reconnu, l'attaque en fut jugée impossible. Les François se retirèrent, & l'importante ville de Calais se rendit aux Anglois, après un siége d'onze mois soutenu avec toute la bravoure imaginable. Cette conquête fut suivie d'une trève qu'on prolongea à diverses reprises jusqu'en 1350.

Pendant ces entrefaites, *Geoffroi de Chargny*, préposé à la garde des frontières du côté de l'Artois, tenta de reprendre Calais par surprise. La chose paroissoit d'autant plus praticable, que durant la trève qui subsistoit entre les deux Rois, les bourgeois de Saint-Omer & les paysans d'alentour, avoient toute liberté d'entrer dans Calais. *Chargny* s'y étoit menagé quelque intelligence. Il avoit gagné *Emery de Pavie* qui en étoit (y) gouverneur, lequel,

(y) Froissard, vol. 1. pag. 90.

pour une somme de vingt-cinq mille écus, s'étoit engagé de livrer une des portes de la ville. *Chargny* rassembla donc le plus secretement qu'il put, environ cinq cent lances, & se rendit pendant une nuit devant la porte de Calais. Le comte de Namur, qui après la prise de cette ville par les Anglois, s'étoit retiré à Saint-Omer pour y faire reposer ses troupes, & qui ne laissoit échapper aucune (z) occasion de témoigner son zèle pour le service de *Philippe de Valois*, se mêla parmi ces volontaires, & y courut le plus grand péril qu'il eut encore essuyé de sa vie. Car comme c'étoit une trahison de la part du gouverneur qui, en conséquence de l'avis qu'il en avoit donné au Roi d'Angleterre, avoit reçu un renfort considérable, les François qui croyoient marcher à une conquête certaine, furent chargés de tous côtés, & obligés de s'enfuire avec perte de plus de six cent hommes des leurs. Le comte *Guillaume* (a) ne dut son salut qu'à sa bravoure & à la bonté de son cheval, & peu de temps après il retourna à Namur.

Ce prince resta après cela quelque temps tranquille dans ses états; car on ne voit

(z) Froissard. vol. 1. pag. 90.
(a) Ibidem.

point qu'après la mort du Roi de France, arrivée peu de temps après la perte de Calais, il ait pris de nouveaux engagemens avec le Roi *Jean*, fils & successeur de *Philippe de Valois*, quoiqu'il fut en France, sans qu'on sache trop pourquoi, lorsque les hostilités recommencèrent avec les Anglois, où il s'occupoit moins de la guerre, que des intrigues du cabinet. On voit dans les ouvrages des écrivains de ce temps-là, qu'il eut des liaisons étroites avec le Roi de Navarre, & qu'il aida ce prince à se tirer du mauvais pas où il s'étoit jetté, en faisant lâchement assassiner *Charles d'Espagne* ou *de la Cerda*, connétable de France. On lit dans plusieurs historiens, que le Roi avoit conçu depuis long-temps ce noir dessein; quoiqu'il en soit, il crut avoir trouvé l'occasion favorable de le mettre à exécution, lorsqu'il apprit que le connétable étoit logé dans une auberge de la ville de l'Aigle en Normandie. Il en prit aussitôt la route, y arriva pendant la nuit du 7 de Janvier 1353, & le lendemain (*b*), il envoya de grand matin, quelques gendarmes à l'auberge du connétable, qui le poignardèrent dans son lit. Cette affaire fit grand

(*b*) Froissard, vol. 1. pag. 103.

bruit;

bruit; mais le comte de Namur s'y employa de façon que, peu de temps après, le Roi de Navarre rentra en grace avec le Roi de France.

Les affaires de politique n'occupèrent pas uniquement le comte pendant son séjour en France. Veuf de *Jeanne de Hainaut*, sa première femme, dont il n'avoit point d'enfans, il épousa alors *Catherine de Savoye*, qui avoit déja été mariée deux fois; en première nôces à *Azon Visconti*, seigneur de Milan, & en secondes nôces, à *Raoul de Brienne*, comte d'Eu, connétable de France.

Guillaume revint à Namur avec sa nouvelle épouse, où sensible à l'amour de ses peuples, il se donna tout entier aux soins du gouvernement. Il étoit en paix avec tous ses voisins. Il fit fleurir le commerce dans ses états, & y amena tellement l'abondance, qu'il mérita le surnom de *Guillaume le Riche*, à quoi ne contribuèrent pas peu les acquets considérables, que lui & sa mère *Marie d'Artois*, firent en différens temps, ainsi que nous en avons déja fait mention plus haut.

Le comté de Namur sembloit pouvoir se promettre une tranquillité durable. *Guillaume* qui depuis le commencement de son

regne avoit presque toujours eu les armes à la main, paroissoit avoir changé d'inclination. Il ne s'occupoit plus que des affaires du gouvernement. Enfin tout annonçoit un calme heureux, dès que ce prince ne remuoit point l'affaire concernant la terre d'Aiseau. Les Liégeois, peuple aussi remuant en ce temps-là qu'il en fut jamais, étoient assez occupés de leurs dissentions domestiques, outre que notre comte, qui les craignoit, avoit conclu une alliance offensive & défensive avec *Adolphe de la Marck* leur évêque.

Cette alliance qu'on croyoit devoir entretenir la paix, fut précisément ce qui obligea le comte de Namur de reprendre les armes. Le duc de Brabant étant mort en Décembre de l'an 1355; *Louis de Mâle* comte de Flandre, qui avoit épousé la fille puînée de ce prince, arma & s'empara de la ville de Malines. Ensuite il demanda son partage au duc *Wenceslas* de Luxembourg & à *Jeanne*, duchesse de Brabant, son épouse. Mais ce prince offensé du procédé du comte son beau-frère, le lui réfusa, tant qu'il ne lui restitueroit pas la ville de Malines.

Wenceslas prétendoit que cette ville avoit été vendue à *Jean*, duc de Brabant, par

Louis de Nevers, père de *Louis de Mâle*, & que l'évêque de Liège *Englebert de la Marck*, en ayant donné l'investiture à *Henri* duc de Limbourg, fils aîné de *Jean*, ce fief lui avoit été dévolu, au titre de son épouse par la mort de *Henri*, décédé sans enfans & avant son père.

Le comte de Flandre prétendoit au contraire que cette vente étoit nulle, par la raison que le prix n'en avoit point été compté : outre que cette vente n'avoit été faite, que sous la condition que l'on obtiendroit du pape, que le comte de Flandre seroit absous du serment qu'il avoit prêté à l'église de Liège, de ne jamais permettre que Malines fut démembrée de la Flandre ; absolution toutefois que le Souverain Pontife avoit constamment réfusé d'accorder.

Quoique l'évêque de Liège n'eut donné en quelque façon que par force l'investiture de Malines au duc de Limbourg, il eut néanmoins souhaité de favoriser le duc *Wenceslas*, mais sous deux conditions. L'une que ceux de Malines ne pourroient servir en aucune guerre contre l'évêque de Liège & son église; l'autre que non-obstant le privilège de *non evocando*, accordé par l'Empereur *Charles IV* aux Brabançons &

aux Limbourgeois, ceux du diocèse de Liège demeureroient sujets à la jurisdiction de l'évêque & de l'archidiacre comme autrefois, & au tribunal de paix, selon la sentence arbitrale de *Philippe de Valois*, Roi de France.

Le duc de Brabant ayant réfusé d'accepter ces propositions, l'évêque donna en conséquence au comte de Flandre, l'investiture de Malines, avec promesse de le secourir de toutes ses forces, comme son vassal. Il n'en fallut pas davantage au comte de Flandre pour commencer les hostilités. Il arma de toutes parts, & s'étant mis à la tête de ses troupes, il attaqua le Brabant, s'empara de Malines, & vint avec son armée vers Bruxelles, pendant que le duc *Wenceslas* étoit à Maëstricht à la cour de l'Empereur. Les Brabançons s'avancèrent hardiment au devant du comte de Flandre, & la bataille s'engagea le 17 Août 1356 à *Scheut*, à l'endroit où fut bâtie ensuite la Chartreuse, & où est maintenant la chapelle de ce nom. Le comte de *Berg* & de *Juliers*, jeune prince plein de courage commandoit ce jour-là les Brabançons. Il se mit à l'avant-garde, chargea vigoureusement les ennemis, & fut très-bien soutenu par le reste des troupes.

Mais la supériorité du nombre l'emporta. Les Brabançons furent si vivement assaillis de tous côtés par le Flamands, qu'ils furent mis en désordre. Ceux-ci entrèrent pêle-mêle avec les fuyards dans la ville de Bruxelles, & s'en rendirent maîtres avec tant de célérité, que la duchesse *Jeanne* eut beaucoup de peine à se sauver. Elle se retira à Maëstricht près du duc son époux, pendant que le comte de *Berg* sauvoit les débris de l'armée Brabançonne à Vilvorde. Le comte de Flandre entra ensuite à Bruxelles, & alla descendre au palais ducal, après avoir fait planter son étendart au devant de l'hotel-de-ville. Le lendemain il changea le magistrat, & partit le même jour pour Tervuren, & delà à Louvain, où les portes lui furent ouvertes ainsi qu'à Nivelle, Tirlemont, Leeuwe, Diest & autres places. Après quoi ce prince prit solemnellement le titre de duc de Brabant & de marquis du Saint-Empire (*c*).

Pendant que *Louis de Mâle* poussoit ses conquêtes en avant, les armes de l'évêque de Liège & du comte de Namur ne furent pas moins heureuses. Les Namu-

(*c*) *Meier, Divæus & Haræus, ad ann.* 1356. Butkens, tom. 1, pag. 470.

rois commandés par *Robert* & *Louis*, frères du comte *Guillaume*, & les Liégois sous les ordres de *Lambert d'Oupey*, maréchal de Liège & de *Jacques Chabot* battirent près de Landen (*d*) une autre armée des Brabançons qui alloit se jetter sur le comté de Namur.

Tout sembloit perdu & désespéré pour le duc de Brabant, lorsqu'une révolution soudaine, changea tout-à-coup la face des affaires. Un gentilhomme de Bruxelles nommé *Evrard t'Serclaes*, étant à Maëstricht à la suite du duc *Wenceslas*, traita sous main avec les amis qu'il avoit à Bruxelles, & s'y étant assuré d'un parti considérable, il partit de Maëstricht avec une cinquantaine d'hommes des plus déterminés, & s'approcha secrètement de Bruxelles, où les Flamands vivoient dans la plus grande sécurité. La nuit du 14 Octobre, temps fixé pour cette entreprise, *t'Serclaes* suivi de ses braves, se mit à escalader les murailles de la ville, où après avoir égorgé quelques soldats Flamands qui y étoient de garde, il pénétra dans la ville, en faisant crier par ses gens, *Brabant au grand duc*. Ceux qui étoient d'in-

---

(*d*) Chron. Zantfliet, pag. 263.

telligence vinrent aussitôt en armes se joindre à lui, & peu-à-peu grand nombre de bourgeois. Avec ces forces il marcha droit à l'hôtel-de-ville, arracha l'étendart de Flandre & arbora celui de Brabant. Il n'en fallut pas d'avantage pour réveiller le courage des Bruxellois; ils prennent les armes & courent se ranger sous les enseignes d'*Evrard t'Serclaes*, attaquent ensuite les Flamands de toutes parts, les poussent de rue en rue, en tuent un grand nombre, & contraignent les autres à s'enfuire hors de la ville. Nous lisons dans plusieurs historiens que les marmitons & les cabaretiers contribuèrent d'une manière distinguée à ce succès, & que ce fut à cette occasion, & pour insulter d'autant plus les Flamands, qu'on plaça au-dessus de la porte de Flandre dans la nouvelle enceinte qui fut faite peu de temps après, les statues de deux marmitons armés chacun d'une broche. On les y voyoit encore en 1784, temps auquel cette porte fut abbatue.

Le peuple de Louvain & des autres villes suivirent bientôt l'exemple des Bruxellois. Ils chassèrent aussi les emmemis de chez eux, desorte que le comte de Flandre se trouva dépossédé du Brabant presque aussi vîte qu'il l'avoit conquis, après l'avoir occupé

environ deux mois. Le duc & la duchesse instruits de ces heureux succès, revinrent aussitôt à Bruxelles où ils firent une entrée solemnelle. *Evrard t'Serclaes* fut créé chevalier, en récompense du service signalé qu'il venoit de rendre; & son frère *Jean* fut pourvu quelque temps après de l'évêché de Cambrai (*e*).

Wenceslas eucouragé par cet heureux succès, n'en demeura pas là. Il entra sur les terres du comte de Namur, où il brûla Thine, Wasseige, Branchon & fit trembler jusqu'à la capitale. Mais la paix qui fut faite entre ces princes, à la médiation de l'Empereur *Charles IV*, mit fin aux horreurs de la guerre, & rendit *Guillaume* à ses sujets.

Charles manda à Maëstricht où il se trouvoit alors, l'évêque de Liège & le comte de Namur, & leur parla fortement au sujet de la guerre qu'ils faisoient au duc de Brabant son frère. L'évêque lui répondit d'abord qu'il y avoit été contraint pour soutenir les droits de son église, & que cette guerre n'auroit jamais eu lieu, si *Wenceslas* lui eût donné la satisfaction qu'il

(*e*) *Meier*, *Divæus*, *Oudegherst*, *ad ann.* 1356. *Haræus*, *annal. Brabant. tom.* 1. *pag.* 333. *Butkens tom.* 1. *pag.* 471.

lui avoit demandée. Quant au comte de de Namur, si nous en croyons la chronique de Zantfliet, sa réponse ne fut pas moins ferme que le ton avec lequel l'Empereur lui avoit parlé. *Seigneur*, lui dit, *Guillaume* (*f*), *le comte de Flandre & moi sommes si proches parens, que nos interêts ne sauroient être séparés; d'ailleurs mes états rélèvent du comte de Hainaut & non pas de l'Empire. Si ce comte est votre vassal, c'est ce que je n'examine pas. Je maintiens la justice & mes droits, & ne m'inquiéte d'aucune autre chose.*

Cette réponse ne parut point déplaire à l'Empereur, qui estimoit d'ailleurs le comte de Namur & comme son parent & comme un prince des plus accomplis de son temps. C'est pourquoi, sans s'arrêter à relever ce qu'une telle réponse pouvoit avoir de trop fier, il ne s'attacha qu'à réconcilier le comte avec le duc de Brabant. Leurs démêlés ne paroissoient pas fort difficiles à terminer. Ils rouloient uniquement sur le ressort d'Aiseau, & sur la vente de Poilvache & de quelques autres terres, que le duc de Brabant vouloit faire annuler, & que le comte de Namur prétendoit maintenir. L'Empe-

(*f*) Chron. Zantfliet, pag. 264.

reur se donna tant de mouvemens qu'à force de sollicitations & de persuasions, il parvint à les réconcilier aux conditions reprises dans les lettres qui furent pour cela dépêchées le 6 Février de l'an 1357 & dont pour la curiosité du lecteur, je donnerai ici la traduction en François de quelques-uns des principaux articles.

„ Nous Wenceslas par la grace de Dieu
„ duc de Luxembourg, de Brabant, de
„ Limbourg & de Lothier, marquis du
„ Saint-Empire, & nous Jeanne par la
„ même grace, duchesse desdits lieux, fai-
„ sons savoir à tous que nous étant référés
„ à l'avis & au conseil de notre sérénissime
„ & invincible prince & seigneur, Charles
„ Empereur des Romains toujours Auguste,
„ & Roi de Bohême, en ce qui concerne
„ les querelles, disputes & procès mus en-
„ tre nous & Guillaume comte de Namur
„ notre cher cousin, nous nous sommes
„ accordés amiablement en cette manière.

„ En premier lieu, nous duc susdit
„ avons librement renoncé tant pour nous
„ que pour nos héritiers & successeurs
„ ducs de Luxembourg, à tout droit que
„ nous pourrions avoir au château de Poil-
„ vache, à sa prévôté, à ses mayeuries,
„ & dépendances quelconques, de même

„ qu'à l'hommage de Château-Thierri sur
„ Meuse, & à d'autres reliefs qui sont de
„ son ressort, ou qui pourroient dans la
„ suite lui appartenir : ensorte que le
„ comte Guillaume & ses successeurs com-
„ tes de Namur doivent posséder Poilva-
„ che à perpétuité, paisiblement & sans
„ trouble, ainsi que le sérénissime prince
„ de glorieuse mémoire, notre père &
„ seigneur Jean, Roi de Bohême & comte
„ de Luxembourg, l'a vendu à la dame
„ Marie d'Artois, comtesse de Namur,
„ comme il appert clairement par les let-
„ tres dessus émanées.

„ En second lieu, le comte de Namur
„ renonce pareillement pour lui & ses
„ successeurs à tout droit qu'il a eus, qu'il
„ a ou qu'il pourroit désormais avoir aux
„ châteaux & biens de Longprez, Mir-
„ wart, Villance & Orchimont y com-
„ pris leurs prévôtés dépendances & ap-
„ partenances : lesquels biens avoient été
„ donnés à l'illustre prince Rupert le Vieux,
„ comte Palatin du Rhin, & duc de Ba-
„ vière son cousin, à titre de dot d'Eliza-
„ beth de Namur sa sœur. Consentant le
„ susdit comte que Wenceslas, ses héri-
„ tiers & successeurs ducs de Luxembourg
„ puissent retraire ces mêmes châteaux &

„ biens du comte Palatin, ou de tel autre
„ possesseur au pouvoir de qui ils seroient
„ échus.

„ Troisièmement, quant au débât survenu
„ au sujet de l'hommage de la terre
„ d'Aiseau, nous duc & duchesse d'une
„ part, & le comte de Namur de l'autre,
„ nous nous en sommes remis au jugement
„ & dire de l'Empereur, promettant
„ d'approuver & de ratifier tout ce
„ qu'il aura décidé là dessus.

„ Quatrièmement, nous sommes aussi
„ convenus unanimement, que les limites
„ entre les duchés de Brabant & le comté
„ de Namur, seront les mêmes que celles
„ qui ont été ci-devant. Savoir, le ruisseau
„ de Lonzée, &c. &c.

Ainsi revint & fut assuré au comté de Namur le domaine utile de la belle seigneurie de Poilvache après un siècle & demi qu'il en avoit été séparé, pour être uni à celui des comtes de Luxembourg.

En vertu de cet arrangement, le duc *Wenceslas* rentra peu de temps après en possession des terres de Mirwart, Longprez, Orchimont, Nassoigne, Graide, &c., & nomma *Guillaume* dit *l'Ardenois*, seigneur de Spontin pour son châtelain & lieutenant de ses châteaux & terres de Mirewart &

avouerie de Saint-Hubert, avec ordre à tous ses sujets en géneral & à chacun d'eux en particulier, de lui obéir. Ces lettres sont datées de Bruxelles (g) le 24 Janvier 1360.

Il ne paroît point que le duc *Wenceslas* en ait retenu long-temps la propriété ; & on ne sait à quelle occasion toutes ces terres retournèrent encore au pouvoir du comte de Namur ; du moins voit-on par un autre acte donné le 12 Novembre (h) de la même année, que le comte de Namur déclare avoir acheté de Wenceslas de Bohême duc de Luxembourg & de Brabant, les châteaux, forteresses, maisons & terres de Mirwart, d'Orchimont, de Longprez, de Nassoigne, de Seni, de Terwagne, de Villance, de Vireul, de Graide, de Meauffin, de Haumes, de Foucan, de Neuville & de Martin-Voisin, avec tous leurs bans, mayries & appartenances.

On voit encore par ce même acte que le comte *Guillaume* établit le même *Guillaume* seigneur de Spontin, pour en recevoir en son nom du duc de Luxembourg la saisine & vraie possession, & qu'il le nomma

(p) Extrait d'un ancien mémoire reposant ci-devant ès archives des FF. Croisiers du couvent de Namur.

(q) Ibidem.

gouverneur & gardien de ces châteaux & forteresses, à condition qu'il lui en rendroit un compte fidèle. En ordonnant ensuite à tous les hommes de fief, mayeurs, échevins & autres de lui obéir en tout, il l'autorise à déposer les officiers de leurs emplois s'il le trouve convenir, & à recevoir les hommages qui sont dus.

On ignore à quel prix ces terres furent achetées, & sous quelles conditions; mais on trouve dans une chartre datée (i) d'Arlon le 18 Mars 1361, que *Wenceslas* promet & s'oblige de faire jouir son cousin le comte de Namur, de tous les droits & fruits provenans de ces terres, & de garder inviolablement tout ce qui avoit été stipulé dans le susdit acte de vente. A cette fin il constitue pour ses garants, *Hugues d'Autel*, & *Thierri Werthuisen*, son prévôt d'Ardenne, en leur enjoignant de faire fidèlement observer toutes les clauses contenues dans l'acte de vente, & d'en procurer l'exécution.

Ce fut à quoi aboutit cette guerre qui auroit pu avoir des suites très-fâcheuses, sans la médiation de l'Empereur. L'évêque

(i) Extrait d'un ancien mémoire reposant ci-devant ès-archives des FF. Croisiers du couvent de Namur.

de Liège & le comte de Flandre firent auſſi leur paix. Ce prince promit au prélât de lui laiſſer libre le tribunal de paix, & de ne troubler en aucune façon ſa juriſdiction ni celle de ſes archidiâcres dans les terres de ſon domaine qui ſont du diocèſe de Liège, & Malines demeura aux Flamands.

Cette réconciliation fut ſincère, & mit fin pour toujours aux démêlés des comtes de Namur avec les ducs de Brabant. *Guillaume*, d'ennemi qu'il étoit de Wenceſlas, devint ſon ami & ſon plus fidèle allié, comme il le fit bien voir à l'occaſion de la guerre que ce prince eut à ſoutenir quelques années après contre le duc de Juliers. Le comte envoya à ſon ſecours (*k*) un corps conſidérable de Namurois, ſous les ordres de *Robert* & *de Louis de Namur* ſes frères. Il voulut que *Guillaume* ſon fils aîné fit ſon premier apprentiſſage dans le métier de la guerre, à l'armée du duc de Brabant. Ce jeune prince & ſes deux oncles combattirent à la bataille de Baſwiller avec une intrépidité que les deux armées admirèrent. Il ne tint point à ces princes & autres capitaines qui étoient dans l'armée de *Wenceſlas*, que la victoire à cette

(*k*) Butkens, pag. 489.

journée de Bafwiller, ne fe déclarat pour les Brabançons. Ils s'y fignalèrent tous à l'envi les uns des autres ; cependant, comme nous l'avons remarqué plus haut, l'armée Brabançonne y fut entièrement défaite. Le jeune *Guillaume*, *Robert* & *Louis* fes deux oncles, furent tous trois enveloppés dans la difgrace commune, & conduits avec le duc de Brabant & grand nombre d'autres feigneurs dans les prifons du duc de Juliers, d'où ils ne fortirent qu'en payant des rançons confidérables qui enrichirent ce prince. Il fut encore moins traitable par rapport à l'élargiffement du duc de Brabant; car il ne voulut entendre parler de rendre la liberté à ce prince, que pour des fómmes fi exhorbitantes, que le revenu de dix années de fes domaines, n'auroit pas fuffi pour payer fa rançon.

Alors l'Empereur *Charles IV* informé de la chofe, arma pour la délivrance de fon frère, & fe rendit au mois de Juin de l'année 1372 à Aix-la-Chapelle, menant avec lui l'Impératrice, douze archévêques & évêques, neuf ducs & marquis, dix comtes, quatre-vingt barons, & onze cent chevaliers, avec un appareil de guerre formidable. On faifoit auffi les mêmes prépa-

ratifs en Brabant & dans le comté de Namur. L'armée qu'on y levoit, devoit se joindre au-delà de la Meuse, à celle de l'Empereur, pour fondre ensemble sur le duché de Juliers.

La nouvelle de cet armement, & la crainte d'en être opprimé, inspirèrent au duc de Juliers des sentimens moins intéressés, & suivant les sages conseils de ses amis, il délivra son prisonnier, & alla le presenter lui-même à l'Empereur, qui satisfait de la soumission du duc, l'embrassa, lui rendit son amitié, pourvû qu'avec *Wenceslas* son frère, il élargit encore tous les autres prisonniers; ce qui ayant été accordé de bonne grace, *Leon de Marbois*, Sire de Gosselies, *Guillaume* dit *l'Ardenois*, Sire de Spontin & plusieurs autres gentilshommes Namurois, pris à la journée de Baswiller, recouvrèrent leur liberté.

Le comte de Namur fut après cela en paix durant plusieurs années, ne s'occupant plus que des affaires du gouvernement. Ce prince souffroit impatiemment que son comté relevât du Hainaut, quoique ce fut un usage établi depuis *Baudoin*, comte de Hainaut, qui avoit soumis le comté de Namur à l'hommage envers les comtes de Hainaut. Mais *Guillaume* aussi

fier de fes droits, que jaloux de fa puiffance, renouvela l'ancienne coutume, en ne voulant par la fuite relever immédiatement que de l'Empereur. Il alla à cet effet trouver ce prince à Aix-la-Chapelle, qui non-feulement le reçut à foi & hommage, mais lui accorda encore (*l*) plufieurs beaux priviléges.

Ce fut à peu près dans le même temps que notre comte s'arrangea avec fes frères, au fujet de leur partage, & qu'il maria la princeffe *Marie* fa fille, avec *Guy de Châtillon*, Sire de Beaumont & de Chimai. La paix dont il jouiffoit lui donna le loifir de terminer différentes affaires pour le bien-être de fes états. Mais une des plus importantes qu'il entreprit, fut celle que nos annales appellent de dix-fept villes. Il ne s'agiffoit de rien moins que du reffort de dix-fept terres confidérables, que les Liégeois prétendoient leur appartenir, favoir, *Tamines*, *Boignée*, *Mertinnes*, *Gerpines*, *Humines*, & *Francwinée*, *Hemptines*, *Natoye*, *Sorines*, *le ban de Fumal*, *Hanneffe*, *Velaine*, *Rameau*, *Berniere*, *Ferrier*, *la cour de Fontenelle*, *Godinne*, *Somzée*, *Gilliers* & *Fontenelle-lez-Walcourt*. Le comte

(*l*) Invent. des chartres, chap. 1. art. 21.

de Namur soutenoit au contraire que ces terres faisoient partie de ses états. Cette affaire fut portée au tribunal du souverain Pontife, suivant l'usage de ce temps-là. Il n'y eut sorte de chicane que les Liégeois n'employèrent, afin d'en arrêter la décision. Il fallut toute la constance du comte pour ne pas se rebuter de toutes les tracasseries que ce peuple inquiet lui fit essuier. A la fin le Saint-siége décida en faveur du comte de Namur. *Guillaume* y obtint même une sentence (*m*) par laquelle l'évêque & le peuple de Liège étoient condamnés à lui restituer ces terres sous peine d'excommunication. L'exécution de l'arrêt fournit encore matière à bien des incidens, & trouva autant d'oppositions de la part des Liégeois, qu'on en avoit éprouvé pendant le cours de la procédure. Le comte *Guillaume* & ses successeurs eurent beau faire des représentations, presser & se plaindre, tout fut inutile : les Liégois demeurèrent les maîtres de ces terres, jusqu'à ce que le comté étant entré dans la maison de Bourgogne, *Philippe-le-Bon* par sa puissance, fit ce que n'avoient pu faire la jus-

---

(*m*) Extrait d'une ancienne chron. M. S. de Namur du XVe. siècle.

tice & les loix, & en saisit la possession en 1445.

Au milieu des affaires les plus épineuses qui occupoient de temps en temps le comte *Guillaume*, ce prince ne perdoit pas de vue la tranquillité & la sûreté de ses sujets. Les Anglois avoient commencé de son temps à se servir d'artillerie. Ils avoient fait jouer pour la première fois quatre où cinq pièces de canon à la journée de Crecy en l'année 1347, qui n'avoient pas peu contribué à leur assurer le gain de cette bataille. L'expérience lui avoit appris que, depuis l'invention de la poudre & du canon, les petites places du comté de Namur, qui en faisoient autrefois la principale force, n'étoient plus en état de faire une longue résistance. Les fortifications de la capitale trop foibles en beaucoup d'endroits, avoient le même inconvénient. Il résolut donc pour la sûreté du pays, d'y ajouter de nouvelles défenses, & du consentement des bourgeois qui ouvrirent librement leurs bourses, pour en procurer une prompte exécution, il commença d'abord par faire mettre en état les ponts de la Meuse & de la Sambre. Ensuite il fit rehausser le pavé de la plûpart des rues, afin de mettre la ville un peu plus à l'abri

des débordemens de ces deux rivières ; après quoi on travailla aux murailles & aux tours.

Nous avons vu que l'enceinte de la ville, au temps du comte *Guillaume I*, prenoit du réfuge de l'abbaye de Floreffe, à côté d'une tour dont on voit encore aujourd'hui une partie, à la porte de Houjoul, delà se continuoit par la rue des Fossés & le couvent des Ursulines, à la porte de Soncal, d'où par la rue de la Marcelle, elle se dirigeoit à la porte en Trieu, qui étoit à-peu-près vis-à-vis de l'entrée moderne du gouvernement ; elle passoit ensuite derrière l'église de Saint-Aubain, & venoit finir vers la Sambre à la porte du nom de ce Saint. C'étoit donc cette enceinte dont le comte fit réparer les murailles, & fortifier par quantité de tours.

Tous ces travaux furent achevés en 1385, mais il n'eut pas le temps de les pousser au point de perfection qu'il se proposoit. Car dans le temps qu'il pressoit le travail avec le plus d'ardeur, il fallut tout abandonner, pour courir au secours du comte de Flandre que ses sujets poussoient à bout par leur indocilité. Le vieux *Guillaume* ne put voir le chef de sa maison traité si indignement, sans sentir toute son ardeur guerrière se réveiller. Il leva des troupes, & marcha

en Flandre accompagné de ses deux fils *Guillaume* & *Jean*, & de la plus grande partie de sa noblesse. Il y trouva en arrivant, le mal beaucoup plus grand qu'il ne l'avoit cru. Tout y étoit dans une violente fermentation. La plûpart des villes assurées de la protection & du secours de l'Angleterre, s'étoient soulevées & avoient arboré publiquement l'étendart de la révolte. *Jacques d'Arteveldе*, qui quarante ans auparavant avoit eu tant de part aux troubles de son pays, avoit laissé un fils nommé *Philippe*, qui marchant sur les mêmes traces que son père, & aussi intrépide que lui, disposoit de la Flandre en maître absolu, & y avoit plus d'autorité que n'en avoient jamais eu les souverains.

Guillaume comprit bientôt que l'état critique dans lequel se trouvoient les affaires de la Flandre, demandoit un prompt remède, mais que sans le secours de quelque allié puissant, on parviendroit difficilement à dompter les rebelles. Le Roi de France lui parut le seul capable d'entreprendre cette affaire avec succès. Il se rendit donc lui-même à la cour de *Charles VI* qui regnoit alors. Il lui exposa l'état de la Flandre, & sçut si bien ménager l'esprit du Roi, que ce prince se laissa persuader de faire la guerre aux Flamands.

Le mal demandoit un prompt remede. De toute la Flandre, les seules villes d'Audenarde & de Dendermonde tenoient pour le souverain. Encore la première de ces places étoit-elle assiégée par une armée de Flamands commandée par d'*Artevelde*, & l'autre fort exposée, depuis que le brave *Philippe*, fils naturel du comte *Jean II*, qui en étoit gouverneur avoit été tué.

Toutes ces circonstances hâterent le départ du Roi. Il assembla une armée nombreuse sur la frontière de Flandre, où il entra ensuite par le pont de Comines, afin de faire une diversion qui obligeât d'*Artevelde* d'abandonner le siége d'Audenarde, pour courir au secours des siens, & des villes les plus exposées aux armes Françoises. Ce qu'on avoit prévu, arriva. Le chef des rebelles n'eut pas plutôt appris la nouvelle que l'armée du Roi de France avoit passé la Lys, qu'il abandonna le siége d'Audenarde, quitta de bons rétranchemens, où il eût été difficile de le forcer, & marcha à sa rencontre, pendant que le comte de Flandre avec le comte *Guillaume* & ses autres alliés, se joignoient avec toutes leurs forces à l'armée Françoise.

Les deux armées se rencontrèrent près de Rosebecque, village situé entre Harle-

becque & Deinſe. La bataille s'engagea dès le lendemain. Le vieux *Guillaume* qui conduiſoit l'avant-garde compoſée des Namurois & d'un gros corps de troupes Françoiſes, culbuta d'abord tout ce qui ſe préſenta devant lui, & mit un tel déſordre parmi les premiers bataillons & eſcadrons rebelles, qu'il ſe communiqua bientôt dans toute leur armée, deſorte qu'après une courte réſiſtance, plus molle qu'on ne l'eut du attendre de cette nation fière & audacieuſe, la moitié de leur armée fut taillée en pièces, & le reſte diſſipé. Quararante mille Flamands y périrent. *Philippe d'Artevelde* leur chef, fut du nombre des morts, On le trouva, diſent quelques hiſtoriens, étendu ſur le champ de bataille, ou ſans avoir reçu aucune bleſſure, il avoit été étouffé dans un foſſé par ſes propres gens qui s'y étoient jettés après lui. D'autres aſſurent que le connétable *Olivier de Cliſſon*, général de l'armée Françoiſe, l'ayant arrêté & fait priſonnier, l'envoya à Paris, où le Roi *Charles VI* le fit pendre peu après.

Cette victoire ne rendit pas le calme à la Flandre. Car quoiqu'une grande partie fut rentrée dans le devoir, les bourgeois de Gand raſſurés par quelques chefs des factieux, & par les lettres du Roi d'Angleterre,

gleterre, persistèrent dans leur révolte, & recommencèrent la guerre, aussitôt que le printemps de l'année 1383 fut arrivé.

Alors le comte de Flandre & ses alliés s'assemblèrent à Cambrai, où il fut résolu que le calme ne pouvoit être rendu à la Flandre entière, qu'en en chassant les Anglois, qui y étoient venus au secours des Flamands, sous la conduite de l'évêque de *Norwic*. Déja ce général s'étoit emparé de toutes les places maritimes. Il étoit maître de Gravelines, de Bourbourg, de Dunkerque, de Cassel, de Bergues, de Furnes, d'Ostende, & il étoit occupé à assiéger la ville d'Ipres, lorsque le comte de Flandre soutenu des forces de la France, du comte de Namur & de quelques autres de ses alliés, marcha au secours de cette place. Les Anglois n'attendirent pas l'armée de ces princes. Trop foibles pour tenir la campagne devant eux, ils se renfermèrent dans Bourbourg, bien résolus de s'y défendre jusqu'à la dernière extrêmité. Les vainqueurs les suivirent & mirent le siége devant cette ville, qui fut battue sans relâche.

Guillaume fils aîné (*n*) du comte de Namur, s'y distingua extrêmement. A la tête

---

(*n*) Meier, annal. Flandr. ad ann. 1383.

d'une troupe de braves, il monta à l'assaut, & fut un des premiers qui parut sur le haut de la muraille. La garnison pressée capitula, & sortit de la Flandre, avec tout ce qui y restoit d'Anglois. Le comte de Flandre ne jouit guères du fruit de cet heureux changement; car il mourut au moment, qu'il avoit tout lieu de se flatter du recouvrement de ses états. Ils passèrent à son gendre *Philippe* surnommé *le Hardi*, duc de Bourgogne. Ce prince plus puissant qu'aucun de ses prédécesseurs, accoutuma insensiblement les Flamands à ne plus se croire indépendans de leurs souverains & à respecter leur autorité.

Guillaume qui, par la mort de *Louis de Male* comte de Flandre, devint le chef de sa maison, porta alors en plein les armes de Namur, dont il supprima la brisure ou bande de gueule que ses prédécesseurs avoit prise & retenue comme cadets. Il s'arrangea aussi avec le nouveau comte de Flandre, au sujet de la ville de l'Ecluse, qu'il céda en échange de celle de Bethune à ce prince, qui souhaitoit d'avoir ce port de mer, pour empêcher les Anglois d'entrer par-là en Flandre, & de prêter la main aux révoltes de ses sujets.

Cet échange fut une des dernières actions

du comte *Guillaume*. Il revint peu après à Namur, où il mourut le premier d'Octobre de l'an 1391, âgé d'environ soixante huit ans. Il fut enterré dans l'église des Franciscains, où l'on voyoit encore sa tombe sépulcrale & celle de *Catherine de Savoie* sa femme, morte trois ans avant lui, lorsqu'on démolit, en 1750, l'ancienne église des Récollets. Voici l'épitaphe qui y étoit inscrite. Elle marque le jour & l'année de son décès.

» *Cy gist*
» *Hault & puissant prince de bonne mémoire*
» *Guillaume de Namur & seigneur de l'Ecluse,*
» *Qui trespassa le premier jour du mois d'Oc-*
» *tobre*
» *Sur l'an de la Nativité de Notre-Seigneur*
MCCCXCI.

Guillaume I fut doué de grandes qualités. Il étoit brave, généreux, magnifique, aimant la justice & la rendant à tout le monde sans distinction. Mais jamais prince ne fut aussi avide que lui de fêtes & de divertissemens. Ils lui faisoient quelquefois oublier qu'il avoit un état à gouverner, & des sujets auxquels il se devoit. Un histo-

rien moderne (*o*), dans le portrait qu'il fait de ce prince, le taxe des plus grands défauts, auxquels, selon lui, il joignoit un caractère violent & emporté jusqu'aux derniers excès. Pour prouver cette assertion, il assure que ce prince dans un de ces accès de colère qu'il lui suppose fort fréquens, avoit fait tuer *Louis*, comte de Vianden son allié & son ami, si lui même, ajoute-t-il, ne le tua de sa propre main. Mais outre que le portrait que cet historien nous donne du comte *Guillaume*, est pleinement démenti par tous les écrivains qui ont parlé de ce prince, il est certain qu'il s'est encore trompé, en disant que ce *Louis* étoit comte de Vianden, ami & allié de *Guillaume*, puisque l'écrivain qu'il cite pour son garant (*p*) nous assure au contraire, que ce même *Louis* étoit un gentilhomme de la Hesbaie, nommé *Louis de Vianden, que le comte de Namur Guillaume fit*, dit-il, *tuer, sans qu'on en sache le sujet.*

Guillaume aimoit ses peuples & en étoit aimé. Il s'attacha constamment à les rendre heureux, & les gouverna avec tant de

(*o*) Le père de Marne dans son histoire du Comté de Namur.

(*p*) Hemricourt, miroir de la noblesse de Hesbaie, pag. 16 & 294.

bonté, qu'il les contint dans une soumission parfaite : soumission assez rare dans un siècle, où les sujets prétendoient quelquefois donner la loi à leurs seigneurs.

A la vérité, quelques mutins enhardis sans doute par les guerres intestines qui regnoient dans la Flandre, dans le Brabant, & dans le pays de Liège, & voulant suivre des exemples si pernicieux, s'avisèrent de vouloir remuer contre le gouvernement, pendant que notre comte célèbroit à Paris son mariage avec *Catherine de Savoie.* Mais cette émeute n'eut pas de suite; car ce prince à la première nouvelle qu'il en reçut, revint à Namur. La présence d'un maître justement irrité & en état de faire sentir aux coupables tout le poids de son indignation, fit trembler les plus déterminés d'entr'eux, qui seuls furent punis & châtiés. Il n'en coûta cependant la vie à personne; on se contenta de leur faire subir la peine de l'amende & du bannissement. Ce coup d'autorité tempéré par la clémence, guérit pour toujours les Namurois de l'envie de se soulever contre leur souverain. Nul peuple n'a depuis été plus soumis : jusques-là que l'exemple de tant de Provinces qui se révoltèrent contre la couronne d'Espagne, durant les troubles de

religion dans les Pays-Bas au XVIe. siècle, ne put, ainsi que nous l'avons déja remarqué plus haut, ébranler la fidélité de la province de Namur, aussi zélée pour son souverain que pour la foi de ses pères.

Outre les acquisitions que nous avons vu que le comte *Guillaume* & sa mère *Marie d'Artois* avoit faites, ce prince acheta encore la terre de Beaufort, & la donna à son frere *Robert*. Ce prince étant mort sans enfans légitimes, elle revint au comte par droit de succession. Il augmenta en outre son domaine de la ville de Walcourt & de son territoire, par l'achat qu'il en fit en 1363 *de Weri de Rochefort*. Il est vrai que *Jean de Rochefort* voulut en faire le retrait & offrit de rembourser les sommes qui avoient été comptées à ce sujet; mais *Guillaume* réfusa de les accepter, & se maintint dans la jouissance de son achat. La ville de Walcourt qui autrefois avoit été engagée au duc de Brabant, ne fut absolument annexée au comté de Namur, que sous le regne de *Philippe-le-Bon*.

Guillaume fit encore d'autres acquisitions pendant son regne, & entr'autres celle de la terre de Frey, que *Jean Espagnois de Blyse* lui transporta (*q*) le 29 Mars 1345. Il acquit

(*q*) Extrait d'une chronique M. S. de Namur du XVe. siècle.

d'*Eustache de Seraing*, chevalier, une partie du péage (*r*) qui se levoit à Hastière, & le fief qu'il possédoit à Egkesée. *Bauduin de Moustier* & *Jean de Marbais* lui vendirent, le premier les terres de la Raspaille, & celui-ci ses fiefs (*s*) situés à Bioul. Il acquit pareillement en 1367 de *Marguerite de Wesemale* (*t*) dame de Duffle, & de *Thierry de Hornes*, Sire de Perwez, la terre & tous les biens dont ils jouissoient à Fleuru, & il reçut en 1370 de *Thibault Delzée* (*v*) l'avouerie de Lustin.

Quoique le comte *Guillaume* ait été dans le cas d'être souvent absent de ses états, tant par rapport aux guerres qu'il fit pendant trente ans dans divers pays, qu'à raison des fréquens voyages qu'il fit en France, il n'en fut pas moins attentif, comme nous avons dit, au bien-être de ses sujets, & au gouvernement de ses états. On a de lui des édits de police, dont les uns tendent à affermir la tranquillité publique, & d'autres à modérer la trop grande rigueur

---

(*r*) Extrait d'une chron. M. S. de Namur du XVe. siècle.
(*s*) Ibidem.
(*t*) Ibidem
(*v*) Ibidem.

de quelques loix faites par ses prédécesseurs. Il établit entr'autres (*x*) par lettres du 14 Novembre 1383, « qu'un homme qui aura » été blessé par un autre, s'il se trouve » le lendemain sur la rue non appuié, celui-» ci n'en sera aucunement recherchable, » quand même le blessé viendroit à mou-» rir de sa blessure ». Par autres lettres datées de Golzinne le 16 Juin 1388, il fit publier (*y*) un nouveau réglement pour les brasseurs de la Neuve-Ville, en enjoignant en même temps aux magistrats de Namur, de donner *gratis* les lettres d'*Exeat* à tous les bourgeois qui voudroient aller s'établir ailleurs. Toutes ces attentions de la part du souverain furent si agréables à ceux de Namur, qu'en reconnoissance ils lui accordèrent plusieurs beaux droits & privilèges, tant sur le vin (*z*) & l'hidromelle, que sur la bierre.

Ce prince fit frapper différentes espèces de monnoie, qui eurent long-temps cours dans les provinces de la basse Allemagne, & qui sont encore connues dans les livres

(*x*) Extrait des archives des ci-devant Croisiers à Namur.

(*y*) Ibidem.

(*z*) Ibidem.

ceptaux. La plus remarquable étoit (a) *le denier blanc* appellé communement *joli.* Les antiquaires estiment que cinquante quatre de ces pièces faisoient *un denier d'or* au coin du Brabant, & les trente six *une livre de France.* Peu de tems après, il en fit frapper une autre, sous le nom *de denier noir*, dont la pièce valoit quatre oboles au cours de Namur. Selon la plus commune opinion des modernes, toutes les monnoies des comtes de Namur, avoient pour empreinte un navire, qui figuroit le commerce sur la Meuse & sur la Sambre.

Guillaume I avoit été marié deux fois. En premières nôces il avoit épousé *Jeanne de Hainaut*, fille de *Jean*, comte de Hainaut, décédée sans postérité, & en secondes nôces, *Catherine de Savoie*, dont il eut trois enfans, *Guillaume* & *Jean* ses successeurs au comté de Namur, & une fille nommée *Marie*, qui épousa *Guy de Châtillon*, comte de Blois, de Beaumont & de Chimai. Après la mort de celui-ci, étant devenue amoureuse de *Pierre Brébant* dit *Clignet*, amiral de France, elle l'épousa. Quelques écrivains lui donnent encore un fils naturel de même

(*a*) Extrait des archives de la Collégiale de Notre-Dame à Namur.

nom que lui, & qu'on dit avoir été décapité par les ordres de *Guillaume II*, pour avoir été l'entremetteur du mariage de la princesse *Marie*, avec le susdit *Pierre Brêbant*.

Le comte *Guillaume* fut surnommé *le Riche*. Il l'étoit en effet, tant par *Marie d'Artois* sa mère, que par sa femme *Catherine de Savoye*. Cette princesse hérita de *Louis de Savoye* son frère, décédé sans enfans, les terres de Vaud, de Bugey, & de Walromey, qu'elle vendit à *Amedée* comte de Savoye, surnommé *le comte Verd*. L'argent qui provint de cette vente, fut employé à acquérir des terres qui augmentèrent considérablement les domaines du comté de Namur, & rendirent *Guillaume* beaucoup plus puissant que ne l'avoient été son père & ses frères.

Par-là il se vit en état d'entretenir un grand nombre de ces feudataires étrangers, que les souverains engageoient à leur service, par des pensions ou *fiefs de bourse*. On comptoit parmi eux, *Arnoul* (*b*), Sire d'Agimont, *Gilles de Rodemaeker*, *Valleran de Hacourt*, *Sohier de Bourscheit*, *Pierre de Horion*, *Rase*, Sire de Jenappe, les Sires

(*b*) Invent. des chartres.

de *Heyde* & de *Falais*, *Jean*, Sire de Cuick & de Hooghestraete, *Thomas de Lancet*, *Jean de Thines*, *Vallerand*, Sire de Fauquemont & de Montjoye, châtelain de Zélande, *Daniel de Blyse*, *Jean de Harduemont*, *Godefroi*, Sire de Were, *Gerard*, Sire de Blankenheim, *Henri*, Sire de Roucourt, *Gerard de Werselaer*, *Louis*, Sire d'Agimont, *Guillaume de Petershem*, *Jean*, Sire de la Roche, *Louis de Clermont*, Sire de Bursée & *Jean de Willamont*.

Ce prince dans l'usage qu'il fit de ses richesses, n'oublia pas les pauvres & les églises. On trouve qu'il fonda dans la collégiale de Walcourt (*c*) un bénéfice assez considérable, qui est encore aujourd'hui à la collation du Souverain, & en 1347 il en fonda un autre dans l'église de Saint-Pierre au château, sous l'invocation de la Sainte-Vierge (*d*), qu'il dota de sept muids & demi de moutures à percevoir sur le moulin de la Sambre, & de quinze muids d'épeautre à lever aussi chaque année sur ses terres à Vedrin. Ce bénéfice subsista ainsi dans l'église de Saint-Pierre, jusqu'au temps de l'union de ce chapitre avec celui de Saint-

(*c*) Invent. des chartres, chap. 11. art. 48.
(*d*) Gramaye.

Aubain, lors de l'érection de l'évêché de Namur, que ce même bénéfice fût uni à un autre fondé dans la même église, sous l'invocation de Saint-George. Ils sont maintenant desservis dans la chapelle du conseil à Namur, par le prêtre qui y dit la messe tous les jours de l'année, hors le temps des vacances. Nous voyons dans le trésor des chartres un acte (e) qui prouve que ce prince s'appliqua d'une manière particulière à encourager le travail des mines dont le comté de Namur abonde. *Guillaume* y regle les droits du Souverain, & ceux des propriétaires, à l'égard du plomb qui se tiroit dans les bans d'Andenne & de Sclaën.

La comtesse *Catherine de Savoye*, princesse vertueuse & digne des plus grand éloges, mourut trois ans avant le comte son époux & fut enterrée dans l'église des Franciscains à Namur, avec cette épitaphe :

« Cy Gist
„ Haute & puissante dame de
„ Bonne mémoire
„ Madame Catherine de Savoye
„ Femme & épouse en son vivant

(e) Gramaye, chap. 6. art. 24. 25. 27.

„ *De hault & puissant prince*
„ *Guillaume de Flandre,*
„ *Comte de Namur, seigneur de l'Ecluse,*
„ *Dame dissdits lieux*
„ *Qui trépassa le* XVIIIe. *jour de*
„ *Juin l'an* MCCCLXXXVIII.

GUILLAUME II,

SEIGNEUR DE BETHUNE,

COMTE DE NAMUR.

Guillaume, second du nom, fils aîné de *Guillaume* premier, n'avoit guères moins de trente-sept à trente-huit ans, lorsqu'il prit possession du comté de Namur. Elevé dans le tumulte des armes dès sa jeunesse, il s'y distingua par tant de bravoure & de prudence, qu'il égala, s'il ne surpassa point les plus braves chevaliers de son temps. Ce fut sous les yeux de son père qu'il en fit l'apprentissage, & qu'il courut avec lui les mêmes périls & moissonna la même gloire. On lui donne beau-

coup d'habileté & de circonſpection dans ſes entrepriſes, beaucoup d'affabilité & de politeſſe, une grande bonté d'ame envers ſes ſujets, & une forte inclination à faire du bien à tout le monde, deſorte que chaque année & preſque chaque jour de ſa vie, étoient marqués de quelques traits dignes d'éloges.

Pour le faire paroître avec éclat dans le monde, & dans un état conforme à ſa naiſſance, ſon père lui céda, du conſentement du Roi de France, la penſion qu'il tiroit annuellement ſur le tréſor-royal. Il ſe démit encore en ſa faveur, de la jouiſſance des terres de Walcourt & de Fontenelle dont il lui céda l'uſufruit. L'acte en fut paſſé en préſence de *Godefroi-de-Ville*, bailli de Namur & de ſes hommes de fief. *Guillaume II*, les donna en engagère au ſeigneur de *Moriamez*, ſans doute pour quelque beſoin d'argent; mais peu de temps après il rembourſa la ſomme, & réunit de nouveau ces terres à ſon domaine.

Ce fut à-peu-près dans le même temps que notre *Guillaume* s'arrangea avec *Philippe*, ſurnommé *le Hardi*, duc de Bourgogne & comte de Flandre, au ſujet de la ville de l'Ecluſe. Nous avons déja obſervé que cette place étant à la bienſéance du duc, pour ſe préſerver des incurſions

des Anglois de ce côté-là, ce prince en avoit fait un échange contre la ville de Bethune. Il proposa donc au jeune prince suffisamment autorisé à cet effet, du comte son père, de ratifier cet échange. L'affaire fut entamée & conclue l'an 1384, ou selon d'autres en 1386, & depuis ce temps-là, il prit le titre de seigneur de Bethune.

Lorsque *Guillaume* fut inauguré comte de Namur, la cérémonie en fut aussi brillante, que les réjouissances furent extraordinaires. Accompagné de son frère *Jean*, & suivi d'un grand nombre de chevaliers & de gentilshommes, il partit le 21 Décembre 1391 de son château de Golzinne, & vint par le chemin qui conduit au Hameau de Saint-Servais, jusqu'à l'église du faubourg de Sainte-Croix, où il trouva les bourgeois de Namur rangés en double haie, tous magnifiquement vêtus, ayant les arbalêtriers à leur tête. Il se mit au milieu d'eux, & précédé du clergé qui chantoit des hymnes, il entra dans la ville (*f*) & fut conduit à l'église de Saint-Aubain, où il entendit la messe à genoux sur un prie-dieu, qui étoit placé au milieu du chœur.

(*f*) Extrait d'un ancien mémoire reposant ci-devant ès-archives du couvent des FF. Croisiers à Namur.

Il jura ensuite de garder les personnes, ses biens, les droits & privilèges de cette église, ainsi que les franchises de la ville, & de défendre les habitans, veuves & orphélins de toute oppression, avec promesse d'entretenir dans tout son comté, une bonne police, de punir les malfaiteurs selon les loix, & de ne jamais permettre qu'on violât les coutumes établies par ses prédécesseurs, suivant cette formule de serment :

" Jou Guillaume de Namur (g), jure
" par le corps de Jesus-Christ & le Saint-
" Sang & toutes les autres Saintes-Reliques
" qui sont ici en présence & par univers
" monde, que je warderay à mon pouvoir
" l'église de Saint-Aubain, & toutes leurs
" personnes, leurs biens, leur franchises,
" leurs droitures, & les tanseray de force
" & violence à mon loyal pouvoir, &
" feray jurer les mayeurs, les escheviens,
" de Namur, tous mes baillis & justiciers
" toutes les fois que je les feray mettre à
" mes services, de tenir & warder toutes
" les choses dessusdites à leur leal pouvoir.
" Item Jou Guillaume dessusdit, jure
" la franchise des bourgeois, les manans,

(g) Extrait d'un ancien mémoire reposant ci-devant ès-archives des FF. Croisiers du couvent à Namur.

„ veuves, dames & les orphelins à warder
„ & tenir fermement en toute droiture,
„ & tenir en loy la ville de Namur, &
„ tout mon pays sans rien enfreindre ni
„ briser à nul jour advenir.

Après que le nouveau comte eut prêté ce serment sur le grand autel, où le Saint-Ciboire & les Reliques étoient posés, Michard Heilland député de la bourgeoisie, lui fit au nom de tous, le serment de fidèlité, en cette manière.

„ Nous jurons à vous, notre très-re-
„ douté seigneur le comte (*h*) de Namur,
„ cy-présent, pour nous & nos successeurs,
„ d'être bons & loyaux subjets & obeis-
„ sans, & de faire envers vous, tout ce
„ que bons, vrais & loyaux subjets doivent
„ faire envers leur droiturier seigneur. Ainsi
„ nous aide Dieu & toutes les saintes Re-
„ liques qui sont en cette église & par uni-
„ vers monde.

Cette cerémonie achevée, la ville retentit de joie. Ce ne furent durant trois jours, que fêtes, réjouissances & illuminations partout. Les bourgeois charmés de la bonne mine & de l'affabilité de leur nouveau souve-

(*h*) Extrait d'un ancien mémoire reposant ci-devant ès-archives du couvent des FF. Croisiers à Namur.

rain, lui firent un présent de cinq cent moutons (i), en l'assurant une seconde fois qu'ils lui seroient bons sujets. *Je les accepte*, leur dit le comte, *je vous en remercie de tout mon cœur, & je vous (k) promets de mon côté que je vous serai bon Sire.*

Guillaume II se donna après cela tout entier aux affaires du gouvernement. Ses finances étoient en bon ordre, & ses états jouissoient d'une paix profonde. Il ne s'occupa plus alors qu'à perfectionner la nouvelle ville, à faire fleurir la religion, & à rétablir la discipline dans certains monastères du comté, où le relâchement s'étoit introduit depuis que le grand schisme d'Occident désoloit l'église. Il fit venir à cet effet de divers endroits, des religieuses pour repeupler les monastères de Soleilmont & d'Argenton, où l'on vit en peu de temps la religion reprendre son premier esprit. Il procura une autre réforme dans les abbayes de Moulin, du Jardinet & de Bonneffe. Ces maisons avoient été bâties pour des religieuses de l'ordre de Cîteaux; mais la ferveur s'étant rallentie parmi elles, le comte les

(i) Extrait d'un ancien mémoire reposant ci-devant ès-archives du couvent des FF. Croisiers à Namur.

(k) Ibidem.

en fit sortir, les dispersa dans d'autres monastères de filles, & leur substitua du consentement du pape des religieux du même ordre. Celui de Moulin fut occupé par six moines de Villers & autant d'Alne, qui prirent possession du monastère en l'année 1414. Le comte de Namur leur fit de grands présens, & pour témoignage de son affection intime, il leur donna (*l*) son anneau nuptial.

Les preuves éclatantes de bravoure que *Guillaume* donna à la bataille de Rosebecq & au siége de Bourbourg, lui avoient acquis l'estime & l'amitié de *Philippe-le-Hardi*, duc de Bourgogne & comte de Flandre. Ce prince l'invita aux doubles nôces qui furent célèbrées à Cambrai, entre *Jean*, son fils, *Marguerite* sa fille d'une part, & *Guillaume* & *Marguerite*, enfans d'*Albert de Bavière*, comte de Hainaut d'autre part. Il avoit aussi assisté du vivant du comte *Guillaume* son père aux nôces de *Charles VI*, Roi de France avec *Isabelle de Bavière*. Il y parut avec la dernière magnificence, & avoit sçu dès lors se (*m*) concilier les cœurs de tous les seigneurs François & étrangers qui s'y trouvèrent.

(*l*) Recueil des chartres ci-après. Gramaye.
(*m*) Froissard.

Avec des dispositions aussi heureuses, & un caractère aussi bienfaisant, qu'il conserva jusqu'à la fin de sa vie, il maintint durant son regne, le comté de Namur dans une paix profonde. Il ne fut pas moins attentif que son père à la sûreté de sa capitale. Il acheva les fortifications commencées sous le regne précédent, fit réparer les anciennes, & en fit construire de nouvelles. Mais comme les brouilleries qui commençoient à s'élever à Liège lui donnoient quelque inquiétude, il voulut mettre son comté dans un état de défense de ce côté-là. Il fit (*n*) relever les murailles du château de Samson, & le rendit plus respectable que jamais, par les ouvrages qu'il y fit ajouter. Il le mit dans l'état où on l'a vu au temps de sa démolition, arrivée vers l'an 1692.

Quoique jusqu'alors la grande passion de *Guillaume*, eut été la guerre, où il s'y étoit fait, comme nous avons vu, une réputation de bravoure & de bonne conduite qui lui avoit attiré l'estime des princes & des seigneurs ses voisins, il n'étoit toutefois pas ennemi de la paix. Il se faisoit une vraie joie de l'entretenir entre ses

(*n*) Gramaye.

voisins, lors principalement qu'il voyoit quelqu'apparence d'y pouvoir réussir, ainsi qu'il arriva nommément à l'égard du comte de Hainaut & du duc de Brabant, qui étoient à la veille d'en venir aux mains.

Ce prince vivoit ainsi tranquille dans sa capitale. Sensible à l'amour de ses peuples, il se donnoit tout entier aux soins du gouvernement, lorsque son humeur guerrière le fit entrer dans la ligue des princes confédérés en faveur de *Jean de Bavière*. Ce prélât élu évêque de Liège en 1390 à l'âge de dix-sept ans, étoit fils *d'Albert de Bavière*, comte de Hainaut, de Zélande & de Hollande, & de *Marguerite de Silésie*. Quoique canoniquement élu, une partie du peuple avoit pris les armes contre lui, à l'instigation d'une troupe des factieux qui ne respiroient que le désordre, & auxquels on avoit donné le nom odieux de *Haydrois* (*o*).

Le refus que faisoit *Jean de Bavière* de se faire ordonner prêtre, étoit, au rapport de quelques écrivains (*p*), un des prétextes dont se servoient ces mutins pour colorer

(*o*) Chron. Zantfliet, pag. 361.

(*p*) Ibidem.
Suffrid.

leur révolte. Ils débitoient hardiment que ce prince ne pouvoit être regardé comme ſouverain du pays de Liège, auſſi long-temps qu'il perſiſteroit dans ſon refus; & que puiſque les deſirs de ſon peuple ne pouvoient lui inſpirer d'autres ſentimens, c'étoit une preuve que ſon unique but, en gardant l'évêché, étoit de s'enrichir aux dépens du pays, en attendant qu'il ſe préſentât une occaſion de s'établir d'une manière plus conforme à ſes inclinations.

C'eſt ainſi que ces écrivains & la plûpart des hiſtoriens Liégeois rapportent le motif de ces nouveaux troubles. Mais un auteur François (*q*) qui a écrit l'hiſtoire de ce temps-là avec beaucoup d'exactitude, aſſure que *Henri de Hornes*, ſeigneur de Perwez, fut l'auteur de ces diſſentions, & que par ſes intrigues ſecrètes, il fit ſoulever les Liégeois contre *Jean de Bavière*, à deſſein de placer *Thierri de Hornes* ſon fils, ſur le Siége épiſcopal de Liège, après qu'on en auroit chaſſé le légitime évêque.

Quoiqu'il en ſoit, les mutins prirent la réſolution de choiſir un autre évêque, & ils l'exécutèrent en 1406 dans une aſſemblée des états & des députés des villes,

(*q*) Monſtrelet.

où ils élurent, non-obstant la résistance du clergé qui se récrioit contre un pareil attentât, *Thierri de Hornes*, fils de *Henri*, lequel fut en même temps proclamé mambourg du pays, c'est-à-dire capitaine-général. Non contens de cette première démarche, les Haydrois travaillerent à engager les chanoines de la cathédrale, à confirmer l'élection de *Thierri*. A quoi ceux-ci n'ayant pas voulu acquiescer, on publia aussitôt un mandement de la part des Haydrois, portant que les chanoines & les clercs qui ne s'uniroient point aux sentimens de la cité, seroient chassés & leurs biens confisqués, comme ennemis de l'état. Tous demeurerent fidèles & attachés à leur évêque légitime, sortirent de Liège & vinrent à Namur, où la plûpart demeurerent jusqu'à la fin des troubles.

On s'empara alors des maisons des fugitifs; leurs biens furent saisis, & *Thierri* ne tarda pas à leur substituer d'autres chanoines qui confirmerent son élection. Il députa ensuite *Jacques Badut*, vers l'anti-Pape *Benoit XII*, qui charmé d'avoir quelque occasion de fortifier son parti, lui expédia les bulles néceſſaires, par lesquelles il le déclaroit légitime évêque de l'église de Liège. *Thierri* en conséquence choisit

pour son suffragant *Jean Issuin*, évêque de Tripoli.

Le mambourg dont le nombre des partisans grossissoit de jour en jour, ne garda plus alors aucune mesure. Il commença à persécuter ouvertement tous ceux qu'il savoit être attachés au parti de *Jean de Bavière.* Les avanies qu'il leur faisoit, forcerent une quantité considérable de ces fidèles citoyens, tant du clergé & de la noblesse, que du peuple, à s'exiler eux-mêmes. Déja les deux seigneurs *de Horion* père & fils, *Corswarem*, *Jean de Saint-Martin*, & *Nicolas Textor*, ancien bourguemaître avoient été décapités sur un échaffaut dressé aux pieds des dégrés de Saint-Lambert, sous les yeux de *Henri de Hornes*, & *de Thierri* son fils, pour être demeurés fidèles à leur évêque légitime, & pour avoir réfusé de prendre part au nouveau gouvernement.

Ce n'étoit pas seulement dans Liège que les Haydrois dominoient. A l'exception de Maëstricht & de Saint-Tron, toutes les autres villes du pays s'étoient déclarées pour eux. Mais le mambourg à la tête d'un corps d'armée, renforcé des milices de Hui, de Tongre & d'Hasselt, tomba à l'improviste sur la ville de Saint-Tron, attaqua la place, & s'en rendit maître le neuvième

jour.

jour. Il alla delà assiéger Maëstricht, l'unique place qui restoit à l'évêque. La vigoureuse défense des assiégés, jointe à la rigueur de la saison, empêcha le Mambourg de s'en rendre maître; & malgré tous les efforts qu'il fit durant six semaines pour l'emporter, il fut obligé de lever le siége, après y avoir perdu un grand nombre de ses meilleurs hommes.

Cependant l'évêque *Jean de Bavière* fortifioit son parti par de puissantes alliances. Il alla d'abord en France solliciter du secours près des Ducs de Bourgogne & de Nevers. Delà il passa en Allemagne, où il mit plusieurs princes dans ses intérêts, outre qu'il étoit soutenu de son frère *Guillaume*, comte de Hainaut, de Hollande & de Zélande, du comte de Namur, du comte de Flandre, du comte de Saint-Pol & de quelques autres. On appella leurs troupes réunies, *l'armée des Princes*.

On n'ignoroit pas à Liège toutes ces dispositions; mais *Henri de Perwez*, *Thierri* son fils, & ceux de leur faction n'étoient pas gens à reculer. Ils se crurent assez forts pour tenir tête à l'évêque & à ses alliés. Les Haydrois avoient Liège & toutes les villes du pays pour eux. Les bourgeois de Louvain & de Bruxelles, les villes du Bra-

bant, & la plus grande partie de la noblesse Liégeoise se rangèrent sous leurs étendards; desorte qu'ils levèrent en peu de temps, une armée nombreuse qu'on appella l'*armée des Liégeois*.

Avec de pareilles forces, ils résolurent d'attaquer de nouveau la ville de Maëstricht, sans penser à couvrir leurs frontières pendant qu'ils seroient occupés à ce siége. La place fut investie dès le 30 de Mai 1408, & si les assiégeans firent des efforts incroyables pour s'en rendre maîtres, les assiégés animés par la présence de leur évêque *Jean de Bavière*, qui s'étoit jetté dans la ville avec un corps des troupes choisies, ne se défendirent pas avec moins de bravoure, & donnèrent le temps à leurs alliés de marcher à leur secours.

Le comte de Hainaut le plus intéressé à soutenir *Jean de Bavière*, fut aussi le premier qui se mit en campagne contre les Liégeois. Dès qu'il les sut occupés au siége de Maëstricht, il entra avec un gros corps de troupes dans l'entre Sambre & Meuse Liégeoise, & y mit tout à feu & à sang. Les villes de Couvin, de Florenes & de Fosse, furent emportées d'assaut, pillées & brûlées. Plusieures autres petites places le long de la Sambre eurent le même sort,

Thuin dont le château étoit très-fort, fut la seule ville de ces cantons qui échappa à ce désastre. Après ces premières hostilités, qui durent faire sentir aux Liégeois qu'on ne les ménageroit guères, le comte de Hainaut s'approcha de Namur, où s'étant joint au comte *Guillaume* qui l'attendoit avec son armée, ils allèrent ensemble à la rencontre du duc de Bourgogne, & entrèrent desuite dans le pays de Liège.

L'arrivée de l'armée des princes à Saint-Tron, causa un mouvement (r) extraordinaire dans l'armée Liégeoise. Le mambourg fit aussitôt assembler tous ses capitaines; on tint conseil, & on opina qu'il falloit lever le siége & se retirer à Liège, où ils entrèrent en assez mauvais état le 21 de Septembre, après avoir été près de quatre mois campés devant Maëstricht.

Cette retraite pensa porter le dernier coup à la ruine du parti des Hornes. Car le bruit ayant été semé que l'armée des princes n'étoit (s) composée que de quatre cent lances à cheval, le reste n'étant que des archers non soudoyés, il n'en

(r) Chron. Zantfliet, pag. 389.
(s) Bouille, histoire de Liègè.

falluț pas d'avantage pour faire murmurer les factieux, de ce qu'on les avoit fait retirer de devant Maëstricht. Ils accusoient hautement le mambourg de poltronnerie, & d'intelligence avec les ennemis. Animés par la passion qui les aveugloit, ils réfusoient d'écouter tout ce que *Henri* alléguoit pour sa justification. Il avoit beau leur faire sentir que le bruit qu'on avoit semé à Liège sur la force de l'armée des princes, étoit faux, que non-seulement cette armée étoit nombreuse, mais encore qu'elle étoit composée de l'élite des troupes de Bourgogne, de Flandre, d'Artois, de Hainaut & de Namur, & qu'ainsi au-lieu de s'exposer à l'évènement incertain d'une bataille, il valoit mieux se tenir dans les places fortes (*t*) & s'y défendre vigoureusement en cas d'insulte, dans l'espoir qu'en gagnant du temps, l'armée ennemie pourroit diminuer & même se débander : il ne fut point écouté. Les esprits s'échauffèrent plus que jamais, & on ne se calma que lorsque le mambourg ne pouvant plus supporter les reproches qu'ils lui faisoient, leur dit de se tenir prêts pour le lendemain, & qu'il les méneroit à l'ennemi.

(*t*) Monstrelet.

Ils ſortirent donc de Liège le 22 de Septembre, par la porte de Sainte-Walburge. *Henri de Salm* portoit le grand étendart de Saint-Lambert ; les arbalêtriers étoient au front, & le mambourg & ſon fils *Thierry* au centre, où l'on avoit placé les meilleures troupes. Ils ſavoient que les comtes de Hainaut & de Namur avoient leur camp ſéparé du reſte de l'armée, & tout de ſuite ils firent les diſpoſitions néceſſaires pour les attaquer, croyant les ſurprendre, avant qu'ils puſſent ſe joindre avec le duc de Bourgogne. Dans cette confiance, ils s'avancèrent hardiment vers Eſtappe & Ruſſon, & arrivèrent en ordre de bataille près du village d'Othey, & s'y arrêtèrent. On fut bientôt informé de ce mouvement dans l'armée des princes. Le duc de Bourgogne rejoignit ſur le champ les deux comtes, & l'on ſe prépara au combat. Les Liégois, quoique trompés dans leur attente, n'en firent pas moins bonne contenance. Dès qu'ils apperçurent l'armée des princes qui venoit à eux, ils ſe mirent en bataille près des tombes d'Othey, & diſtribuèrent leurs troupes de la même manière que l'ennemi avoit fait les ſiennes.

L'armée entière des princes étoit ſur deux

lignes. La première étoit composée des Bourguignons, commandés par le duc de Bourgogne en personne & par les Sires *du Vergy* & de *Saint-George*, capitaines expérimentés, le prince d'*Orange*, les Sires *de la Trimouille*, de *Beaujeu*, de *Guistelle*, de *Gruthuse*, *de Beau-Manoir*, & quantité d'autres seigneurs étoient au centre avec le duc. Les troupes de Hainaut & de Namur formoient la seconde ligne. Elles avoient à leur tête les deux comtes, & *Jean* seigneur de Winendale, frère du comte de Namur. Toute cette armée étoit de trente-cinq mille hommes, tous gens d'élite, qui marchoient fièrement aux Liégeois.

Ceux-ci s'étoient avantageusement postés sur une hauteur, ayant devant eux un fossé, qui servoit à l'écoulement des eaux aux temps des grosses pluies. Le mambourg y avoit fait faire à la hâte, quelques retranchemens, où au rapport d'un historien (*v*) il plaça même quelques pièces de canon, & ayant rangé son armée en bataille sur deux lignes, derrière ce ravin, il attendit tranquillement qu'on vint l'attaquer.

Les princes le voyant résolu à ne point

(*v*) Monstrelet.

quitter ce poste, assemblèrent à la hâte le conseil de guerre, & on opina que le comte *Guillaume* avec cinq cent hommes d'armes à cheval & mille hommes de l'infanterie Namuroise, feroit le tour du camp des Liégeois, & les prendroit à dos, pendant que le reste de l'armée les attaqueroit de front.

Les factieux apperçurent ce mouvement, & crurent que les ennemis songoient à se retirer. Ils jettèrent de grands cris de joie, & déja ils se disposoient à sortir de leurs retranchemens, pour fondre sur un ennemi qu'ils régardoient comme à demi vaincu, lorsque le mambourg pénétrant les desseins des princes, chercha à désabuser ses gens, & fut d'avis qu'on détachât sans balancer, un corps de cavalerie pour faire tête à ceux qui viendroient les attaquer par derrière. Ce conseil, quoique donné par un homme versé dans le métier de la guerre, fut rejetté par des gens que la passion aveugloit. Les Liégeois se rappelloient que leur général avoit fait tous ses efforts pour engager le peuple à ne point sortir de la ville de Liège; ils régardoient donc ce conseil comme un nouveau prétexte de sa part, pour faire retraite; de sorte qu'ils s'opposèrent à ce qu'on divisât la cavalerie, quoi-

que pour éviter toute ſurpriſe, ils firent ſur le derrière de l'armée, une eſpèce de retranchement avec leurs chariots, ſoutenu par quelque infanterie.

Le choc commença à une heure après-midi. Les factieux reçurent leurs ennemis avec beaucoup de fermêté, & combattirent long-temps ſans rien perdre du terrein qu'ils occupoient. Déja les Bourguignons avoient été repouſſés deux fois avec perte à l'attaque du ravin, & la victoire étoit encore incertaine, lorſque le comte de Namur accompagné des ſeigneurs *de Croi*, *de Ligne & de Bournonville*, ayant tourné l'armée Liégeoiſe, vint attaquer le retranchement des chariots. L'infanterie qui le gardoit ſe défendit d'abord avec intrépidité, mais n'étant ſoutenue d'aucune cavalerie, elle plia de tous côtés, & abandonna ſon poſte. Les Namurois s'emparèrent de ce retranchement & fixèrent la victoire : car tombant alors avec furie ſur la ſeconde ligne de l'armée Liégeoiſe, ils la culbutèrent ſur la première où elle porta la confuſion & l'épouvante.

Dès ce moment le combat ſe changea eu une tuerie affreuſe. Les Liégeois renfermés entre l'armée qui les attaquoit de front, & le corps du comte de Namur, ne purent

résister plus longtemps. Ils rompirent leurs rangs, & se précipitèrent les uns sur les autres, sans pouvoir reculer ni avancer; ni même se servir de leurs armes. Presque toute l'armée des rebelles périt à cette journée. Ceux qui évitèrent la mort, furent faits prisonniers. La victoire étoit complette. *Henri de Perwez*, *Thierry* son fils, *Henri* comte de Salm & une quantité de chevaliers, barons & gentilshommes furent tués. Du côté des princes, *Florimond de Brimeu*, *Jean de la Trimouille*, *Jean de la Chapelle*, & quelques autres qui n'étoient pas d'une moindre distinction, y périrent également.

Les princes victorieux passèrent la nuit à Wihogne, & ce ne fut que le lendemain qu'ils reconnurent tout leur avantage, lorsqu'on présenta à *Jean de Bavière* la tête du mambourg & celle de l'intrus son fils, plantées sur des piques, qu'il envoya desuite à Maëstricht pour marque de sa victoire (*x*).

On arrêta encore ce jour-là trois des principaux chefs des factieux qui s'étoient cachés après la défaite. Ils furent amenés à

(*x*) Le père Bouille, histoire de Liège.

l'évêque (*y*) qui desuite fit pendre à un arbre le premier nommé *Gilles-Lamberti*; le second appellé *Elie de Fiemale* eut la tête tranchée au milieu du camp, & le troisième qui se nommoit *Jacques-Valdoreal*, fut envoyé sous une bonne escorte à Maëstricht, où quelques jours après, il fut écartelé.

On ne sauroit croire quelle sensation fit dans la ville de Liège la nouvelle de la mort du mambourg & de l'intrus son fils, & de la défaite entière de leurs partisans, à la journée d'Othey. Tout y étoit dans une consternation générale, tant on appréhendoit la colère du souverain justement irrité. Dans cette crise, les bourgeois écrivirent une lettre pleine de soumission à l'évêque & députèrent douze des plus notables d'entr'eux, pour aller implorer la protection des princes alliés. Ces seigneurs ne leur promirent rien; mais les renvoyèrent avec la copie d'une sentence qu'ils avoient conçue entr'eux. On en fit le lendemain la lecture au peuple assemblé à cet effet sur le grand marché.

Elle portoit entr'autres choses, que le clergé & la bourgeoisie viendroient deux-

(*y*) Le père Bouille, histoire de Liège.

à-deux à la rencontre de l'évêque, têtes nues, & lui demanderoient pardon à genoux; que la taxe pour les fraix de cette guerre, seroit laissée au jugement des princes alliés; que toutes les villes donneroient des ôtages à l'évêque, jusqu'à ce que l'offense fût entièrement réparée; que tous ceux qui avoient été arrêtés à Liège comme fauteurs de la sédition, seroient remis en la puissance de l'évêque, & notamment les seigneurs *Jean de Seraing*, *Jean de Rochefort* & *d'Agimont*, & la veuve du mambourg *Henri de Perwez*, & qu'à ces conditions, on feroit grace aux autres. Dans la confusion & l'accablement où étoit la ville, elle auroit encore accepté des conditions plus dures.

Les Liégeois sortirent donc de sa ville deux-à-deux, le 28 de Septembre, & se rendirent dans une plaine entre les villages de Grace & de Bolsée, où l'armée des princes étoit rangée en ordre de bataille, ayant *Jean de Bavière* à leur tête. Là les bourgeois se mirent à genoux & demandèrent grace. On amena ensuite les seigneurs (z) de Seraing & de Rochefort, qui avec cent & vingt autres qu'on présenta également à l'évêque, en-

(z) Le père Bouille, histoire de Liège.

rent tous ſur le champ la tête tranchée, & on jetta leurs corps dans des carrières.

Auſſitôt cette exécution finie, *Jean de Jeumont* chevalier & maréchal de *Jean de Bavière*, entra dans la ville de Liège avec un gros détachement de l'armée des princes, & ſe ſaiſit du légat de l'antipape *Benoît*, *d'Iſuin* ſuffragant de *Thierri*, & d'autres (*a*) perſonnes au nombre de vingt-quatre, & les fit jetter du pont des arches dans la Meuſe.

On trouve que pluſieures femmes ſubirent le même ſort, & nommément la veuve de *Henri de Perwez*. On continua ces exécutions pendant quelques jours à Liège, & l'évêque ſévit (*b*) de la même manière contre les autres villes. On ne voyoit, dit un écrivain (*c*), dans les environs de Liège & des autres villes qui en dépendent, que des forêts de roues & de gibets, & la Meuſe étoit couverte des corps de ces malheureux qu'on y jettoit tous les jours liés deux-à-deux. Ce fut dès-lors que le ſurnom de *Jean ſans pitié* fut donné à *Jean*

(*a*) Le père Bouille, hiſtoire de Liège.

(*b*) Ibidem.

(*c*) Mézeray abrégé chronolog. de l'hiſtoire de France.

de *Bavière*, & que prit naissance la haîne implacable que les Liégeois eurent depuis contre la maison de Bourgogne, qui leur attira toutefois les derniers malheurs, ainsi que nous le dirons en son lieu.

Le surlendemain de la bataille d'Othey, l'évêque entra dans la ville de Liège, d'où étant allé le même soir rejoindre les princes qui étoient à Jemeppe, ils prirent tous ensemble le chemin de Hui, où les ôtages que les Liégeois devoient fournir jusqu'à entier accomplissement de ce qui leur étoit enjoint, arrivèrent. On leur présenta un écrit qu'ils devoient ratifier par leurs séels & par ceux de toutes les villes du pays (*d*); il contenoit à-peu-près ce qui suit :

Que les Liégeois qui sont dans toute l'étendue du pays, rentreront au plutôt sous l'obéissance de *Jean de Bavière* leur légitime évêque : que l'on payera exactement la somme qui sera déterminée par les princes : que les ôtages qui seront tirés de toutes les villes, en répondront. On leur fit promettre ensuite qu'ils iroient à Namur, d'où ils ne pourroient sortir qu'avec la permission des princes.

De Namur, les ôtages furent conduits à

(*d*) Le père Bouille, histoire de Liège.

Mons, & delà à Lille, où les princes alliés devoient s'assembler pour dresser & prononcer la dernière sentence contre les Liégeois; ce qui arriva (e) le 24 Octobre 1408. Le lecteur curieux ne sera peut-être pas fâché d'en savoir le contenu, & de connoître en même-temps à quoi aboutirent ces troubles. Voici les articles de cette sentence :

„ Que les princes s'étant réservés l'au-
„ torité & le pouvoir d'expliquer leur sen-
„ tence, selon leur bon plaisir, ils or-
„ donnent aux Liègeois de faire porter à
„ Mons toutes les chartres de leurs loix
„ & privilèges, & les consigneront entre
„ les mains des ministres des princes dans
„ le monastère des Ecoliers, & jureront
„ en même-temps de n'en avoir détourné
„ aucune, lesquelles dans ce cas feront
„ déclarées dès l'instant nulles & de nulle
„ valeur. Ils consigneront également tous
„ les traités & alliances faites entr'eux, ou
„ avec les étrangers.

„ Il sera au pouvoir des mêmes prin-
„ ces de rétablir telles loix qu'ils trouve-
„ ront bon, ou d'en faire d'autres à leur
„ volonté, sans qu'il soit permis à l'évê-

(e) Monstrelet.

» que élu, ni à ses successeurs d'en dresser
» de nouvelles sans leur consentement &
» celui de leurs successeurs.

» Le peuple ne créera plus le magistrat;
» mais l'évêque nommera annuellement
» dans toute la province, les baillis, mayeurs,
» prévôts & échevins. Il pourra aussi pro-
» roger le temps de l'échevinage.

» Les échevins qui seront dans l'exer-
» cice de leurs charges, rendront compte de
» leur administration en présence de l'évê-
» que & du clergé, ou de leurs députés.

» Il n'y aura plus de colléges des mé-
» tiers dans toute l'étendue de la province,
» & leurs bannières seront livrées entre les
» mains des délegués des princes.

» La ville de Liège, non plus que les
» autres villes de la province, ne pourront
» faire aucun traité d'alliances entr'elles,
» sans le consentement de l'évêque, ou du
» chapitre, *sede vacante*.

» L'évêque, le chapitre, ni les états ne
» pourront faire la guerre au Roi de France,
» au duc de Bourgogne, ni aux comtes de
» Hainaut & de Namur, ni porter les ar-
» mes contr'eux, si ce n'est pour l'Em-
» pereur, & lorsqu'il commandera son ar-
» mée en personne, ou en cas que l'un ou
» l'autre des mêmes princes vint attaquer
» le pays de Liège.

» En mémoire de la victoire d'Othey
» & en témoignage de la conquête du pays
» de Liège (ce sont les termes de la sen-
» tence), on accordera le passage aux prin-
» ces & à leurs troupes, même dans les
» villes, toutes & quantes fois ils voudront
» passer la Meuse, & on leur fournira les
» vivres à un prix raisonnable, sans per-
» mettre qu'on leur fasse la moindre in-
» sulte.

» Les monnoies desdits princes & de
» leurs successeurs auront cours dans le
» pays de Liège, comme dans les terres
» du domaine des mêmes princes, qui fe-
» ront bâtir une église sur le champ de ba-
» taille d'Othey, & fourniront à leur frais,
» les ornemens nécessaires.

» L'évêque donnera tous les ans deux
» cent ducats d'or applicables à l'entretien
» des quatres prêtres, & aux réparations
» de cette église, où l'on célébrera tous les
» jours la messe pour le repos des ames de
» ceux qui ont perdu la vie dans cette
» sanglante journée.

» Les princes auront le droit de nommer
» les quatre prêtres, à l'exclusion de l'é-
» vêque & de ses successeurs, qui seront
» obligés de faire chanter à perpétuité une
» messe solemnelle dans l'église cathédrale

» & dans toutes celles du diocèse, en l'honneur de la Sainte-Vierge, au jour révolu de la victoire d'Othey.

„ Les ecclésiastiques qui ont été chassés du pays par la faction des Haydrois, seront rétablis dans leurs bénéfices & dignités.

„ Il sera libre à l'évêque & à ses successeurs de nommer gouverneurs de ses places fortes, ceux qu'il trouvera bon, de quelque nation qu'ils soient, d'y envoyer des munitions de guerre, d'y aller & d'en sortir selon son bon plaisir, sans qu'on puisse y apporter la moindre opposition.

„ Comme il est hors de doute qu'il y a encore quelques restes de factieux, l'évêque aura soin de requérir ceux chez qui ils se seront réfugiés, de les punir eux-mêmes, ou de les remettre en sa puissance pour en faire exemple, ou du moins de les chasser de leurs frontières, & lesdits factieux & leurs complices seront réputés bannis.

„ Les murs, les portes, & toutes les fortifications des villes de Thuin, de Fosse, de Couvin, & autres de l'entre Sambre & Meuse, seront démolies à perpétuité sans pouvoir être rétablies, & l'on n'érigera plus aucune ni la moin-

„ dre forteresse dans toute l'étendue de „ cette même partie de pays.

„ A Tongres, la porte de Maëstricht sera „ démolie, & la muraille abbatue de deux „ côtés à la longueur de quarante pieds.

„ Les bourgeois de Maëstricht combleront à leurs fraix, les fossés qu'ils avoient „ faits lors du siége de leur ville.

» Il sera payé pour les dépenses de cette „ guerre, la somme de deux cent vingt „ mille écus d'or, sous peine aux Liégeois, „ en cas de contravention de payer encore „ une fois la même somme à répartir entre l'Empereur, le Roi de France, & „ les mêmes princes ou leurs successeurs.

Telles furent les loix dures & onéreuses que les princes victorieux imposérent aux Liégeois, & qu'il fallut accepter.

Ces princes se séparerent après cela, & le comte *Guillaume* rentra à Namur aux acclamations des bourgeois, qui charmés de revoir leur souverain couvert de lauriers, étoient allés à sa rencontre bien avant hors de la ville, & le reconduisirent en triomphe jusqu'à son palais au château. Ce ne furent pendant trois jours, que fêtes, illuminations & feux de joie par toute la ville, tant ce bon prince s'étoit acquit l'estime & l'amour de ses peuples. Aussi le méritoit-il à tous

égards. Car entre toutes les belles qualités qui le caractérisoient, jamais prince peut-être n'eut l'ame plus haute, plus généreuse, & plus désintéressée que lui. Il en donna un témoignage bien sensible après la bataille d'Othey. Les princes qui y avoient combattus pour *Jean de Bavière*, avoient fait entr'eux le partage de tous les prisonniers de marque. Notre comte en avoit eu pour sa part, un certain nombre qu'il avoit fait reconduire à Namur; mais loin de mettre leur liberté à prix, suivant l'usage de ce temps-là, il les renvoya pour la plûpart généreusement & sans rançon.

Cette guerre fut la seule à laquelle le comte *Guillaume* prit part durant tout son regne. La haîne que la jalousie du gouvernement pendant la foiblesse d'esprit du Roi *Charles VI*, avoit allumée en France, entre *Jean* duc de Bourgogne, & *Louis* duc d'Orléans, pensa engager *Guillaume* dans une autre guerre bien plus considérable, surtout lorsque le duc *Jean* ayant fait assassiner à Paris le duc *Louis*, se prépara à soutenir par la voie des armes, cette horrible violence. On vit alors s'élever en France deux puissantes factions, l'une des *Bourguignons*, & l'autre des *Orléanois*, qui ne chercherent long-temps qu'à s'entredétruire. Le duc de

Bourgogne, qui dans son conseil faisoit beaucoup d'attention aux avis du comte de Namur, le mena avec lui à Chartres, où l'on devoit traiter de la réconciliation de ces deux maisons. Mais les esprits étoient encore trop échauffés pour pouvoir espérer d'en venir à bout. La faction Bourguignone prit le dessus, & le duc *Jean* voyant son autorité bien affermie en France, vint tenir vers la fin de l'année 1410, une assemblée de ses étas à Tournai, où notre comte ne manqua pas d'être appellé. Là il promit de se joindre au duc de Bourgogne, contre la maison d'Orléans. Mais cet engagement n'eut point de suites, & le comte passa en paix à Namur le reste de ses jours.

Il s'épargna moins que jamais, pour procurer l'utilité publique & l'avantage de ses sujets. Il voyoit que les habitans de Namur se multiplioient considérablement, & qu'ils avoient déja bâtis une troisième ville hors des murs, à laquelle ses prédécesseurs avoient même accordés quelques privilèges. Il forma le dessein de la renfermer dans une nouvelle enceinte. Il fit commencer cet ouvrage en 1414, & on y travailla avec tant de zèle & d'empressement, que les tours de la porte de Saint-Nicolas, qui ont été démolies en 1696 étoient déja élevées en

1417, ainsi que celles des portes de Bruxelles & de fer. L'enceinte des murailles qui est entre ces deux portes, avec les tours qui y regnoient, fut également construite en la même année.

Guillaume ne vécut pas assez long-temps pour mettre la dernière main à son entreprise. Il mourût à Namur le 10 Janvier 1418, & fut enterré dans l'église des Franciscains, où l'on voyoit cette épitaphe sur sa tombe, avant la démolition de l'ancienne église des Récollets.

„ *Cy Gist*
„ *Hault & puissant prince de bonne mémoire,*
„ *Monsieur Guillaume de Flandre,*
„ *Comte de Namur & seigneur de Bethune,*
„ *Qui trépassa le* X *jour de Janvier,*
„ *Sur l'an de grace de la nativité de*
„ *Notre seigneur* MCCCCXVIII.

Le comte *Guillaume* n'avoit pas moins de piété que de valeur, &, ce qui est rare dans un prince guerrier, il sçut tellement allier les maximes chrétiennes avec les devoirs d'un grand capitaine, qu'il ne se départit jamais ni de l'un ni de l'autre, en quelques circonstances qu'il se soit trouvé. Comme il passoit ordinairement une partie de l'été en son château de Golsinne, il y

fonda un bénéfice qu'il dôta de cinquante muids d'épeaultre à payer annuellement par le receveur de Golfinne. Les lettres en font datées du 3 Janvier 1400. Il fonda encore un autre bénéfice dans la chapelle de fon palais au château de Namur, où il avoit coûtume d'entendre la meffe, & le dôta de fept muids & demi de mouture à percevoir chaque année, fur le moulin de la Sambre. L'églife de Walcourt fe reffentit auffi des bienfaits de ce prince, par la donation qu'il y fit de douze muids d'épeaultre de rente, pour y célébrer pendant fa vie & après fa mort, des meffes tant pour fon ame, que pour celle de fa femme, en retenant pour lui & fes fucceffeurs, le droit de patronage de ces différens bénéfices.

On trouve qu'il fit préfent à l'églife de Saint-Aubain, de l'autel qui étoit dans le grand chœur, fur le tableau duquel ce Saint étoit dépeint; on y voyoit le comte *Guillaume* avec la comteffe fa femme à genoux, préfentant une lettre patente, où étoient écrits ces mots : *hanc ecclefiam, pater albane, cum fuis bonis & miniftris, in meam & fucceffforum, more præcedentium, recipio protectionem & commendam, datum fub figillo meo.* De l'autre côté du Saint étoit dépeint le frère de *Guillaume* à genoux & au bas du

tableau, on voyoit quatre écussons aux armes de Namur. Au premier, étoient jointes les armes de Luxembourg; au second, celles d'Artois; au troisième, celles de Savoye; & au quatriéme, les armes de Bar, qui étoient les quatre dernières alliances des comtes de Namur. Cet autel subsista ainsi jusqu'en 1578, qu'on le démolit pour en placer un autre de marbre noir & gris, en mémoire de *Don Jean d'Autriche*, & au derrière duquel on voyoit l'épitaphe de ce prince.

Guillaume contribua aussi à l'établissement de l'hôpital de Saint-Jacques à Namur, dont *Pierre de l'Etienne*, doyen de Saint-Aubain, augmenta depuis la fondation, en instituant les pauvres de cet hôpital, ses legataires universels. Enfin il n'y a presque point d'églises dans le comté de Namur, qui n'ait éprouvé quelques effets de sa libéralité, point de maisons religieuses, qu'il n'ait avantagé autant qu'il a pu, point de villes, à qui il n'ait accordé des priviléges. Tous ces traits de bienfaisance étoient encore soutenus d'un attachement particulier à soulager les veuves & les orphelins dans leurs miseres.

Dans la distribution de ses bienfaits, nous trouvons dans l'inventaire des chartres

que ce prince n'oublioit pas les gens de la campagne. Les habitans de plusieurs villages des environs de Namur, lui doivent le privilège de chasser aux lapins dans toute l'étendue de leurs territoires respectifs, qu'il leur accorda pour une certaine rédevance annuelle. Ceux de Floriffoux nommément obtinrent le droit de jouir des mêmes privilèges dont jouissoient les habitans de Floreffe. Les lettres en sont datées du premier d'Octobre 1394, & celles contenant la permission de chasser aux lapins, soit avec chiens, soit avec harnats au lieu appellé *le Becq*, furent expédiées le 22 Avril 1417. Ceux de Temploux, par lettres du premier de Janvier 1395 obtinrent la jouissance de certains beaux privilèges, en reconnoissance desquels, ils accordèrent de leur côté au comte, quelques droits & rèvenus sur leurs biens communaux. Les habitans de Saint-Denis eurent également part aux bontés du comte Guillaume, puisque nous voyons dans le susdit inventaire des chartres, que ce prince par ses lettres datées du 7 de Juin, 1403, les exempta pour l'avenir du droit de formorture. Il accorda la même grace à ceux de Bossières, de Feroz, de Beuzet, d'Ynes-sauvage & d'Ynes-les-Dames, témoins les lettres pour ce dépêchées le 23 Novembre 1414. Il

Il entroit volontiers jusques dans les plus petits détails, dès qu'il s'agissoit d'écarter tout ce qui pouvoit concourir à troubler la tranquillité & le repos de l'une ou l'autre classe de ses sujets.

Par exemple, nous lisons qu'ayant reçu différentes plaintes de la part des habitans de Floriffoux, au sujet du pâturage des bestiaux qui leur appartenoient, & voulant obvier aux altercation qui regnoient continuellement entr'eux, il ordonna (*f*) que personne de cette communauté n'auroit doresnavant à envoyer paître son bétail, sinon sous la garde d'un pâtre commun, à la solde de tous ceux de cette même communauté. Les lettres pour ce dépêchées sont datées du château de Golsinne le 5 de Juillet 1405.

Ce fut par une suite de la même attention de ce prince envers ses sujets, que par d'autres lettres expédiées le jour de Saint-Jean Baptiste de l'année 1414 (*g*), il applanit quelques difficultés qui étoient survenues dans le métier des tanneurs & cor-

---

(*f*) Extrait d'une chronique M. S. de Namur du XVe. siècle.

(*g*) Ibidem.

kifiers (*h*) au moyen de plusieurs réglemens qu'il fit émaner en faveur de ce métier.

Tous ces traits de bienfaisance réitérés chaque jour de la part du souverain lui concilioient de plus en plus l'estime & l'affection de ses peuples, lorsqu'il pensa toutefois se brouiller avec eux, deux ans avant sa mort. Il avoit pris la résolution, sans qu'on sache trop quelles pouvoient être alors ses vues, de faire frapper des nouvelles monnoies, & avoit en conséquence fait expédier des lettres en date du 24 Avril 1416, pour la convocation des états de la province, auxquels il notifia, qu'attendu l'altération qu'il y avoit dans les monnoies, il étoit d'intention d'en faire frapper de nouvelles.

Cette proposition allarma toute l'assemblée; un chacun pressentoit le tort inévitable que le public en souffriroit. On tâcha donc à force de sollicitations de détourner le comte de cette funeste résolution; mais il demeuroit inflexible, lorsqu'apprennant que le peuple commençoit hautement à murmurer, sa bonté naturelle & son amour

(*h*) C'est ainsi qu'on appelloit en ce temps là les cordonniers. Extrait des archives du magistrat de Namur.

envers ſes ſujets l'emportèrent encore cette fois ſur ſes propres interêts ; car non-ſeulement il ſe déſiſta de la réſolution qu'il avoit priſe, mais encore il s'engagea de ne faire battre aucune monnoie avant ſix ans révolus, & en reconnoiſſance les états de la province lui accordèrent un don gratuit de ſix-cent couronnes (*i*).

Ce prince conſidérant que le nombre de vingt arbalêtriers établis à Floreffe par le comte *Guy*, n'étoit pas ſuffiſant pour remplir l'objet de leur établiſſement, il les augmenta de ſeize autres (*k*), avec les mêmes franchiſes, & accorda au ſurplus à chacun d'eux, le droit de faire pâturer deux cochons ſans payer aucun droit de painage. Les lettres y relatives furent expédiées le dernier jour d'Août de l'an 1405.

Guillaume publia encore, durant ſon regne, différens autres réglemens qui ne contribuèrent pas peu à lui acquerir de plus en plus l'eſtime & l'affection de ſes ſujets ; & voulant par un effet de ſa politique exciter les étrangers à venir s'établir dans

(*i*) Extrait des archives des ci-devant Croiſiers du couvent de Namur.

(*k*) Extrait d'une chronique M. S. de Namur du XVe. ſiècle.

ſa capitale (*l*), il ordonna qu'on feroit une diminution ſur le payement des droits de bourgeoiſie, & c'eſt en conſéquence qu'il fit travailler ſans relâche tant aux ouvrages commencés par ſon père, qu'aux fortifications de la nouvelle enceinte. Il confia la direction de tous ces travaux, à *Jacques de Boſmel*, pannétier héréditaire de Namur, à *Michard Heïlland*, & à *Noël Faber*, élus. Toutes les tours de la ville enceinte furent exhauſſées de la hauteur de dix pieds, au prix de vingt-ſept moutons, pour chaque pied en rondeur. On remonta ainſi nommément la tour (*m*) qui étoit derrière la maiſon (*n*) de *Jamar d'Ocoſſe*, & celle contigue à la maiſon *d'Etienne Sallet* (*o*). On travailla auſſi dans le même temps, aux murailles & aux tours de la porte Saigneau, au prix de cinq liards par jour (*p*) pour un homme qui voituroit avec un cheval, & de deux liards pour un manœuvre.

(*l*) Extrait d'une chron. M.S. de Namur du XVe. ſiècie.

(*m*) Ibidem.

(*n*) Ibidem. Une grande partie de cette tour eſt encore exiſtante, & ſe voit dans la cour d'une maiſon ſituée vis à-vis le marché au foin

(*o*) Ibidem. Cette tour eſt la même que celle au haut de laquelle eſt poſée la cloche des portes.

(*p*) Ibidem.

Le prince fit également travailler au pont de la Meuse, & élever les tours qui font aux deux bouts, & fit fortifier la porte de *Bordeleau*. On acheva dans le même-temps la porte de Saint-Aubain, ainsi que la tour qui étoit derrière la maison (*q*) de *Gilles Carlin*.

Tous ces travaux épuisoient considérablement & les finances du souverain, & la bourse des sujets, lorsque *Jean mal Confessé* & *Jean de Pomerelles* choisis élus de la ville en 1409, obtinrent que les ecclésiastiques contribueroient avec les autres habitans de la ville, pour la continuation de ces ouvrages, & en conséquence ils firent alors jetter les fondemens de la tour que nous voyons encore aujourd'hui sur le bord de la Sambre (*r*) au rampart dit *des Jeux de quilles*, pendant qu'on travailloit en même-temps à la réparation du pont de la Sambre, dont une partie, avec la chapelle qui étoit à l'extrêmité du côté de *l'Applé* ou marché aux poissons, & une partie de la porte de *Grognon*, avoient (*s*)

(*q*) Ibidem. On voit encore aujourd'hui des restes de cette tour dans le jardin d'une maison en la Basse-Marcelle.

(*r*) Ibidem.

(*s*) Ibidem.

été emportées par un débordement des eaux.

Telles furent les occupations de ce religieux prince, digne ainsi que son père de vivre éternellement dans nos annales. Il avoit épousé en premières nôces, *Marie*, fille de *Robert I*, duc de Bar, & de *Marie*, fille de *Jean*, Roi de France, dont il n'eut point d'enfans; & en secondes nôces, il se remaria à *Jeanne d'Harcourt*, & la dota de quatre mille livres de revenu annuel (somme considérable en ce temps-là) à lever sur les seigneuries de Bethune, de Belloeuil & de Péteghem. De ce mariage nâquit une fille qui mourut en bas âge. La comtesse *Jeanne* survêcut le comte son mari de trente-sept ans. Elle faisoit sa résidence ordinaire à Bethune, & y mourut le 16 Février 1455. Son corps fut rapporté à Namur, & inhumé près de son mari avec cette épitaphe:

„ *Item Cy Gist*
„ *Haulte & puissante dame de bonne mémoire*,
„ *Madame Jehenne de Harcourt*,
„ *Que fut femme & épouse*
„ *A hault & puissant prince*
„ *Monseigneur Guillaume de Flandre*,
„ *Comte de Namur & seigneur de Bethune*,
„ *Comtesse & dame desdits lieux*,
„ *que trépassa l'an* MCCCCLV.
„ *Le* XVI *jour de Febvrier*.

La mémoire de cette princesse aussi respectable par ses qualités personelles, que par sa piété, est encore précieuse à Namur, où elle a laissé divers monumens de son caractère bienfaisant, par différens dons qu'elle fit aux églises. C'est elle qui fit présent aux frères Croisiers d'un reliquaire très-riche, où étoit enchassé un morceau de la Sainte-Croix, tiré de la Sainte-Chapelle de Paris. Elle eut toujours un attachement particulier (t) pour le monastère de Moulin, où l'on en conserve encore les marques que cette vertueuse princesse y a laissées. Le comte *Guillaume* animé de la même piété que son épouse, faisoit tant de cas des Saints-Religieux qui y avoient été introduits de son temps, à la place des religieuses tombées dans le relâchement, qu'il leur donna, comme nous l'avons déja dit plus haut, son anneau nuptial, en témoignage de sa bienveillance.

Nous voyons dans plusieurs historiens que la comtesse *Jeanne* étoit généralement estimée & respectée de tous les souverains dont elle étoit connue. Elle avoit assisté en 1413 aux nôces de *Charles VII*, Roi de France alors agé de onze ans, avec *Marie*

(t) Chronique Zantfliet, pag. 398.

d'Anjou. Le cérémonial qui fut observé à ces nôces, à l'égard de notre comtesse, a été décrit par *Eleonore de Poitiers*, & rapporté par *Dunod du Charnage* dans ses mémoires pour servir à l'histoire du comté de Bourgogne, où l'on voit (*v*) que la comtesse *Jeanne d'Harcourt* ayant été au commencement du repas des nôces de *Charles VII* placée à table dans le rang qui lui étoit dû comme comtesse de Namur, le Roi se leva après le premier service, & l'alla prendre pour la faire asseoir, en qualité de sa proche parente, à la table de la Reine. *Jeanne d'Harcourt* étoit en effet cousine germaine du Roi, ayant eu pour mère *Catherine de Bourbon*, fille de *Pierre* premier duc de Bourbon, & d'*Isabelle de Valois*.

Jeanne avoit été élevée dès sa tendre jeunesse auprès de la Reine *Isabeau de Ba-*

(*v*) Aux nôces de Charles (VII) Madame de Namur fut assisse au dîné, en bas de toutes les comtesses reste une, & quand se vint au milieu du dîné, elle fut assisse comme sa cousine-germaine. Le Roi vint où elle étoit assisse, & lui dit qu'elle avoit été assez assisse comme la femme du comte de Namur, & qu'il falloit que le demeurant du dîné, elle fut assisse comme sa cousine-germaine, & là fit asseoir à la table de la reine, & à graces elle ralla en son lieu. Dunod du Charnage, pag. 749.

vière. Aussi personne ne connoissoit mieux l'esprit de la cour, & l'art de s'y conduire. *Eleonore de Poitiers*, en faisant l'éloge de cette princesse, rapporte, entre autres traits curieux, le suivant qu'on ne sera pas faché de lire dans le langage de ce temps-là.

„ Madame de Namur, *dit-elle*, étoit „ la plus grande sachante de tous états qui „ fut au royaume de France, & avoit un „ grand livre où tout étoit écrit, & la „ duchesse *Isabeau* femme du bon duc *Philippe de Bourgogne*, ne faisoit rien de „ telles choses, que ce ne fut par conseil „ & de l'avis de Madame de Namur.

Ce fut à la sollicitation de cette digne princesse, que le comte *Guillaume* son mari termina en l'année 1400 un différend qu'il avoit (*x*) avec les dames d'Andenne, touchant les terres de Haillot & de Moncheaux. Les parties se remirent à l'arbitrage de *Jean* frère de *Guillaume*, qui adjugea à ces dames tout ce qu'elles pouvoient prétendre, & à la même sollicitation il termina encore, en la même année 1400, un autre différend qu'il avoit avec le châpitre de Notre-Dame à Hui, au sujet (*y*)

(*x*) Inven. des chartres chap 1, art. 37. Voyez le Recueil des chartres ci-après.

(*y*) Ibidem, Laiette B. n°. 72.

des terres de Maillien, de Lustin & de Purnode.

Guillaume II continua à porter ses armes au lion de sable, armé & lampassé de gueules. Son père en avoit ôté la barre de gueules, dont l'écu de ses prédécesseurs étoit brisé. Il avoit cru que devenu l'aîné de la maison de Flandre, il en devoit prendre les armes en plein, & en ôter la barre. Elles ne sont cependant pas tout-à-fait les mêmes, & on les voit encore différenciées, en ce que le lion de Flandre n'est ni couronné ni lampassé comme celui de Namur. *Jean* son frère & son successeur, les porta comme lui, à la reserve du timbre qui étoit d'argent & de sable, au lieu que *Guillaume* l'avoit d'argent & de gueules. *Philippe le Bon* remit la barre; mais depuis on l'en a absolument retranché, de sorte que l'écu est aujourd'hui sans brisure.



JEAN III,

SEIGNEUR DE BETHUNE

COMTE DE NAMUR.

JEan III du nom, fils de *Guillaume I*, & frère-cadet de *Guillaume II*, étoit connu avant son avènement au comté de Namur, par le titre de seigneur de Winendale & de Renais. Il tenoit sa résidence ordinaire à Namur dans une maison contigue à l'église de Saint-Aubain, qu'on a depuis appellé *l'hotel de Croy* & qui a servi ensuite de logement aux gouverneurs de la province. *Jean* fut salué & reconnu comte de Namur la même année que celle du décès de son frère, 1418, & comme c'étoit l'ordinaire, sans toutefois qu'on sache trop pour quel sujet, que les comtes de Namur à leur avènement, prêtassent serment dans le monastère de Brogne, *Jean* s'y rendit (z) le mardi avant l'ascension 1418, accompagné d'un cortége brillant & nombreux, & prêta le

(z) Extrait des archives du monastère de Brogne.

ferment fur l'autel de Saint-Pierre, tenant fes deux mains fur une relique de la Sainte Croix.

A peine ce prince eut-il pris les rênes du gouvernement, qu'il fit travailler à perfectionner toutes les tours, murailles & fortifications de la nouvelle enceinte de la ville commencée par fon prédéceffeur.

Telles étoient les prémieres occupations du comte *Jean* dans le commencement de fon regne, lorfque victime de fa bonne foi, il réfolut de vendre fon comté de Namur. Voici comme les écrivains du comté de Namur & du pays de Liège racontent la chofe.

L'animofité des Liégeois contre ceux du Namurois étoit extrême en ce temps-là, tant à caufe de leurs anciens démêlés, que parce qu'ils ne pouvoient oublier la malheureufe journée d'Othey, & les pertes qu'ils y avoient faites, & dont le comte *Guillaume II* étoit, à leur avis, le principal auteur.

Jean de Heinsberg alors évêque de Liège, correfpondant lâchement aux vues finiftres de fes fujets, fit prier le comte de Namur de venir le joindre au château de Hui, fous prétexte d'y traiter de quelques affaires qui regardoient les deux états. *Jean* ne fe défia ni de la haîne des Liégeois ni du piège

qu'on lui tendoit. Il accepta la propoſition, & ſe rendit ſans aucune ſuite à Hui, où à ſon arrivée on le confina dans une étroite priſon, & il n'en ſortit qu'après s'être obligé de payer pour ſa rançon une ſomme très-conſidérable; mais avant qu'on lui permît de quitter Hui, l'évêque qui craignoit les ſuites d'une violence inouie entre des ſouverains, s'aviſa, pour lui faire garder le ſilence, d'un expédient que la bonté d'ame du comte rendit efficace. Il le fit jurer ſur les Saints-Evangiles de ne jamais révéler à perſonne ce qui s'étoit paſſé entre eux. Le comte fit tout ce qu'on voulut, & obſerva ſi religieuſement ſon ſerment, qu'on ne ſût qu'après ſa mort, par un billet cacheté qu'il laiſſa parmi ſes papiers, l'horrible trahiſon dont on avoit uſé à ſon égard.

Dès que le comte *Jean* fut de retour dans ſa capitale, il ſongea aux moyens de ſatisfaire à ſes engagemens; mais ſon épargne n'étant pas aſſez fournie pour y trouver la ſomme qu'il s'étoit obligé de payer à l'évêque, il aſſembla les états du pays, & leur expoſa le beſoin qu'il avoit d'argent, ſans vouloir toutefois déclarer l'uſage qu'il en vouloit faire. Ce ſilence dont on ne pouvoit ſoupçonner la cauſe, mécontenta toute l'aſſemblée qui ſe ſé-

para sans vouloir rien accorder au prince.

Dans cet embaras, le comte *Jean* considérant qu'il n'avoit point d'enfans légitimes, ni de proches dont il prît les intérêts fort à cœur, se détermina à vendre son comté de Namur. A cette fin il traita avec *Philippe* surnommé *le Bon* duc de Bourgogne, celui de ses voisins qui, par ses richesses, étoit le plus en état de l'acheter, & avec qui d'ailleurs il étoit le plus étroitement lié. Si l'intention du comte *Jean*, en jettant les yeux sur le duc de Bourgogne, étoit de mettre ses sujets sous la protection d'un prince assez puissant pour les garantir des insultes des Liégeois leurs ennemis mortels, & pour venger en même-temps celles qu'ils en avoient si souvent reçues; il est certain qu'il ne pouvoit faire un meilleur choix, ni prendre un meilleur moyen de se venger lui-même de la perfidie que l'évêque de Liège avoit exercée à son égard, en le faisant emprisonner à Hui.

Quoiqu'il en soit, le comte *Jean* ne différa point à effectuer ce qu'il avoit résolu. Il chargea *Philippe de Dhuy* son fils naturel & le prévôt de Saint-Aubain d'en aller faire la proposition au duc de Bourgogne. Ce prince qui ne cherchoit qu'à aggrandir les états qu'il possédoit déja dans

les Pays Bas, ne balança pas à saisir l'occasion qui se présentoit d'y joindre le comté de Namur. Il répondit avec empressement à la proposition lui en faite, & promit au delà de ce qu'on lui démandoit; soit qu'il considerât que le comte *Jean* ignoroit la valeur de ce qu'il cédoit, soit qu'il vît que ce prince se mettoit peu en peine de tirer de cette cession tout l'avantage qu'elle pouvoit lui procurer.

En moins de six mois les deux princes tombèrent d'accord, & le contrat de vente fut passé à Gand le 15 Janvier 1421 pour le prix de cent-trente deux-mille couronnes d'or.

„ Jean commence par y dire que par „ une bienveillance intime pour ses sujets, „ & à dessein de pourvoir à ce qu'aprés „ sa mort ils ne fussent ni troublés, ni „ opprimés par les états limitrophes, il „ avoit résolu de vendre son comté à „ Philippe duc de Bourgogne, lequel il „ préféroit à tout autre. Puis il dénombre „ les terres comprises dans la vente, savoir „ tout son comté de Namur, les prévôtés „ & châteaux de Poilvache, de Samson „ & de Bouvigne, les villes & seigneuries „ de Bethune, de Belloeil & de Péteghem, „ & généralement tout ce qui lui apparte-

„ noit en Flandre & dans l'Artois, avec
„ les dix-sept villages contestés entre lui &
„ l'évêque de Liège.

„ Il déclare ensuite qu'il retiendra toute
„ sa vie son comté, de même que ses
„ revenus, avec la condition expresse que
„ le duc de Bourgogne n'en jouira & n'en
„ pourra porter le titre qu'après le décès
„ de lui comte Jean.

„ Que le comté de Namur demeurera
„ uni à celui de Flandre, & qu'il ne sera
„ pas permis au duc, ni à ses successeurs
„ d'y instituer aucuns officiers de marque,
„ tels que sont les gouverneurs, capitai-
„ nes, châtelains, baillis & receveurs, à
„ moins qu'ils ne soient Namurois ou Fla-
„ mands d'origine, ou bien qu'ils ne pos-
„ sédent une certaine partie de biens fonds
„ dans l'un ou l'autre des deux comtés.

„ Il statue encore que, dès que la vente
„ aura été faite & acceptée de part &
„ d'autre, le duc sera mis en possession
„ des forteresses & châteaux de Poilvache,
„ de Samson & de Bouvigne, dans lesquels
„ il établira des capitaines ou châtelains
„ à son gré, à charge néanmoins que ces
„ forteresses seront toujours ouvertes au
„ comte de Namur qui en percevra les
„ revenus sa vie durant.

„ Qu'on conſervera à ſa belle ſœur, „ Jeanne de Harcourt, ſon douaire; étant „ néanmoins conditionné que le duc pourra „ racheter, ſi elle y conſent, l'uſufruit „ des terres de Vieuville & de Montaigle „ avec le winage de Haſtières qui fait par- „ tie de ce douaire, mais que la ſomme „ dont on ſera convenu pour acquitter ce „ rachât, ſera tirée d'un des payemens qui „ devra être fait à lui comte de Namur.

„ Que le duc ſera pareillement tenu de „ décharger les terres de Poilvache & de „ Walcourt & d'éteindre les penſions de „ ſes chevaliers.

Après toutes ces conditions, on fixa le prix de la vente à cent & trente-deux-mille couronnes d'or, qui devoient être comptées en eſpèces ou autres pièces d'or, au prix de quarante deux gros, monnoie de Flandre chaque couronne. Il étoit ſtipulé que ce payement ſe feroit en quatre termes; le premier qui étoit de vingt-ſept-mille couronnes, au dimanche du *Lætare* de l'année 1426, le ſecond, au Noël enſuivant, le troiſième, à pareil jour de l'an 1427, & le quatrième, pendant le courant de l'année ſuivante, chacun de ces trois derniers payemens étant reglé à trente-cinq-mille couronnes. Les commiſſaires autori-

sés pour convenir de ces conditions, étoient de la part du duc de Bourgogne, *Jacques de Futuelde*, chevalier, *Henri de Coëfals* doyen de Liège, *Jean de Kethuse*, & *Jean Camphin*. *Jean Dusart* prévôt de l'église de Saint-Aubain, & *Philippe*, seigneur de Dhuy fils naturel du comte *Jean* y intervinrent de sa part.

La ratification & la déshéritance en furent faites le 8 Juin de la même année 1421, & le même jour, les états de la province assemblés s'obligèrent (*a*) qu'aussitôt après le décès du comte *Jean*, ils reconnoîtroient *Philippe* duc de Bourgogne pour leur vrai & légitime seigneur. Cette résolution fut signée par *Dom Wauthier de Falize* abbé de Brogne, frère *Nicolas de Blehein* abbé de Floreffe, par les prévôts, doyens & chapitres de Saint-Aubain & de Notre-Dame à Namur, de Saint-Pierre au château, de Notre-Dame à Walcourt, pour & au nom de tout le clergé, par *Guillaume Proost* seigneur de Chiesne, Desaux & de Leschielle; *Jean de Donglebert*, Sire de Longchamps; *Guillaume des Kendermale*,

(*a*) Extrait d'un ancien manuscrit collationné sur une pièce reposant ès-archives du château de Namur. Voyez le recueil des chartres ci-après.

Sire de *Merlaimont*, & châtelain de Montigny, *Daniël de Gosnes*, chevalier, *Jean*, Sire de Marbais, *Renaut de Momale*, Sire de Bergilers; *Henri de Longchamps*, souverain bailli de la comté de Namur; *Guillaume de Juppleu*, *Robert*, fils naturel de feu monseigneur *Robert* de Namur, & *Guillaume de Dave*, écuyer, pour & au nom de la noblesse, des mayeurs & échevins des villes de Namur, Bouvigne & Walcourt, & généralement de tous les habitans du comté de Namur, chaque état y ayant fait apposer son sceau.

Le duc de Bourgogne vint à Namur peu après la consommation de cette affaire. Il y prit possession du comté avec les formalités ordinaires, & s'y comporta en souverain jusqu'à la mort du comte *Jean*.

La vie de ce prince ne renferme guères d'autres faits remarquables que la vente de son comté, que les uns attribuent aux pressans besoins où il étoit d'argent pour satisfaire à l'engagement qu'il avoit contracté vis-à-vis de l'évêque de Liège. D'autres disent que ce prince ne se détermina à faire cette vente, qu'à raison des dettes immenses dont il trouva l'état chargé à son avénement, & ce qui étoit pis encore, parcequ'il vit les peuples épuisés & rebutés de contribuer aux dé-

penses excessives de leurs souverains, ce qui mettoit par conséquent ce prince hors d'état de pouvoir subsister sur le pied de grandeur où ses prédécesseurs s'étoient mis. Enfin d'autres assurent que le comte *Jean* en faisant cette vente, n'a eu en vue que le repos & la tranquillité de ses sujets. Ce prince se voyant sans enfans légitimes, prévoyoit assez, disent-ils, que sa succession seroit un jour l'objet de la convoitise de plusieurs prétendans qui indubitablement exposeroient ses sujets à toutes les horreurs d'une guerre longue & cruelle; car quoique sa succession dût naturellement passer après sa mort, aux enfans descendus des filles du comte *Jean I*, & au défaut de ceux-ci à ceux de Luxembourg, comme étant les plus proches, il sentoit que ceux de la maison de Flandre ne manqueroient pas de former quelques prétentions qu'ils feroient dériver de l'achât que fit le comte *Guy I*, du comté de Namur. Dans ce cas on pourroit dire que le duc de Bourgogne, en achetant ce comté, auroit acheté son propre héritage, puisque dans le même cas, il étoit à croire, que les descendans de *Robert de Cassel*, & quelques autres de cette branche, auroient prétendus en avoir chacun une portion.

Quoique le comte *Jean* n'ait pas regné long-temps, il mérita néanmoins les plus beaux éloges par son affection particulière envers l'église de Saint-Aubain. Ce prince, par ses lettres datées du 2 Juin 1423, confirma tous les privilèges, franchises (*b*) & libertés que ses prédécesseurs lui avoient accordés, & nommément le don qui lui fut fait par le comte *Albert II* d'une haute cour, avec le pouvoir de constituer mayeurs, échevins & jurés; & pour que les bourgeois de Namur eussent plus de facilité à se procurer le nécessaire à la vie, il modéra, par autres lettres (*c*) datées de l'année 1424, la cherté des vivres, & fixa le prix du vin.

Ce prince voulant récompenser *Jean de Romedinez*, un de ses écuyers, des services qu'il lui avoit rendus, lui vendit (*d*) le 28 Février 1428, du consentement toutefois du duc de Bourgogne, ses maisons & charues qu'il possédoit au Sart & à Champion. Il ne survêcut guères à cette vente; car étant à Bruxelles en l'année 1429 où il prenoit le divertissement des joûtes & des

(*b*) Extrait des archives du chapitre de Saint-Aubain. Voyez le recueil des chartres ci-après.

(*c*) Extrait d'une chronique M. S. de Namur du XVe. siècle.

(*d*) Ibidem.

tournois qui s'y faisoient, il tomba malade. Son mal empira, quand il fut de retour à Namur, où il mourut le premier Mars de la même année, ne laissant qu'un fils naturel du nom de *Philippe* seigneur de Dhuy qui donna commencement à une maison qui s'est maintenue avec éclat dans le comté de Namur, & qui y subsiste encore aujourd'hui partagée en deux branches du nom de Namur, à la tête desquelles sont le *Vicomte Delzée*, & le *Baron de Jonqueret*.

Le comte *Jean* fut enterré dans le chœur de l'église de Saint-Aubain, au côté gauche de l'autel, suivant l'opinion de plusieurs de nos écrivains, qui assurent que sa tombe étoit ornée de cette épitaphe.

„ *Chi Gist*
„ *Très-noble comte Jehan de Flandre*
„ *Qui céda à le prince de Borgoigne*
„ *La comté de Namur.*
„ *Trépassa le premier de Mars l'an* 1429.
„ *Requiescat in pace.*

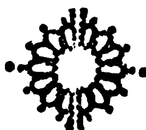
Avec ce prince, finit la maison de Flandre, après avoir possédé le comté de Namur durant cent-soixante-six ans. La branche aînée de cette maison avoit été éteinte vingt-cinq ans auparavant par la mort de

Marguerite dite *de Male* comteſſe de Flandre, femme de *Philippe le Hardi* duc de Bourgogne : tellement qu'en moins de deux ſiécles, il ne reſta aucun deſcendant légitime de tant d'enfans mâles qu'avoit eu le comte *Guy*, non plus que de la nombreuſe poſtérité de ſon fils *Jean I* comte de Namur.

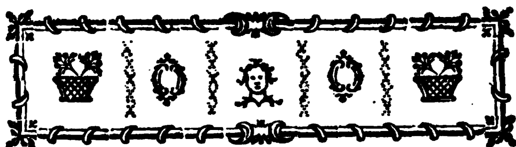
Jean III n'étant encore que ſeigneur de Renais & de Winendale, avoit épouſé *Jeanne d'Abcoude* fille de *Swer*, ſire de *Gaesbeeck*, de Putte & de Stryen, & *d'Anne*, comteſſe de Leynengen ou de Linange. Cette dame mourut avant que ſon mari eut ſuccédé au comté de Namur. Elle n'en eut point d'enfans.

Jean fut à propremant parler le dernier comte de Namur, parce qu'après lui les Namurois n'ont plus eu de princes particuliers. Je remarquerai ici que c'eſt une queſtion de nom, de ſavoir ſi les comtes de Namur qui ont regné juſqu'à *Philippe le Bon* ſucceſſeur de *Jean III*, doivent être conſidérés comme princes ſouverains ou non : car ſi l'on entend par ſouverain, un prince aſſez abſolu pour ne devoir l'hommage à perſonne, en ce ſens, on doit dire que les comtes de Namur n'étoient pas ſouverains. Mais ſi par ſouverain, on entend un prince

qu'après la formalité du relief, eſt ſi abſolu dans ſes états, qu'il en diſpoſe à ſon gré, & comme il lui plait, leve des tailles & des impôts ſur ſes ſujets, a des troupes à ſa ſolde, & fait battre monnoie à ſon propre coin, en ce ſens on doit dire alors que les comtes de Namur étoient des ſouverains à-peu-près comme le ſont aujourd'hui les électeurs & quelques princes de l'Empire.



HISTOIRE



HISTOIRE
ECCLÉSIASTIQUE ET CIVILE
DE LA VILLE ET PROVINCE
DE NAMUR.



LIVRE QUATRIÈME.
Les Comtes de la maison de Bourgogne.

PHILIPPE LE BON,
DUC DE BOURGOGNE,
COMTE DE NAMUR.

PHILIPPE surnommé *le Bon*, duc de Bourgogne, naquit à Dijon le 29 Juin 1396, de *Jean* surnommé *Sans Peur*, pre-

mièrement comte de Nevers, & ensuite duc de Bourgogne, & de *Marguerite de Bavière.* Son père fils de *Philippe-le-Hardi* dernier des fils du Roi *Jean*, fut un des plus intrépides guerriers de son siècle. Il n'étoit encore que comte de Nevers, lorsque *Charles VI* Roi de France lui donna le commandement du corps considérable de troupes qu'il envoya au secours de *Sigismond* Roi de Hongrie, contre *Bajazet II* Empereur des Turcs. Ces braves François, parmi lesquels se trouvoit un corps de deux mille gentilshommes, firent au commencement des actions d'une valeur incroyable; mais accablés par le nombre des ennemis, ils furent défaits ou pris prisonniers à la sanglante bataille de Nicopolis, donnée le 28 Septembre 1396. *Bajazet* furieux de l'étonnante bravoure de ces gentilshommes, en fit hâcher en pièces plus de six cent, en présence du comte de Nevers qui n'échappa à cette cruelle boucherie, qu'en offrant de payer pour sa rançon & celle de quinze autres des plus grands seigneurs prisonniers comme lui, deux cent mille ducats. Cette somme fut comptée cinq mois après, & le comte revint en France avec ses quinze compagnons d'infortune. Ayant ensuite succédé aux états du duc son père, il renou-

veilla les querelles des maisons d'Orléans & de Bourgogne, & fit assassiner dans Paris, *Louis de France*, duc d'Orléans, le 23 Novembre de l'an 1407. Il se rendit ensuite maître du gouvernement de la France, & y causa des maux incroyables. Mais attiré par le Dauphin à une conférence sur le pont de Montereau-faut-Yonne, il y fut tué le 10 Septembre 1419, par *Tanneguy du Châtel* gentilhomme de la maison du feu duc d'Orléans.

A peine *Philippe-le-Bon* eut-il pris possession des états qui lui étoient échus par la mort de son père, qu'il songea à le venger. Il prit à cet effet, contre sa propre patrie, le parti des Anglois, qui, à l'aide d'une telle protection, portèrent la désolation par-tout le royaume de France sur la fin du regne de *Charles VI* & au commencement de celui de *Charles VII*. *Philippe* gagna sur le Dauphin, le combat de Mons-en-Vimieu l'an 1421 ; ce qui acheva de mettre le comble aux malheurs de l'état.

Philippe porta ensuite ses armes contre *Jacqueline de Bavière*, comtesse de Hainaut, de Hollande & de Zélande, & l'ayant fait prisonnière dans la ville de Mons, il la fit conduire à Gand, où il l'obligea par un traité conclu en 1428 de le déclarer son héritier.

Il ſembloit que le comté de Namur, qui avoit été ſi ſouvent le théâtre des plus grandes révolutions, dût jouir d'une profonde paix, ſous le regne d'un prince auſſi puiſſant qu'étoit *Philippe-le-Bon*, qui maître au temps qu'il prit poſſeſſion du comté de Namur, de preſque toutes les provinces qui compoſoient les Pays-Bas, devoit, paroiſſoit-il, contenir tous ſes voiſins en repos, & tenir ſes états à l'abri de toute inſulte. Il en arriva néanmoins tout autrement. Les Liégeois profitant des brouilleries ſurvenues en France, au commencement du regne de *Charles VII*, dans leſquelles, comme nous avons dit, *Philippe-le-Bon* étoit fort avant engagé, couvoient depuis quelque-temps ſous la cendre, le feu de la guerre, & ſe diſpoſoient ſourdement à attaquer le comté de Namur. Déja ce peuple fier, indomptable & ennemi mortel des Namurois, armoit de toutes parts, lorſque les Dinantois plus mutins encore que les autres, ſe mirent en devoir de rétablir la tour de *Mont-orgueil* (*e*), qu'un des articles du traité de paix d'Othey, les avoit obligés de démolir. Le comte *Jean* qui vivoit encore dans ce temps-là, mais qui

(*e*) Chron. Zantfliet, pag 420.

avoit entièrement abandonné le soin des affaires, ne s'en mit guères en peine, ou plutôt ne s'y opposa pas. Mais il n'en fut pas de même du duc de Bourgogne. Car ce prince, sur les avis réitérés qu'il reçut de l'insolence des Dinantois, leur envoya des députés pour les faire souvenir de la défense qui leur étoit faite de ne jamais rétablir cette tour. Mais ils ne voulurent entendre à rien, & par un mépris formel du ménagement que le duc vouloit encore bien prendre à leur égard, en employant d'abord la voie de remontrance, ils continuèrent leurs travaux avec plus de vigueur qu'auparavant.

Alors le duc indigné de l'insolence outrée de ce peuple, envoya ordre à *Blondeau*, à qui il venoit (*f*) de donner le gouvernement du château de Namur, de s'emparer de la tour de Mont-orgueil, & de la démolir de fond en comble. La tentative que fit ce capitaine, ne réussit pas. Après un assaut livré & soutenu avec un égal courage, il fut repoussé avec perte d'une partie de son monde.

Le duc de Bourgogne dissimula adroitement son ressentiment contre ceux de Dinant, dans les diverses conférences qu'il

(*f*) Foullon, histoire de Liège, tom. 2 page. 11.

eut à ce sujet avec l'évêque de Liège. Ce prélât étoit alors à Bruges, où il s'étoit rendu pour assister à la fête que *Philippe* y donnoit à l'occasion de son mariage avec *Isabelle de Portugal*, sa troisième femme.

Le duc étoit ravi de trouver l'occasion d'exposer à l'évêque tout ce qu'il avoit dans l'ame au sujet des Liégeois : il lui fit un détail circonstancié des atteintes qu'ils ne cessoient de donner au traité conclu après la bataille d'Othey, & dicté par *Jean* son pere & *Guillaume*, son oncle. L'évêque avoit beau lui représenter que les princes qui avoient porté la sentence après la bataille d'Othey, n'avoient aucune jurisdiction sur une province de l'empire, & que l'empereur *Sigismond* après l'avoir annullée, avoit rétabli les Liégeois dans tous leurs droits ; le duc n'écouta aucune de ces raisons, & ils se séparerent assez mécontens l'un de l'autre.

Ils se revirent néanmoins à Namur en l'année 1429, lorsque le duc de Bourgogne y fit sa *Joyeuse-Entrée* après la mort du comte *Jean*. L'évêque de Liège qui étoit de la fête, proposa alors à ce prince de remettre l'affaire de Dinant *(g)* à l'arbitrage des

(*g*) Chron. Zantfliet, pag. 421. Rerum Leodien. sub Hinsberg, pag. 1205.

commissaires à dénommer de part & d'autre, & au cas qu'ils ne pussent s'accorder entr'eux, sur les prétentions de leurs maîtres, de s'en rapporter au jugement du Souverain Pontife *Martin V.* Le duc feignit d'accepter ces propositions. Mais à peine l'évêque étoit-il parti, qu'il envoya à Liège *Jacques de Wesemale* & *Philippe Mongart*, pour notifier au prélât & aux états du pays, qu'il étoit résolu de n'entendre aucune proposition de paix, qu'au préalable les trois conditions suivantes ne fussent remplies. 1°. Que les Liégeois feroient entiérement démolir la tour dite *Mont-orgueil.* 2°. Qu'ils restitueroient les dix-sept villes ou seigneuries qui incontestablement faisoient partie du comté de Namur. 3°. Qu'ils obligeroient les Dinantois à lui payer quinze cent couronnes de France pour d'anciennes redevances.

Ces conditions parurent si dures aux états de Liège qu'ils ne prirent alors aucune résolution. On ne désesperoit pas toutefois d'une prompte réconciliation. Le Duc assez occupé ailleurs, la souhaitoit sincérement. L'évêque de Liège & les plus sensés des Liégeois étoient dans les mêmes sentimens. Mais le génie turbulent de ceux de Hui rompit de si sages mesures. Gagnés par les Di-

nantois, qui ne vouloient point entendre parler de paix, ils commencerent les hostilités. Informés qu'il alloit partir de Namur un convoi de vivre pour le château de Beaufort, ils le couperent en chemin, & s'en emparerent. Puis continuant leur marche vers cette forteresse, ils la prirent & la raserent (*h*), après en avoir attirés dehors par adresse, les soldats qui y étoient en garnison.

Un coup d'éclat de cette nature fut le signal de la guerre. Car le duc indigné de cet attentat, & sans avoir égard aux excuses que lui fit faire l'évêque de Liège, qui désapprouvoit ou feignoit de désapprouver la conduite des Hutois, fit partir aussitôt des troupes pour Namur, sous la conduite d'*Antoine de Croï* & des seigneurs de *Guistelle* & de *Mâmines*. A leur arrivée Antoine à la tête d'un détachement de soldats choisis, se mit en campagne (*i*), & alla le 2 Juillet 1429 mettre le feu à Messe & à quelques autres endroits des environs, à la vue des baillis de la Hesbaie & de Condros, qui, avec le double de monde, s'enfuirent à l'approche des Bourguignons. Delà *Antoine de Croï* revint sur ses pas, vers Namur, passa la Sambre, &

(*h*) Rerum Leodien. sub Hinsberg, pag. 1203.
(*i*) Bouille, histoire de Liège, tome 3. pag. 14

tomba sur la ville de Fosse (*k*) qu'il pilla & brûla; Florennes & autres lieux du pays de Liège, dans l'entre Sambre & Meuse, eurent le même sort, à la réserve des églises qui furent par tout épargnées.

Les Liégeois regagnerent bientôt après sur leurs ennemis, ces foibles avantages. Ils se préparoient à entrer en campagne pendant qu'on maltraitoit ainsi leur frontière. Ils ramassoient leurs forces de toutes parts, & tout étant prêt pour commencer les opérations, l'évêque sortit de Liège le 20 Juillet à la tête de soixante mille combattans, & entra dès le lendemain dans le comté de Namur, dirigeant sa marche sur Golsinne. Les Liégeois en vouloient surtout à cette place, où les comtes de Namur avoient leur maison de plaisance. Outre le butin qu'ils se promettoient, ils comptoient qu'après s'en être rendus maîtres, ils pourroient faire impunément le dégat dans la partie du pays voisin de la Sambre.

Golsinne étoit un bourg à deux lieues & demi de Namur, défendu par un château fortifié & de difficile accès. On l'attaqua vigoureusement. L'évêque sans perdre

(*k*) Bouille, histoire de Liège, tome 3. pag. 14. Chron. Zantfliet, pag. 422.

de temps, fit travailler fans relâche à la fappe, & acheva avec tant de promptitude fon ouvrage, que la garnifon qui étoit foible fut obligée de capituler le fixième jour. On lui accorda la vie fauve; mais quelques foldats de l'armée Liégeoife ayant tout-à-coup crié aux armes, comme fi l'ennemi eût été à portée de leur camp, les prifonniers, difent les hiftoriens Liégeois, prirent ce temps pour tenter de fe fauver: alors on fit main-baffe fur eux & on les égorgea impitoyablement. L'évêque fut outré d'une pareille brutalité, mais il ne put arrêter la fureur de fes gens. On mit enfuite le feu à la place après l'avoir pillée, & le château fut démoli.

Cette première expédition ainfi finie, l'armée Liégeoife fe partagea en deux colonnes, & tandis que l'une s'emparoit des châteaux d'Emptinnes, de Geves, de Spontin & de quelques autres qu'elle pilla & brûla, l'autre s'étendoit dans tout le pays, jufques fur les frontières du Hainaut & du Brabant-Wallon, & y commit toutes fortes d'excès (*l*). Walcourt, Vieuville, Chotelineau & quelques autres endroits des environs furent les plus maltraités.

(*l*) Chron. Zantfliet, pag. 422.

Pendant que ces deux colonnes pouſſoient chacune de leur côté & leurs marches & leurs ravages en avant, les milices de Tongres, de Saint-Tron & de Loz vinrent camper à Thines, & mirent le feu aux villages de Mierdorp, Branchon, Bonnæffe & à plusieurs autres endroits.

Antoine de Croï réduit à être ſpectateur des avantages que remportoient coup-ſur-coup les ennemis de ſon maître, s'étoit borné à défendre Namur, Bouvigne & le château de Samſon, en attendant qu'il lui vint du renfort, & quoique ſes forces ne lui permiſſent pas d'en venir aux mains avec les ennemis dans une bataille rangée, il ne laiſſoit pas de les harceler de temps-en-temps dans leur marche. Il fut un jour que trois-cent hommes de cheval, ſortis de Maëſtricht pour aller joindre la grande armée Liégeoiſe, traverſoient le Condros preſque ſans précaution, & voulant priver les ennemis d'un renfort ſi conſidérable, parce qu'ils manquoient de cavalerie, il détacha ſur eux trois cent des plus braves & des plus agguéris de la garniſon de Namur, qui les ſurprirent près de Perwez en Condros, & les taillèrent en pièces, ſans qu'il en échappât un ſeul.

Cependant les deux colonnes de l'armée

Liégeoise s'étant réunies, l'évêque alla mettre le siége devant le château de Poilvache, la plus forte place de ce canton. Si les assiégeans firent des efforts incroyables pour s'en rendre maîtres, les assiégés ne se défendirent pas moins en désespérés, jusqu'à ce qu'un boulet de canon ayant donné contre une muraille du seul puis qu'ils eussent, les eaux en furent tellement gâtées, qu'on ne put plus s'en servir. D'ailleurs la brèche étant jugée praticable, il fallut songer à rendre la place qui eut le même sort que les châteaux de Beaufort, de Golsinne & Vieuville.

La prompte reddition de Poilvache augmenta le courage des Liégeois, & les détermina à entreprendre encore le siége de Bouvigne. Les soldats redoublèrent d'ardeur à la vue de cette ville l'ancienne émule de Dinant. On l'attaqua avec une furie qui n'annonçoit rien moins que son entière destruction qui lui étoit réservée. D'un autre côté les Bouvignois aguéris par leurs longues querelles avec ceux de Dinant, & soutenus par une garnison brave & nombreuse n'en furent que plus animés à se bien défendre.

On fit jouer contre leurs remparts tout ce qu'il y avoit d'artillerie à Liège (*m*), à

(*m*) *Rerum Leodien. sub Hinsberg, pag.* 1204.

Dinant, à Huy & à Ciney, sans oublier la grande *Bombarde* de Hui qui avoit tiré avec tant de succès contre les murailles de Poilvache (*n*), mais qui ne servit de rien contre Bouvigne. Cette ville étoit environnée d'un double rempart; mais ce qui achevoit de la rendre extrêmement forte, étoit un boulevard fait de poutres entrelacées de fascines remplies de terre, que les Bouvignois avoient achevé fort peu de temps avant que d'être investis. Toute l'artillerie Liégeoise échoua contre ce boulevard, de-sorte que l'évêque prit la résolution de le battre avec la machine appellée *le Chat*, dont il a déja été fait mention à l'occasion d'un autre siége de Bouvigne. On la fit amener au camp, où elle fut reçue par les Liégeois avec de grandes démonstrations de joie, comme si la reddition de la place eût été attachée à cette machine. Il en coûta bien des peines & du monde pour l'élever & la mettre à portée de servir. On en vint cependant à bout, mais inutilement; car il se trouva que les ingénieurs avoient mal pris leurs mesures, & que la machine étoit trop courte. Cela fit échouer l'attaque du boulevard. On y retourna le lendemain

(*n*) Chron. Zantfliet, pag. 423.

avec aussi peu de succès que la veille, quoique l'assaut eût été des plus longs & des plus meurtriers.

Pendant que les Liégeois s'obstinoient ainsi au siége de Bouvigne, la guerre ne se faisoit pas avec moins d'acharnement en plusieurs autres endroits du comté de Namur & du pays de Liège. Un détachement des Bourguignons sous la conduite d'un capitaine nommé *Platel* (*o*) s'avança jusqu'à Hui, & fut vivement repoussé. Les Hutois enhardis de ce succès, s'avisèrent aussitôt de former une entreprise contre le château de Samson. Ils avoient espéré (*p*) le surprendre dans le temps que les troupeaux en sortiroient pour aller aux champs; mais ayant été découverts dans l'embuscade qu'ils avoient dressée à cet effet dans un bois voisin, ils furent battus & mis en fuite, avec perte d'une centaine de leurs meilleurs hommes.

Les seigneurs de *Guistelle* & de *Mamines* deux des principaux chefs des Bourgugnons, furent encore plus malheureux dans une autre occasion. Ils étoient (*q*) chargés d'ob-

(*o*) *Rerum Leodien. sub Hinsberg, pag.* 1205.
(*p*) Chron. Zantfliet, pag. 483.
(*q*) Ibidem.

ferver un corps d'armée compofé des milices de Tongres, de Saint-Tron & du comté de Loz qui étoient campées derrière la Mehaigne vis-à-vis de Wafseige, afin de couvrir la Hesbaie pendant le fiége de Bouvigne. Un jour que quelque cavalerie de cette armée étoit fortie pour fourrager, *Guiftelle & Mâmines* fuivis d'une troupe de foldats d'élite, tomberent fur les fourageurs, & en tuerent une partie; mais enveloppés à leur tour par un gros corps des ennemis qui étoient accourus au fecours de leurs gens, ils furent tués tous deux avec la plûpart de leurs foldats.

D'un autre côté, les Dinantois qui vouloient auffi fe fignaler dans cette guerre par un coup de main particulier, fe détacherent un jour de la grande armée occupée encore alors au fiége de Bouvigne, & vinrent tomber fur le château de Montaigle qu'ils prirent & raferent. Delà ils marcherent vers Walcourt, & l'ayant trouvé abandonné, ils y mirent le feu, & n'épargnerent que l'églife, où les habitans avoient réfugié leurs meilleurs effets qui furent toutefois pillés.

Enorgueillis de ces premiers fuccès, ils fe propoferent d'attaquer Floreffe, l'une des plus importantes places de ce canton; mais

on ne leur en donna pas le temps, car la nouvelle du désastre de Walcourt étant arrivée à Namur, dans le temps qu'*Antoine de Croï* faisoit la revue de sa garnison, ce seigneur en détacha aussitôt un gros corps sous la conduite d'un brave & expérimenté capitaine, auquel il enjoignit de donner la chasse aux Dinantois, & de les attaquer partout où il les rencontreroit.

Ce digne commandant exécuta fidélement les ordres de son général. Il chercha l'ennemi, & l'ayant rencontré entre Fosse & Châtelet, il l'attaqua avec furie, en tua quelques centaines, & lui fit cent-cinquante prisonniers. Il tomba ensuite sur Châtelet, qu'il prit après une courte résistance, & y ayant mis le feu, ainsi qu'à quelques autres endroits circonvoisins du pays de Liège, il revint à Namur chargé d'un butin immense.

La levée du siége de Bouvigne termina enfin cette cruelle campagne, durant laquelle on fit des pertes inestimables de part & d'autre; les deux pays ayant eu plus de trois cent villages ou hameaux pillés ou brûlés.

La vue de tant de maux fit penser sérieusement à la paix. L'archévêque de Cologne & le comte de Meurs son frère en-

furent les médiateurs. Ils travaillérent si efficacement, que le traité fut conclu à Malines le 20 Décembre 1431, ou selon d'autres au commencement de l'année 1432, mais à telles conditions que le duc voulut, & qui durent faire repentir les Liégeois d'avoir commencé la guerre. Le traité portoit:

„ 1°. Que l'évêque de Liège & le seigneur de Hinsberg son père, se rendroient „ à la cour du duc de Bourgogne accompagnés de vingt des principaux des trois „ états de Liège; & que là un genoux en „ terre ils feroient à ce prince, par la bouche de quelqu'un d'entr'eux, des excuses sur ce qui s'étoit passé, & lui en „ demanderoient pardon.

„ 2°. Que l'évêque en personne serviroit pendant six mois, avec trois cent „ hommes bien équipés, dans l'armée du „ duc où il seroit obligé lui & ses gens „ de se rendre deux mois après en avoir „ été sommé.

„ 3°. Que les Liégeois feroient bâtir „ une chapelle à Golsinne, où ils fonderoient à leurs dépens une messe quotidienne pour le repos des ames des soldats qui y avoient été si inhumainement „ massacrés contre la foi de la capitulation.

„ 4°. Qu'ils obligeroient les Dinantois

„ à démolir la tour de Mont-orgueil à
„ leurs fraix & dépens, dans le terme de
„ quatre mois après la conclusion du pré-
„ sent traité, sans pouvoir à l'avenir bâtir
„ ni élever aucune autre forteresse entre
„ Dinant & Bouvigne, sous quelque prétexte
„ que ce put être, & sans le consente-
„ ment des comtes de Namur.

„ 5°. Qu'en réparation des dommages
„ causés par la guerre dans le comté de
„ Namur, le pays de Liège payeroit au
„ duc cent mille nobles d'Angleterre ou
„ à la rose, ou deux cent mille florins du
„ Rhin.

„ 6°. Que les prisonniers faits de part
„ & d'autre durant la guerre, seroient mis
„ en liberté.

„ 7°. Qu'on produiroit des deux côtés
„ ses titres par rapport aux dix-sept villes
„ ou seigneuries contestées entre Liège &
„ Namur, & qu'elles seroient adjugées à
„ ceux dont les droits paroîtroient mieux
„ fondés.

Le peuple de Liège frémit à la lecture de ces articles ignominieux ; mais il n'y avoit plus moyen de reculer. Il connut alors combien il est dangereux, d'avoir en tête de puissans voisins, avec qui on ne peut ni mesurer son épée, ni faire la paix

qu'à des conditions fort désavantageuses, telles que furent celles-ci & auxquelles il fallut néanmoins se soumettre par la trop grande puissance du duc, qui venoit encore d'ajouter à ses autres domaines le Brabant entier, ce qui le mettoit par conséquant en état de donner la loi. On le comprit si bien à Liège, que l'évêque & le peuple ne pensèrent plus qu'à gagner l'amitié de ce prince.

Ils différerent toutefois pendant quelques années, de remplir les conditions précitées; ce qui indisposa de nouveau contr'eux, le duc qui le leur fit sentir par des reproches, qui tout modérés qu'ils étoient, leur firent à la fin prendre la résolution de lui donner la satisfaction qu'il demandoit. L'évêque se rendit en conséquence à la cour du duc qui pour lors étoit à la Haye, où après plusieurs conférences, ils firent l'accord suivant.

" 1°. Que la tour dite *Mont-orgueil*
" sera démolie de fond en comble, confor-
" mément au traité de paix conclu à Malines.
" 2°. Qu'on fera bâtir incessamment
" la chapelle à Golsinne, dont il a été
" fait mention.
" 3°. Que les dix-sept villes ou sei-
" gneuries seront restituées au Namurois.

Le duc de son côté voulut bien remettre aux Liégeois, les intérêts qu'il prétendoit lui être dus pour le défaut de payement de la somme dont on étoit convenu, dans les termes fixés par la paix de Malines, en conformité de laquelle on devoit lui payer chaque jour, dix nobles à la rose; jusqu'à l'entière extinction du capital. Cette remise ne fût pas toutefois purement gratuite; car le duc ne voulut ratifier le susdit accord, qu'après avoir obligé l'évêque à faire compter sept mille nobles à ses conseillers qui avoient travaillé à la paix de Malines.

Dès que le prélât fut de retour à Liège, il sollicita vivement les états du pays de remplir ses engagemens. La tour de Montorgueil fut démolie & rasée, la chapelle de Golsinne bâtie & la fondation effectuée. La somme convenue fut acquitée le 6 Février 1446; mais les dix-sept villages ne furent restitués aux Namurois que le 25 Octobre suivant. Par-là la bonne intelligence entre le duc de Bourgogne & les Liégeois fut rétablie, & continua le reste du tems que l'évêque *Hinsberg* gouverna. Mais les choses se brouillerent de nouveau, sous l'épiscopat de *Louis de Bourbon* son successeur.

Ce prince étoit fils de *Charles de Bourbon*, & d'*Agnès*, fille de *Jean-ſans-Peur*, duc de Bourgogne, & ſœur de notre duc *Philippe*. *Louis* fut envoyé à l'âge de ſept ans, à la cour de ſon oncle à Bruxelles, qui le mit aux études à Louvain; pendant ce temps il obtint pour ſon neveu, la prévôté de Saint-Donat à Bruges, & une autre prévôté à Lille, en attendant qu'il ſe préſentât autre choſe de plus conſidérable.

L'attente du duc ne fut pas longue; car l'évêché de Liège étant venu à vaquer à-peu-près dans le même temps, *Philippe-le-Bon* la ſollicita près du Pape pour le jeune *Louis* & l'obtint. Le nouveau prélât députa auſſitôt l'évêque d'Arras & quelques docteurs de l'univerſité de Louvain, pour aller préſenter les bulles qu'il avoit reçues de Rome, au chapître de Saint-Lambert à Liège, & en même temps il écrivit au magiſtrat d'ordonner les préparatifs pour ſon entrée.

Le Pape *Calixte III* avoit accompagné ſes bulles d'un bref en date du mois d'Avril 1456, adreſſé au clergé de Liège. Ce Pontiſe lui notifioit qu'il avoit accordé à *Louis de Bourbon*, non-obſtant ſa grande jeuneſſe, l'entière adminiſtration du ſpirituel & du temporel, & que ſa volonté étoit qu'on

respectât ce bref. On le respecta en effet, mais il en coûtât cher au pays. D'un côté les chanoines de Saint Lambert, qui étoient déja mortifiés de ce qu'on avoit nommé *Louis de Bourbon* à l'évêché sans leur participation, souffroient impatiemment que l'on confiât encore à leur préjudice, l'administration du spirituel à un prince de dix-neuf ans. D'un autre côté les états du pays & le peuple ne croyoient pas que le Pape eût le pouvoir de disposer à son gré de l'administration du temporel, desorte que les esprits commençant dès lors à s'échauffer, il se forma des partis secrets contre *Louis de Bourbon*, avant même qu'on l'eut vu.

Louis XI roi de France, ennemi juré du duc *Philippe*, contribua beaucoup par ses conseils & par ses promesses, à entretenir les Liégeois dans ces sentimens d'aliénation contre la maison de Bourgogne. Les principaux chefs des mutins gagnés par ce prince, imaginoient chaque jour de nouveaux moyens de chagriner le duc. On alla par dégrés à Liège, jusqu'à renouveller contre *Louis de Bourbon*, tous les attentats commis autrefois contre *Jean de Bavière*.

Si nous avons vu en son temps que la maison de Bourgogne prit avec feu les

intérêts de celui-ci, elle ne fut pas moins ardente à soutenir avec chaleur *Louis de Bourbon. Philippe-le-Bon* étoit bien plus à portée que le duc son pere de faire avec succès la guerre aux Liégeois, dont le pays étoit presque environné par les états de la maison de Bourgogne, depuis que le Brabant, le duché de Luxembourg & le comté de Namur étoient passés sous la domination de cette puissante maison.

Cette considération auroit du, ce semble, arrêter les Liégeois, & réprimer leur impétuosité; mais victimes des factions qui les agitoient, ils coururent à leur perte. La guerre fut déclarée au duc de Bourgogne, comme au protecteur de l'évêque, qu'on ne vouloit plus reconnoître, & on lui envoya, suivant l'usage de ce temps-là, un héraut lui présenter un défi.

Les Liégeois n'attendirent pas la réponse de ce prince; ils se mirent en campagne, & allerent décharger leur première colere sur le ban d'Herve, pays gras & abondant en toutes choses. Il souffrit le pillage, le feu & la profanation des églises d'une manière si affreuse, qu'elle saisit d'horreur leurs principaux capitaines. Plusieurs d'entr'eux se retirerent du camp, & retournerent chez eux en Allemagne, avec leurs troupes.

Les Liégeois consternés de la retraite de ces chefs, qui emmenoient avec eux la plus grande partie de la cavalerie qui servoit dans cette armée, leverent le piquet, & retournerent à Liège, abandonnant leurs magasins, & leur artillerie, mais non pas le dessein de continuer la guerre. En effet ils entrerent peu de temps après dans le duché de Limbourg, & mirent le siége devant la capitale. *Frédéric de Witte*, capitaine plein de valeur, commandoit dans la place. Sa garnison, quoique peu nombreuse, étoit composée de gens d'élite résolus de se défendre jusqu'à la dernière extrêmité. Les Liégeois trouverent donc plus de résistance qu'ils n'avoient cru. Ils perdoient beaucoup de monde par les fréquentes sorties que les assiégés faisoient. Un jour que *de Witte* étoit sorti avec la plus grande partie de sa garnison, il tomba sur les corps-de-gardes avancés des ennemis, leur tua quelque monde, puis feignant tout-à-coup d'être battu, il se retira avec précipitation vers la porte de la ville. Les assiégeans prirent cette feinte pour une véritable fuite, & se mirent à le poursuivre, comptant entrer dans la ville pêle-même avec les fuyards, mais étant tombés dans une embuscade qu'on leur avoit dressée, on les

chargea

chargea ſi à-propos, qu'étant renverſés les uns ſur les autres, on en fit un grand carnage.

Cet échec acheva de décourager les Liégeois. Ils levèrent le ſiége au bout de ſeize jours, après avoir perdu une bonne partie de leurs meilleurs ſoldats; delà ils firent une courſe vers le Brabant, pillèrent & ravagèrent tous les environs d'Hannut, s'emparèrent du château de Falaïs & le réduiſirent en cendres.

Le duc irrité de tous ces excès qui ne pouvoient plus ſe diſſimuler, fit exercer de terribles repréſailles ſur les terres de Liège. Il y fit paſſer tout ce qu'il avoit de troupes dans les Pays-Bas, ſous le commandement *d'Antoine*, ſon fils naturel. Ce général les partagea en différens corps, & tandis que les ſeigneurs de *Rubempré*, de *Froidmont* & de *Longchamps* brûloient & ſaccageoient Meſſe & tous les villages du pays de Liège circonvoiſins, *Evrard d'Aremberg* & les ſeigneurs de *Petershem* & de *Sombreſſe*, allèrent faire le dégat juſqu'aux portes de Tongres, de Maſeick & de Liège. Le comté de Loz ſe reſſentit également des horreurs de cette cruelle guerre. *Le comte de Naſſau* ſénéchal de Hainaut, & les ſeigneurs de *Horne* & *de Gaesbeek* y étoient

entrés par ordre d'*Antoine*, avec un corps d'environ deux mille chevaux, & ils y mirent tout à feu & à sang. A la vue d'un corps de troupes Liégeoises de quatre mille hommes qui n'osèrent sortir des retranchemens où ils s'étoient postés, les Bourguignons ne se crurent pas assez forts pour les y forcer; c'est pourquoi ils eurent recours à la ruse. Après une légère escarmouche, ils feignirent de se retirer, & gagnèrent la plaine. Les Liégeois prirent encore cette feinte pour une véritable fuite, jettèrent de grands cris de joie, & se livrant à leur première ardeur, ils sortirent de leurs retranchemens & se répandirent dans la campagne. Alors les Bourguignons firent volte-face, & tombant avec furie sur les Liégeois, ils les rompirent, & en firent un carnage affreux. Il en demeura sur le champ environ deux mille, & le reste prit la fuite. Les victorieux les poursuivirent quelque-temps l'épée dans les reins, s'emparèrent ensuite du château de Montenac, & y mirent le feu après l'avoir pillé.

Pendant ces entrefaites, quelques mutins des plus obstinés d'entre les Liégeois, firent courir le bruit que le comte de *Charolois* qui commandoit l'armée du duc *Philippe* son père en France, avoit été dé-

fait & pris prisonnier à la bataille de Montlhéri. Il n'en fallut pas d'avantage pour relever les cœurs abattus des Liégeois, & affermir les esprits dans la révolte.

Ceux de Dinant (o) plus animés que les autres contre la maison de Bourgogne, furent aussi des premiers à se signaler par les insultes qu'ils firent à ceux de Bouvigne. Ils firent une figure humaine en forme d'épouvantail, bourrée de paille & d'étoupes, représentant l'effigie du comte de Charolois, & l'allèrent porter près des murailles de Bouvigne, puis l'ayant attachée à un gibet, ils se mirent à crier de toutes leurs forces : *Véez le fils de votre duc, le faux traître comte de Charolois, que le Roi de France a fait, ou fera pendre, ainsi comme il est ici pendu.* Après quoi ils lancèrent une grêle de flèches contre cette figure, & rentrèrent dans leur ville triomphans d'un exploit aussi glorieux qu'ils payèrent néanmoins bien cher peu de temps après.

Pendant que les deux partis portoient ainsi le fer & le feu par-tout où ils passoient, on reçut la nouvelle que le comte de *Charolois* ramenoit son armée dans les

(o) *Rerum Leodien. sub Hinsberg. pag.* 1275.

Pays-Bas, après avoir fait une paix honorable avec *Louis XI.* Cela donna beaucoup à penser aux factieux de Liège. Ils commencèrent dès-lors à envisager la grandeur du péril qui les ménaçoit, & demandèrent tumultuairement la paix.

Le comte de *Meurs* se chargea encore de la ménager, ainsi qu'il avoit déja fait à Malines. On lui associa le comte de *Horne.* Ces deux seigneurs se rendirent à la cour du duc de Bourgogne à Bruxelles, où après bien des difficultés, on signa un nouveau traité dont les conditions furent encore plus dures que celles de Malines. Le duc exigeoit trois choses des Liégeois avant que de leur rendre son amitié:

» La première, que lui & ses successeurs, » ducs de Brabant, seroient déclarés *Mambourgs* ou administrateurs perpétuels du » pays de Liège, & qu'en cette qualité » on leur payeroit tous les ans deux mille » florins d'Allemagne.

» La deuxième qu'on n'entreprendroit » ni guerre, ni aucune autre affaire importante sans le consentement du Mambourg.

» La troisième, qu'on lui livreroit dix » bourgeois pour être garants de l'exécution de ces articles.

Ces conditions, qui rendoient les Lié-

geois à-peu-près aussi dépendans du duc que les Brabançons, furent communiquées au peuple de Liège. Il accorda tout, parce qu'il ne vouloit rien tenir. Le seul point que le peuple refusa d'accorder, fut l'article des ôtages. Les principaux de la bourgeoisie, sur qui le choix devoit naturellement tomber, persuadés que la paix ne dureroit pas à de pareilles conditions, n'avoient garde de s'exposer à en garantir l'exécution au risque de leurs têtes.

Cet incident donna lieu à de nouvelles conférences. On exposa au duc les raisons qu'avoient les Liégeois de ne point accepter cet article. Il les goûta, & consentit à le réformer, moyennant six cent mille florins du Rhin qu'on lui payeroit en six années.

Quoique la somme fût exhorbitante, dans l'état où étoient les choses, il falloit bien que les Liégeois y consentissent. La paix la plus désavantageuse leur convenoit encore mieux que la continuation de la guerre. Ils trembloient pour leur capitale. Le comte de *Charolois* à la tête d'une armée aguérie, étoit déja maître de Saint-Tron, & menaçoit de marcher à Liège, où l'on n'étoit rien moins que préparé à le recevoir.

Le duc particulièrement irrité contre ceux de Dinant, dissimula toutefois à leur égard, jusqu'à ce qu'étant provoqué par quelque nouveau trait de la part de ce peuple inquiet, il en pût tirer une vengeance éclatante. L'occasion ne tarda pas à se présenter. L'accommodement conclu avec le duc de Bourgogne n'étoit ni sincère de la part des Liégeois, ni du goût de la multitude. Aussi l'armée Bourguignone étoit-elle à peine congédiée, que les factieux, qui faisoient le grand nombre, recommencerent leurs menées ordinaires. Les Dinantois surtout enorgueillis de leur puissance & enflés de leurs richesses, n'entendoient qu'à regret parler de paix avec le duc de Bourgogne, & souffloient sous main le charbon, pour rallumer de nouveau le flambeau de la guerre. Ils se saisirent des quatre de plus notables d'entr'eux qui avoient travaillés à la paix qui venoit de se conclure avec le duc *Philippe*, & sans autres formalités ni procédures (*p*) que l'envie de se signaler, il les massacrerent impitoyablement. S'étant après cela choisis des chefs, ils allerent faire le dégât dans les comtés de Namur & de

(*p*) Philippe de Comines, l. 2, c. 1. Foullon, histor. Leod. l. 6, c. 8.

Hainaut. Ils tomberent ensuite sur le monastère de Moulin à une lieue de leur ville, &, sans que le respect du lieu, ni les prieres, ni les larmes des religieux qui y vivoient en odeur de sainteté, eussent pu adoucir la rage de ces forcénés, ils pillerent tout ce qui s'y trouva, sans distinction du sacré d'avec le prophane, & mirent ensuite le feu à l'église & au monastère, qui furent réduits en cendres. Cela arriva en 1466.

Le duc provôqué d'une manière si sensible se livra à toute son indignation, & résolut à la fin de tirer une vengance complette de ce peuple téméraire & audacieux. Il donna ordre d'assembler à Namur le plus de troupes qu'il seroit possible pour la fin du mois de Juillet de l'année 1466. Le comte de *Charolois* s'y rendit pour prendre le commandement de l'armée, & après en avoir fait la revue, il alla investir Dinant le 14 Août suivant. Le duc *Philippe* qui vouloit y assister en personne, quoiqu'alors très-âgé & accablé d'infirmités, se fit porter en litière de Bruxelles à Namur, & delà au camp, & prit (q) son quartier à Bouvigne.

Cependant le comte de *Charolois* avoit

(q) Meier, annal. Flandr. ad ann. 1466.

diſtribué l'armée en trois corps, pour attaquer la place par trois endroits & il commença l'attaque le 16 Août. On fit d'abord un feu terrible de part & d'autre. Les aſſiégés ſe ſignalerent par quantité de ſorties meurtrières qui ébranlerent pluſieurs fois les aſſiégeans, qui étoient d'ailleurs informés que les Liégeois ſe diſpoſoient à marcher, pour venir au ſecours des aſſiégés.

Déja le fauxbourg de Leſſe avoit été emporté par le comte de *Charolois* qui delà battoit les remparts de la ville en ruine, tandis que le comte de *Saint-Pol*, qui étoit venu de la Picardie avec un renfort conſidérable de troupes, renverſoit les murailles & les tours qui étoient en grand nombre dans la partie de la ville ſitué entre Sambre & Meuſe.

On redoubla toutes ces attaques, dès qu'on ſut que les Liégeois étoient prêts à venir au ſecours de la place. Le comte de *Charolois* fit en même temps ſommer les aſſiégés de ſe rendre, en les prévenant de ne ne point attendre les dernières extrêmités, s'ils vouloient conſerver leur ville. On ne répondit à cette ſommation que par de vives canonnades qui ſe rallentirent toutefois au bout de trois jours, lorſqu'on vit que le ſecours tant deſiré n'arrivoit point. Il fallut

alors changer tout-à-fait de ton. Les murailles renversées présentoient en plusieurs endroits des brêches praticables. Tout se disposoit en effet dans le camp des Bourguignons pour un assaut général, lorsque les Dinantois malgré toute leur bravoure, demanderent le 24 Août, à capituler. *Guy de Brimeu* seigneur d'Imbercourt qui commandoit une des attaques, fut chargé d'en parler au duc de Bourgogne; mais il ne put rien obtenir, tant ce prince quoique naturellement bon, étoit indigné contre ceux de Dinant, à raison du sac du monastère de Moulin. *Antoine* fils naturel du duc & le maréchal de Bourgogne étant venus faire de nouvelles instances, adoucirent à la fin l'esprit du prince, & obtinrent la vie sauve pour les assiégés.

Ces tristes conditions acceptées, *Antoine* fut reçu dans le château & le maréchal de Bourgogne dans la ville. Le lendemain 25 du mois d'Août, jour de Saint-Louis, le comte de *Charolois* y entra comme en triomphe, & y mit un bon nombre de ses meilleures troupes, & croyant que *Philippe* son père y viendroit le jour suivant, il fit publier une sévère défense de ne rien attenter, ni exiger des bourgeois au-delà de la nouriture.

Le duc avoit bien envie de voir cette

grande & opulente ville, dont il venoit de se rendre le maître; mais il en fut détourné par ses principaux officiers, qui lui ayant fait sentir qu'il ne convenoit pas qu'il triomphât dans une ville dont il avoit résolu la ruine, ce prince en informa son fils, qui desuite donna le signal du pillage, avec défense néanmoins, sous peine de la vie de tuer ni de violer. L'avidité du soldat dévora, en trois jours, des richesses immenses. Le quatrième toute la ville fut en feu, sans qu'on ait pu découvrir comment, ni par quelle main, ce malheur arriva. Le comte de *Charolois* touché de ce désastre survenu contre les ordres exprès de son père, donna tous ses soins pour arrêter l'incendie, mais inutilement. Tout fut consumé par les flammes. La grande église eut le même sort, après qu'on en eut toutefois sauvé les ornemens, les vases sacrés, & la chasse de Saint-Perpète qu'on transporta à Bouvigne. Il n'en fut pas de même des archives & des chartres de la ville: tout périt dans l'incendie. Les murailles de la ville furent entièrement ruinées. On n'en laissa que quelques débris sur le rivage de la Meuse, pour tout monument de cette grande ville qui surpassoit de beaucoup, celle qu'on voit aujourd'hui en étendue & en richesses;

car avant sa ruine, Dinant formoit pour ainsi dire, deux villes assises sur les rivages de la Meuse, séparées par cette rivière, & fortifiées de près de quatre-vingt tours.

Un écrivain (*r*) rapporte que le comte de *Charolois*, après une enquête des auteurs du sac du monastère de Moulin, les avoit fait jetter dans la Meuse liés deux-à-deux, & un autre (*s*) dit que les coupables étoient au nombre de huit cent.

On fut étourdi à Liège en apprenant la nouvelle de la ruine de Dinant. Le peuple furieux vouloit d'abord faire périr tous ses magistrats, qu'il accusoit d'avoir trahi la patrie, parce qu'ils avoient différés d'aller au secours de cette malheureuse ville. Mais des intérêts (*t*) plus pressans encore que le sac de Dinant, firent revenir les Liégeois à des sentimens plus modérés.

Le comte de *Charolois*, après avoir achevé de ruiner les ramparts de la ville qu'on venoit de traiter d'une façon si terrible, étoit entré dans le pays de Liège du côté de Saint-Tron, dont les bourgeois lui avoient ouvert les portes. Il envoya delà un héraut

(*r*) Monstrelet.

(*s*) Philippe de Comines.

(*t*) *Rerum Leodien. sub Hinsberg*, *pag.* 1295.

ſommer les Liégeois de garder les dernières conventions faites avec le duc ſon père, c'eſt-à-dire l'envoi des dix ôtages ou le payement de ſix cent mille florins du Rhin.

Le peuple ayant été convoqué afin d'opiner ſur cette demande, on réſolut de continuer la guerre, & de marcher au-devant du comte de *Charolois* qui s'étoit déja avancé juſqu'à Warem. Les Liégeois fortifiés des milices du comté de Loz s'avancèrent juſqu'à *Ruſſon*, village ſitué à portée d'Oley. Ce mouvement mit ſur le ſoir les deux armées en préſence. On s'attendoit à une bataille pour le jour ſuivant. Mais quelques-uns des principaux de Liège s'étant rendus au camp des Bourguignons, s'aboucherent avec le comte. Ils rapporterent enſuite à leurs compatriotes que ce prince vouloit bien s'en tenir à la convention faite avec le duc de Bourgogne ſon père, & que non-obſtant que le terme pour le payement de la ſomme ſtipulée, fût expiré, il le prolongeroit juſqu'au mois d'Octobre, pourvu qu'on lui fournît cinquante ôtages au lieu de dix qu'on avoit demandé juſqu'à l'entier accompliſſement des articles de la convention.

Cette propoſition excita d'abord une grande rumeur dans l'armée Liégeoiſe;

mais à la fin on ratifia les engagemens que leurs députés venoient de prendre vis-à vis du comte de Charolois. On publia aussitôt une défense sur peine de la vie, de s'excuser, sous quel prétexte que ce pût être, à quiconque tomberoit du nombre des ôtages qui devoient être livrés pour le lendemain à huit heures du matin.

Le comte de *Charolois*, qui dès le grand matin s'étoit mis à la tête de son armée pour les recevoir, ou livrer bataille en cas qu'ils ne parussent point, commencoit à s'impatienter de leur long retard. Le maréchal de *Bourgogne* & les principaux d'entre les capitaines Bourguignons étoient d'avis que le prince ne devoit pas attendre plus longtemps, & qu'on ne devoit pas négliger l'occasion de combattre avec avantage des ennemis qui vraisemblablement ne devoient être guères unis entr'eux. Le comte de *Saint-Pol* soutint au contraire que le prince ayant donné sa parole, il y alloit de sa gloire de la tenir; ajoutant que si les Liégeois avoient outrepassés l'heure, on devoit les excuser & avoir égard qu'il n'étoit pas facile d'amener à un point de cette importance, un si grand corps dont les membres ne pouvoient être tous bien unis avec les chefs, & qu'il ne voyoit aucun incon-

vénient d'envoyer apprendre le ſujet de ce délai.

Le comte de *Charolois* goûta ce dernier avis, & alloit en conſéquence dépêcher un trompette, lorſque les ôtages arriverent au camp. Les deux armées ſe ſéparerent alors, & le comte ramena la ſienne à Namur. Mais ce fut pour en partir le lendemain à la tête d'un gros corps de troupes, dans le deſſein de ſe venger de ceux de Thuin, pour les brigandages qu'ils avoient commis ſur les terres de Hainaut. Il fit halte à Châtelet où les députés de Thuin arriverent pour lui demander grace. Il leur accorda la vie, & abandonna la ville au pillage à ſes ſoldats. Les habitans s'en racheterent toutefois pour une groſſe ſomme d'argent que le comte fit diſtribuer ſur le champ à ſes troupes. Après cette expédition, il revint à Namur, d'où il envoya *Guy de Brimeu* ſeigneur d'Imbercourt à Liège, afin d'y exercer les fonctions de Mambourg ou de capitaine-général du pays, au nom du duc de Bourgogne.

Philippe le-Bon mourut peu de mois après cela, âgé de 71 ans, infiniment regretté de ſes ſujets qu'il avoit gouvernés avec beaucoup de bonté & de ſageſſe. Sa mort arriva à Bruges le 15 Juin 1467, où il

demeura inhumé jusqu'en 1473 que la princesse de Portugal étant morte, ils furent transportés à la chartreuse de Dijon, dans le tombeau des ducs de Bourgogne. Ce prince institua à Bruges, le 19 Janvier 1430 l'ordre de la Toison-d'Or, réunit en sa personne presque les dix-sept provinces des Pays-Bas, & fit beaucoup de fondations pieuses en divers endroits.

Il fut marié trois fois : en premières nôces il épousa *Michelle*, fille du Roi de France *Charles VI*, qui mourut à Gand en 1422. En secondes nôces, il épousa *Bonne d'Artois*, veuve de son oncle *Philippe*, comte de Nevers & de Rhetel, morte en 1425. Il n'eut point d'enfans de ces deux femmes ; & en troisièmes nôces, il épousa *Isabelle*, fille de *Jean* premier du nom, Roi de Portugal, qui le fit père d'*Antoine* & de *Juste* morts en bas âge, & de *Charles* surnommé *le Hardi* ou *le Téméraire*, qui lui succéda. Le duc *Philippe* laissa aussi quinze enfans naturels (*v*) savoir *Corneille*, dit *le grand Bâtard de Bourgogne*, *Philippe*, *Antoine*, tige de la branche des seigneurs

(*v*) Paradin, annales de Bourgogne. André Duchesne, histoire de Bourgogne. Sainte-Marthe, hist. généal. de la maison de France.

de Bièvre; *David*, évêque de Terrouanne, & puis d'Utrecht; *Philippe*, Sire de Somerdick & chevalier de la Toison-d'Or; *Raphaël* surnommé *Marcatel*; *Jean*, prévôt de Saint-Omer; *Bauduin*, tige des seigneurs de Falais & de Bredam, & sept filles.

On voit encore l'épitaphe suivante sur la tombe de ce prince, qui par le précis de sa vie qu'elle contient dans le langage de ce temps-là, m'a paru mériter ici la curiosité du lecteur.

„ *Jean fut né de Philippe, qui du Roi Jean*
„ *fut fils,*
„ *Et de Jean je Philippe, que mort tient*
„ *en ses fils.*
„ *Mon pere me laissa Bourgogne, Flandre,*
„ *Artois,*
„ *Succéder y devois par toutes bonnes loix.*
„ *J'accru ma seigneurie de Brabant, de*
„ *Limbourg,*
„ *Namur, Hainaut, Zélande, Hollande,*
„ *Luxembourg.*
„ *Contrarié m'y ont Allemands & Anglois,*
„ *Mais je les ai remis par armes & par*
„ *droicts.*
„ *Du même temps François, Anglois me dé-*
„ *fièrent,*
„ *Et l'Empereur aussi rien du mien ne gai-*
„ *gnirent.*

„ *Par trois fois fut requis de gouverner l'em-*
„ *pire,*
„ *Ceux qui me meurent guerre, ils en eurent*
„ *du pire.*
„ *Mais par Charles septième j'eus guerre à*
„ *grand Desroy,*
„ *Il me requit de paix, dont il demeura*
„ *Roy.*
„ *Sept batailles soustins, desquels j'eus vic-*
„ *toire,*
„ *Qui une n'en perdit, à Dieu en soit la*
„ *gloire.*
„ *Contre moi se sont meuz des Flamengs &*
„ *Liégeois,*
„ *Mais je les ai remis & vaincus plusieurs fois.*
„ *Par Lorrains & Barrois rené guerre me-*
„ *meut,*
„ *De Sicile étoit Roi, mais mon prisonnier*
„ *il fut.*
„ *Louis fils dudit Charles, fugitif & marry,*
„ *Fut par moi couronné, quand cinq ans*
„ *l'eus nourri.*
„ *Edouard duc de Jorck, chassé vient en*
„ *ma terre,*
„ *Par mon port & faveur, il fut roi d'An-*
„ *gleterre.*
„ *Pour défendre l'église, qui est de Dieu*
„ *maison,*
„ *Je mis sus le noble ordre, qu'on dit de*
„ *la toison.*

„ *Du benoit Saint-Sépulchre freres & édi-*
„ *fices,*
„ *Je les ai bien entremis en leur estat prospices.*
„ *Et pour la foi chrestienne maintenir en*
vigueur,
„ *Porter mes armes en la terre-sainte, étoit*
„ *toute mon ardeur.*
„ *En mes vieux jours j'avois concluz & en-*
„ *treprins,*
„ *D'y aller en personne, si mort ne m'eut*
„ *surprins.*
„ *Le concile de Basle Pape Eugene priva,*
„ *Telle faveur lui fais, que Pape il demeura.*
„ *En l'an soixante-sept quatorze avecque*
„ *cents,*
„ *Payay droict de la nature à* LXXI *ans.*
„ *Avec mon pere & mere, je suis ici re-*
„ *cluz,*
„ *Ainsi qu'en mon vivant je m'y estois*
„ *concluz.*
„ *Le bon Jesus soit garde de tous mes faits*
„ *& dits,*
„ *Priez lui qui lisez, qu'il m'en donne*
„ *Paradis.* Amen.

Le duc *Philippe* étoit un prince doué de toutes les qualités propres à lui mériter les éloges de la postérité, s'il avoit pu dompter son incontinence, & mettre un frein

à l'ardeur insatiable qu'il avoit de s'agrandir, ainsi qu'il faisoit quelquefois d'une manière difficile à excuser.

A peine avoit il acquis le comté de Namur, par l'achat qu'il en fit du comte *Jean* troisième du nom, qu'il confirma tous les privilèges du pays, par lettres datées de Valenciennes le 23 Avril 1421. Lesquelles le lecteur curieux pourra voir dans le recueil des chartres ci-après.

Quoique les événemens arrivés sous les successeurs de *Philippe-le-Bon*, n'appartiennent que très indirectement à notre histoire, & que ce fût donner celle de presque tous les états de l'Europe sous le nom de celle de Namur, que d'entreprendre de faire ici un détail de ces mêmes événemens, cependant voulant remplir le but que je me suis proposé, je donnerai une suite chronologique des princes qui ont successivement porté le titre de comte de Namur, avec un court précis de leurs naissances, de leurs mariages, de leurs vies, de leur mort &c; ce qui ne déplaira peut-être pas au lecteur.

CHARLES DIT LE HARDI,

DUC DE BOURGOGNE,

COMTE DE NAMUR.

CHarles furnommé *le Hardi*, connu du vivant de *Philippe-le-Bon*, fous le nom de comte de *Charolois*, fuccéda à la mort de fon père, aux états de la maifon de Bourgogne qui comprenoient alors, outre la Bourgogne & la Franche-Comté, la Flandre, l'Artois, le Hainaut, une partie de la Picardie, le Brabant, les duchés de Limbourg & de Luxembourg, le comté de Namur, le marquifat d'Anvers, la feigneurie de Malines, & prefque tous les pays qu'on a depuis appellé les Provinces-Unies. La Gueldre & le comté de Zutphen, que *Charles* y ajouta encore, acheverent de rendre ce prince un des plus riches & des plus puiffans de fon temps.

Charles naquit à Dijon le 10 Novembre de l'an 1433, & fut un des plus intrépides & en même-temps des plus témeraires guerriers qui fut jamais. N'étant encore

que comte de *Charolois*, il ſe trouva à la bataille de Rupelmonde donnée en 1452, à celles de Morbeque & de Gavre en 1453, & en 1465 à celle de Montlhéri, contre le Roi *Louis XI* dont il fut l'ennemi irréconciliable.

A peine ce prince eut-il ſuccédé en 1467 aux états de *Philippe* ſon père, qu'il penſa à les étendre, & à pouſſer ſes conquêtes juſqu'au royaume de Naples. Son ambition n'étoit par moins que de former une ſuite d'états depuis l'extrêmité de la Friſe juſqu'au duché de Milan.

Il ne tarda pas à mettre tous ces vaſtes projets à exécution; car après avoir battu les Liégeois à la bataille de Saint-Tron, pris, ſaccagé & brûlé la ville de Liège, il envahit d'abord la Lorraine qui lui étoit néceſſaire pour joindre les Pays-Bas avec les duché & comté de Bourgogne. Il attaqua les Suiſſes dans leurs montagnes; mais il fut défait à la bataille de Granſon donnée le 2 de Mars 1476. Le duc après y avoir couru un grand nombre de dangers, ſe ſauva à toute bride vers Joigni ſur la frontière du comté de Bourgogne, où il arriva lui cinquiéme, après avoir fait plus de quinze lieues de France ſans ſe repoſer. Il perdit dans cette bataille toute ſon in-

fanterie, ses équipages, son argent & ses joyaux. Le Suisse qui eut le gros diamant du duc, un des plus beaux qu'il y eut dans l'Europe, & auquel étoit attaché une grosse perle, s'y connoissoit si peu (*x*) qu'après l'avoir considéré, il le remit dans son étui, & le jetta sous un chariot. Philippe de Comines de qui nous tenons cette anecdote, ajoute que ce soldat fut toutefois le reprendre, mais que ce ne fut que pour le vendre pour un florin à un prêtre, qui n'en connoissant pas mieux la prix, le porta au général des Suisses qui lui en donna un écu.

Le duc de Bourgogne fut encore battu par les Suisses, à la célébre bataille de Morat donnée le 22 de Juin de la même année. *Charles* fut obligé de s'enfuire vers Besançon avec les débris de son armée, après avoir laissé près de dix-huit mille hommes des siens morts sur la place. Le fils aîné du connétable de *Saint-Pol*, *Jean* de Luxembourg, le seigneur de *Grimbergue*, *Jacques de Mazi* porte-étendart, & une quantité d'autres braves chevaliers de l'armée du duc, périrent dans cette sanglante journée.

René duc de Lorraine, général en chef

(*x*) Mémoires de Comines, liv. 4. chap. 2.

de l'armée victorieuse, voulant profiter de la déroute des Bourguignons, alla mettre le siége devant Nancy. La garnison composée de douze cent hommes, aux ordres du seigneur *de Bievre*, gouverneur de la ville, se défendit avec toute la bravoure qu'on pouvoit attendre. Les assiégeans avancerent peu leurs travaux en quarante jours de siége, & les assiégés ne laissoient pas néanmoins de presser le duc de Bourgogne de venir les dégager; mais ce prince étoit alors possédé d'une mélancolie si noire, qu'il avoit perdu & la santé du corps & la tranquillité de l'esprit. Il étoit tellement échauffé, que rien ne pouvoit le rafraichir, quoiqu'il fut réduit à la tisanne sans oser boire de vin. Un accès de bile noire succéda, & le duc eut autant de froid, qu'il avoit ressenti de chaud peu auparavant. Le meilleur vin n'étoit pas alors capable de le réchauffer. *Comines* dit (y) qu'il falloit mettre des étoupes ardentes dans des ventouses, & les lui appliquer à l'endroit du cœur pour y attirer le sang. Le chagrin qui le dévoroit, entretint cette mauvaise humeur qui dégénéra en une mélancolie hypocondriaque.

(y) Mémoires de Comines, liv. 5. chap. 5.

Pendant ce temps, la ville de Nanci s'étant rendue au duc de Lorraine, par la trahiſon de *Campo-Baſſo*, l'un des généraux de *Charles-le-Hardi* qui avoit été chargé de dégager la ville, ce prince entra dans des nouvelles fureurs en apprenant cette nouvelle; & contre l'avis de tous ſes officiers, il ſongea d'abord à bloquer Nanci, & à l'aſſiéger enſuite dans les formes. Le ſeul *Campo-Baſſo* ſollicitoit ſon maître à faire cette entrepriſe. Ce traître, pour venir plus facilement à bout d'exécuter le deſſein qu'il avoit formé de tuer le duc, ou du moins de procurer ſa priſe & la defaite de ſon armée, ſoutint ſeul avec beaucoup d'opiniâtreté qu'il falloit au plutôt aſſiéger la place.

C'étoit tout ce que ſes ennemis déſiroient. La place étoit pourvue d'une nombreuſe garniſon, capable de faire une longue réſiſtance, & tandis que *Charles le Hardi* faiſoit des efforts incroyables pour s'en rendre maître, le duc de Lorraine raſſembloit une armée conſidérable. Ce prince s'avança enſuite avec tant de diligence, qu'il prévint les Bourguignons, & ſe ſaiſit du pont de Saint-Nicolas; ce qui ranima la valeur des aſſiégés prêts à ſe rendre à diſcrétion. Le duc de Bourgogne aſſembla

alors

alors son conseil; tous ses capitaines furent d'avis de se retirer sous le canon de Pont-à-Mousson, & de s'y retrancher en attendant l'arrivée des levées qu'on faisoit dans les états de la maison de Bourgogne, observant qu'outre cela le duc n'avoit pas alors plus de quatre mille hommes dans son armée en état de combattre. Un conseil si sage ne fut point écouté: l'avis de *Campo-Basso* l'emporta encore alors, & la bataille fut résolue. On en vint aux mains, & on se battit avec fureur de part & d'autre. Les Bourguignons ayant dans les yeux la neige qui tomboit ce jour-là en abondance, ne pouvoient ni sûrement tirer leurs coups, ni éviter ceux que les Lorrains leur portoient. On combattoit ainsi depuis quelque temps avec une égale valeur, lorsque le duc de Lorraine prenant avec un corps de troupes choisies un chemin par des collines que les seuls habitans du pays connoissoient, vint tomber au moment que les Bourguignons y pensoient le moins, du haut en bas sur le flanc gauche de leur corps de bataille. Cette manœuvre de René fixa la victoire. La cavalerie Bourguignone soutint assez vigoureusement les efforts de l'ennemi; mais le perfide *Campo-Basso* profitant de ce moment pour déserter avec

quatre cent hommes de lances qu'il commandoit, & l'infanterie se voyant destituée de ce secours, lâcha le pied, & se retira dans les bois, où les paysans firent main basse sur tous ceux qu'ils purent atteindre. Les hommes d'armes furent presque tous tués ou faits prisonniers. Les deux aîles voyant tailler en pièces leur corps de bataille, se débanderent & prirent la fuite vers Condé, petite ville proche delà, où *Campo-Basso* s'étoit retiré avec son corps d'hommes de lances. Tout ce qui s'y présenta fut arrêté, depouillé & massacré; il y en périt un plus grand nombre qu'il n'en étoit mort sur le champ de bataille. Beaucoup se jetterent dans une rivière voisine & y périrent.

Cette bataille fut donnée le 5 de Janvier qui étoit un dimanche veille des Rois de l'année 1477, quoique *Comines* la marque en 1476, ce qui est vrai selon la manière de compter de ce temps là, où l'on ne commençoit l'année qu'au mois de Mars. Les principaux seigneurs qui périrent dans cette journée, furent *Jean de Rubempré*, *Contay*, *Croy*, *Chimay*, *Vieuville*. *Olivier de la Marche* & le jeune *Lalaing* furent faits prisonniers avec le comte de *Nassau*, le marquis de *Roetelin*, le fils aîné de *Contay*, le jeune *Mont-Aigu*, les deux

bâtards de *Bourgogne*, & beaucoup d'autres gentilshommes des Pays-Bas. Le duc de Bourgogne lui-même fut tué dans cette bataille; mais on fut quelque temps sans être informé de sa mort, & sans savoir ce qu'il étoit devenu. Ce ne fut que le lendemain de la bataille, qu'*Enguerand Sugnard* évêque d'Auxerre son confesseur, le reconnut. Son corps étoit nud, défiguré, couvert de sang & de boue, couché sur le ventre ayant le visage attaché à un glaçon. Il avoit été blessé de trois coups; l'un étoit un coup de hâche qui lui avoit fendu la machoire, les deux autres étoient des coups de pique, dont l'un lui perçoit les deux cuisses, & l'autre dans le derrière.

Comines dit que quelques-uns le virent tomber par terre (*z*) & ne purent le secourir, parce qu'ils étoient prisonniers, qu'une foule de soldats étant survenue, le mirent à mort, & le dépouillerent sans le connoître.

Un écrivain contemporain (*a*) raconte cet évènement tragique de cette sorte. « Charles duc de Bourgogne, se voyant presque
» seul sur le champ de Mars, au milieu des
» morts & parmi le tas des mourans; tout

(*z*) Mémoires de Comines, liv. 5, chap. 8, vers la fin.

(*a*) Oliv. de la Marche, liv. 2, chap. 8.

» inquiet de la retraite ſoudaine d'une par-
» tie de ſes troupes, fut ſaiſit de frayeur.
» Dans ce moment le danger, l'allarme, &
» l'image de la mort qu'il avoit tant de fois
» enviſagée ſans émotion le fit frémir.
» Cette impreſſion de crainte fut cauſe qu'il
» mit ſon cheval au galop pour gagner le
» pont de *Bonxières*. Mais ayant voulu
» traverſer un pré marécageux, afin d'a-
» bréger ſon chemin, lorſqu'il étoit ſur le
» point de paſſer le ruiſſeau de Saint-Jean
» Vuiellart, ſon cheval s'y embourba. En-
» gagé dans la fange, il cria au ſecours,
» & perſonne ne ſe préſenta pour l'aider.
» Tandis qu'il faiſoit les plus grands efforts
» pour ſortir du bourbier, Beaumont,
» gentilhomme-Lorrain, & gouverneur du
» château de Saint-Diez, brave ſoldat,
» mais un peu ſourd, arriva tout échauffé
» de l'ardeur du combat : il apperçut le
» duc Charles, qu'il ne connoiſſoit pas,
» courut ſur lui, & l'atteignit d'un coup
» de pique, qui l'abattit. Le prince ſe mit
» en défenſe ; alors Beaumont lui perça
» les deux cuiſſes. Charles lui demanda la
» vie, mais ſa voix agoniſante ne ſe faiſant
» entendre qu'à demi, le Lorrain crut
» qu'il crioit *vive Bourgogne*, & lui ayant
» donné un troiſième coup ſur la tête,
» il la lui fendit juſqu'à la mâchoire.

Le duc de Lorraine fit porter son corps à Nanci, où il fut exposé sur un lit de parade, dans une sale tendue de velours noir. Il y vint en habit de deuil avec une barbe dorée à la manière des anciens preux, (*b*) jetta sur le mort de l'eau bénite, en disant : *Votre ame ait Dieu, vous nous avez fait moult de maux & de douleurs.* On l'enterra dans l'église de Saint-George à Nanci, où on lui fit des obsèques magnifiques. Un Lorrain lui composa l'épitaphe suivante, qui fut posée sur sa tombe.

" *Carolus hoc busto Burgundæ gloria gentis,*
" *Conditur, Europæ qui fuit ante timor.*
" *Ganda rebellatrix hoc plebs domitore*
" *crematas*
" *Post patriæ leges, perpetè pressa jugo est.*
" *Non minus hunc sensit tellus Leodina*
" *cruentum,*
" *Cum ferro & flammis urbs depopulata*
" *fuit.*
" *Monte sub heritio francas cum rege co-*
" *hortes,*
" *In pavidam validè truserat ante fugam.*
" *Hostibus expulsis, Eduardum in regna*
" *locavit.*

(*b*) Mezeray, abrég. chron. de l'histoire de Louis XI, tom. 3, in 12°.

" *Anglica, primævo restituens solio.*
" *Bella ducum regumque, & Cæsaris om-*
" *nia spernens,*
" *Totus in effuso sanguine lætus erat.*
" *Denique dum solitis fidit temerarius armis,*
" *Atque Lotharingo cum duce bella movet:*
" *Sanguineam vomuit media inter prælia*
" *vitam,*
" *Aureaque hostili vellera liquit humo.*
" *Ergo triumphator longæva in secla Renatus,*
" *Palmam de tanto principe victor habet.*
" *O tibi qui terras quæsisti, Carole, cœlum*
" *Det Deus, & spretas antea pacis opes.*
" *Nunc dic Nanceos cernens ex æthere*
" *muros,*
" *A clemente ferox hoste recondor ibi.*
" *Discite, terrenis quid sit confidere rebus,*
" *Hic toties victor denique victus adest.*

Le corps de *Charles-le-Hardi* resta ainsi inhumé à Nanci jusqu'en l'année 1550, que l'Empereur *Charles-Quint* le redemanda. Ce prince le fit transporter à Luxembourg, & trois ans après à Bruges, où il repose dans l'église collégiale de Notre-Dame.

Ainsi mourut *Charles-le-Hardi* à l'âge de 44 ans, après avoir gouverné ses états près de dix ans. Il étoit généralement haï de tous ceux avec qui il eut des affaires. Il

avoit trouvé le moyen de ruiner les plus beaux états de l'Europe que son père *Philippe-le-Bon* lui avoit laissés riches & florissans. Téméraire, mais vaillant à l'excès, il étoit assez bon général, pourvû que la colere lui laissât l'usage de la raison. Il n'avoit de désirs que pour les choses qu'il ne pouvoit ni obtenir, ni exécuter, ne prenant conseil que de lui-même, se défiant de ses sujets les plus fidèles, & dans les plus heureux succès, se vantant de ne les tenir que de son épée.

Le peuple toujours crédule, s'imagina que *Charles-le-Hardi* avoit échappé à la bataille de Nanci, & que la honte d'avoir ainsi été battu, l'avoit obligé de s'aller cacher dans un hermitage (*c*), d'où il ne devoit sortir qu'après sept ans de pénitence. Son humeur atrabilaire, & certain homme qu'on avoit vu dans la Souabe, qui lui ressembloit fort, donna lieu à cette fable.

En rapportant la mort de ce prince, *Comines* dit que le fameux *Angelocatto* qui, après avoir été domestique de *Charles*, l'avoit quitté après la bataille de Morat pour se donner à *Louis XI*, disant la messe en présence de Sa Majesté, dans l'église de

(*c*) Naucler général. 50.

Saint-Martin-de-Tours, le jour que se donnoit la bataille de Nancy, présenta au Roi la patêne à baiser, & lui dit ces paroles (*d*): *consummatum est*; *Sire, Dieu vous donne la paix & le repos; il ne tiendra désormais qu'à Votre Majesté d'en profiter, l'armée du duc de Bourgogne vient présentement d'être défaite, & lui-même d'être tué.* *Louis* écouta le discours de *Catto* qu'il avoit fait archévêque de Vienne, avec un transport mêlé de surprise & de joie, & il y a quelque apparence qu'il étoit déja prévenu, aussi bien que Comines & beaucoup d'autres courtisans, que ce prélât étoit doué du don de prophétie, puisque dans le moment Sa Majesté fit vœu de changer en un treillis d'argent, celui de fer, qui environnoit le tombeau de Saint-Martin. Le Roi fut plus particulièrement assuré de la chose quelques jours après, & il acquitta son vœu. Cette grille fut posée en 1479, & elle étoit du poids de six mille sept cent soixante & seize marcs, deux onces moins un quart. Selon l'auteur de la vie de Saint-Martin, cette grille subsista jusqu'au tems des guerres civiles en France pour la religion, qu'elle fut alors enlevée par les Hugenots, qui en

(*d*) Mémoires de Comines, liv. 5. chap. 3.

firent de la monnoie, sur laquelle ils firent mettre la figure de cette grille. Ce *Catto* archévêque de Vienne est celui à qui *Comines* adresse souvent la parole dans ses (e) mémoires à la fin desquels on trouve sa vie.

Charles-le-Hardi avoit été marié trois fois : en premier lieu à *Catherine*, fille de *Charles VII* roi de France, dont il n'eut point d'enfans. Cette princesse mourut à Bruxelles; en second lieu à *Isabelle*, fille de *Charles I*, duc de Bourbon, de laquelle il laissa une fille unique, nommée *Marie*, héritière de tous ses états. Cette seconde femme mourut vers 1475; & en troisième lieu, il épousa *Marguerite* sœur d'*Edouard IV*, roi d'Angleterre, un an avant la bataille de Nanci. Elle lui survécut jusqu'en 1503, jouissant pour son douaire, des revenus des villes de Cassel, d'Audenarde, de Dendermonde, de Malines, du Quesnoi & de Binche.

(e) Voyez l'édition des Mémoires de Comines de 1723 en 5 volumes.

MARIE DE BOURGOGNE, COMTESSE DE NAMUR, ET L'ARCHIDUC MAXIMILIEN.

MArie de Bourgogne, nâquit à Bruxelles le 13 Février 1457. Elle n'avoit que vingt ans, quand elle hérita des grands biens de son pere. A peine la nouvelle de la mort de ce prince fut-elle arrivée à Gand, que ce peuple factieux & remuant pensa dès-lors à recouvrer son ancienne liberté. Les Gantois avoient été privés de tous leurs privilèges sous la domination de la maison de Bourgogne, & fort maltraités sous *Philippe-le-Bon* & sous *Charles-le-Hardi* son fils. Celui-ci leur avoit ôté le pouvoir d'élire leurs magistrats, & leur avoit donné vingt-six hommes affidés, qui sous prétexte de leur rendre justice, les tenoient dans le devoir. Les Gantois n'eurent donc pas plutôt formé ce dessein, qu'ils songerent à se défaire de ces vingt-six juges, &

ne prenant conseil que de la fureur qui les agitoient, ils coururent aux maisons de ces élus, les massacrèrent impitoyablement, s'assurèrent ensuite de la duchesse *Marie*, & s'emparèrent du gouvernement des Pays-Bas.

Non contens d'une première démarche aussi hardie, ils résolurent encore entr'eux, la mort du chancelier *Hugonet*, & de *Guy de Brimeu*, seigneur d'*Imbercourt*, les deux premiers ministres de la princesse. On arrêta ces deux seigneurs, & on leur donna des juges. Ces deux ministres habiles & innocens se seroient aisément défendus de tous les chefs d'accusation, dont on les chargeoit, si on leur en avoit donné le loisir; mais leurs parties furent leurs juges; leurs meilleurs amis les abandonnerent, & on ne leur donna que trois heures pour se préparer à la mort. *Marie* de Bourgogne l'apprit avec un dépit qui dégénéra en fureur. Elle connoissoit la probité de ces deux seigneurs, elle savoit avec quelle fidélité ils avoient servit son aïeul & son pere. Elle parut en suppliante devant un tribunal composé de ses propres sujets; elle y demanda une grace qu'elle auroit du accorder, & elle eut la mortification d'être réfusée. On les conduisit dans la place où l'échaffaut étoit dressé. Elle s'y transporta, elle la trouva

pleine de peuple. Elle y parût (*f*) sans coëffure, les cheveux épars, les yeux baignés de larmes, & en habits fort négligés. Peu s'en fallut que son éloquence ne l'emportât sur l'aversion & l'envie du gouvernement : ceux qu'elle avoit émus, furent sur le point de tourner leurs armes contre ceux qui demeuroient inflexibles. Plusieurs même crierent *grace*, *grace*; mais les plus furieux se trouverent les plus forts, & les bourreaux intimidés, trancherent les deux têtes à la vue de la princesse, qu'on remporta toute pâmée dans son palais.

La duchesse de Bourgogne revenue à elle, crut que les Gantois seroient contens d'avoir affermis leur autorité par le supplice de deux hommes si célèbres ; mais elle reconnut bientôt qu'elle se trompoit. La duchesse douairière sa belle mere fut obligée de sortir de la ville, ainsi que *Ravestein* son oncle. Les Gantois garderent après cela leur souveraine à vue, changerent tous ses domestiques, proscriverent tous ceux qui lui étoient attachés, pillerent leurs maisons & confisquerent leurs biens. Ils leverent ensuite quinze mille hommes d'infanterie, & quelques troupes de cavalerie,

(*f*) Mémoires de Comines, liv. 5, chap. 17.

dont ils donnerent le commandement à *Adolphe*, duc de Gueldre, le même que *Charles-le-Hardi* avoit fait enfermer dans le château de Namur. Ils le déclarerent leur général, & pour achever d'accabler la duchesse *Marie*, ils résolurent de lui faire épouser cet *Adolphe*, un des plus méchans hommes & des plus débauchés qui fussent au monde. Mais toutes ces mesures furent rompues par la mort de cet indigne prince, qui fut tué peu de temps après dans un combat qu'il livra aux François près de Tournai.

La fermentation n'étoit pas moins violente à la cour de France. Le Roi *Louis XI*, ne s'occupoit que des projets qu'il formoit d'envahir une partie de la riche succession de *Charles-le-Hardi*, qui ne se terminerent pas toutefois si heureusement que la négociation qui se faisoit à la cour de Bourgogne, pour donner un époux à la duchesse Marie.

Le choix de cette princesse rouloit sur quatre personnes, le dauphin de France, le comte d'*Angoulême*, le fils du duc de *Clèves*, & l'archiduc *Maximilien*, fils de l'Empereur *Frédéric IV*. Quoique *Louis XI*, parût n'y plus penser pour son fils, *Louis-de-Bourbon* évêque de Liège & oncle de

Marie de Bourgogne, n'avoit pas laissé de former par son crédit, une puissante brigue à la cour de Flandre en faveur du Dauphin, laquelle n'eut toutefois aucune suite par la perfidie de *Guillaume de la Marck*, qui dans le dessein de mettre le puîsné de ses fils sur le siége de l'église de Liège, tua de sa propre main, *Louis de Bourbon*, & le traîna jusques sur le bord de la rivière de la Meuse où il le jetta après l'avoir dépouillé. Par cette mort la duchesse fut délivrée de la faction favorable au Dauphin. Elle se délivra elle-même des recherches du fils aîné du duc de *Cleves*, par ce que les Gantois ne vouloient pas d'un prince qui eut ses états si près d'eux. Ainsi l'aversion que la princesse avoit pour lui, jointe à l'opposition que formoit ceux de Gand, lui donna l'exclusion. Pour le comte d'*Angoulême*, on savoit que *Louis XI* n'y consentiroit jamais, ne voulant pas qu'une succession considérable, échut à un prince de son sang, qui par-là pourroit lui causer bien des peines par la suite.

Il ne restoit que l'archiduc *Maximilien*, prince âgé alors de vingt-un ans, bien fait de sa personne, & assez spirituel. L'Empereur *Frédéric* son père, l'homme le plus avare & le plus paresseux de son temps,

l'avoit abandonné à lui-même, par le seul motif d'épargner la dépense d'un gouverneur & d'un maître, desorte qu'il n'avoit que ce que fournit un bon naturel. C'étoit le prince qui convenoit le mieux à la duchesse de Bourgogne. Aussi travailla-t-on sérieusement au traité de ce mariage. On envoya des ambassadeurs à *Maximilien*, qui, grace à l'avarice de son père, étoit à Cologne sans train ni équipage. *Marie* y suppléa. Elle lui envoya huit cent chevaux & de l'argent pour faire son voyage jusqu'à Gand, où il fut très-bien reçu, & où la duchesse l'épousa le 18 Août 1477.

Ce prince voyant la succession des Pays-Bas affermie dans sa maison, par la naissance d'un fils dont *Marie* de Bourgogne accoucha en l'année 1478, se proposa de recouvrer ce que les François en avoient détachés depuis la mort de *Charles-le-Hardi*. La conjoncture étoit favorable. L'archiduc avoit un fils à qui les Flamands vouloient conserver la succession de son ayeul aussi entière qu'il l'avoit laissée. Ils lui fournirent donc vingt-cinq mille hommes, & assez d'argent pour faire des levées considérables en Allemagne.

Avec ces forces l'archiduc alla à la rencontre de l'armée Françoise, & campa à

Guinegate, entre les villes d'Aire & de Terrouane. La bataille s'engagea le lendemain. *Maximilien* la gagna. Il battit encore les François en différentes autres rencontres, & en moins de deux ans, il les chassa de presque toutes les villes des Pays-Bas dont ils s'étoient emparés après la mort de *Charles-le Hardi*. Il se disposoit à recouvrer les deux Bourgognes, lorsqu'un accident imprévu le dérangea dans ses projets. Il perdit la duchesse de Bourgogne son épouse, qui mourut dans le temps que ses affaires commençoient à se rétablir ; ce qui remit les brouilleries & le désordre parmi les Flamands.

Cette princesse aimoit éperdument la chasse, & elle trouva dans cet exercice innocent une mort précipitée. Tombée de son cheval, en (*g*) poursuivant un cerf, elle fut blessée de sa chûte, & en mourut le 18, où selon les preuves des mémoires de Comines, le 27 de Mars (*h*) 1482 âgée de vingt-cinq ans. On l'enterra à Bruges, & on consacra à sa mémoire le distique suivant.

(*g*) Mémoires de Comines.

(*h*) Preuves des mém. de Comines, tom. 3e la dernière édition, pag 271.

„ *Gestit equo Maria alipedes prævertere*
„ *cervos;*
„ *Vi cadit, ac Belgis funera flenda parit.*

Cette princesse aussitôt après son mariage, s'étoit rendue à Namur avec l'archiduc son époux. Leur inauguration y fut solemnisée en 1477, en présence de la principale noblesse des Pays-Bas, qui s'y étoit aussi rendue pour assister à cette fête. Marie par son affabilité & sa douceur sçut bientôt gagner les cœurs des Namurois; aussi furent-ils dans la dernière consternation, quand ils reçurent la nouvelle de sa mort. On sonna (*i*) toutes les cloches de la ville durant trois jours & trois nuits. Ses obsèques furent célèbrées avec pompe dans l'église des Franciscains. *Jean de Châlons* prince d'Orange, gouverneur de la ville & province, y assista avec la noblesse, les hommes de fief & le magistrat en habit de deuil, ainsi que tout le clergé de la ville.

Marie laissa de son mariage avec *Maximilien*, trois enfans, *Philippe* surnommé *le Bel*, Roi d'Espagne, *François* mort jeune, & *Marguerite*, mariée en premières nôces, à *Jean*, infant d'Espagne, & en secondes

(*i*) Extrait d'un mémoire M. S.

nôces, à *Philibert II*, duc de Savoye. Cette princesse avoit été auparavant fiancée à *Charles VIII*, Roi de France, qui peu après épousa *Anne de Bretagne*, & renvoya la jeune *Marguerite* à son père; ce qui alluma une guerre cruelle entre ces deux princes.

Maximilien fut choisit Roi des Romains à Francfort le 16 Février 1486, & couronné à Aix-la-Chapelle par l'archévêque de Cologne le 9 Avril suivant. Il succéda à son père le 7 Septembre 1493, dans le gouvernement de l'empire, & mourut à Lintz en Autriche le 12 Janvier 1519. Son corps fut transporté à Neustad pour y recevoir la sépulture, comme il l'avoit ordonné durant sa vie. L'Empereur *Ferdinand* fit dans la suite poser sur sa tombe cette épitaphe.

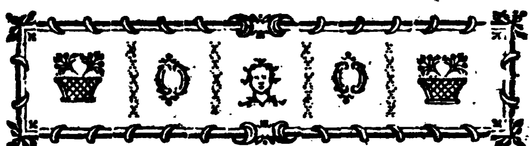
„ *Imperatori Cæsari Maximiliano, pio,*
„ *felici*
„ *Augusto principi.*
„ *Tum pacis, tum belli artibus omnium*
„ *ætatis suæ regum,*
„ *Longé clarissimo.*
„ *Sub cujus felici imperio*
„ *Inclita Germania, dulcissima ipsius patria*
„ *Tam armis quam litterarum studiis*
„ *Plusquam ante hac florere*

„ *Caputque ſuper alias nationes tollere cœ-*
„ *pit*
„ *Cujus inſignia facta tabellis inferioribus*
„ *Quamvis ſub compendio expreſſé conſpi-*
„ *ciuntùr.*
„ *Imperator Cæſar Ferdinandus, pius,*
„ *Felix, Auguſtus*
„ *Avo paterno per quam colendo ac bene*
„ *merito*
„ *Pietatis & gratitudinis ergò poſuit*

Ce prince aimoit beaucoup les ſavans; il compoſa, dit-on, quelques pièces de poëſie, & même des mémoires de ſa vie. Il épouſa en ſecondes nôces, *Blanche* fille de *Galeas-Sforce*, duc de Milan dont il n'eut point d'enfans. Son fils *Philippe*, qu'il avoit eu de *Marie* de Bourgogne ſa première femme, épouſa *Jeanne*, héritière d'Eſpagne, & fut père de *Charles V* qui fut empereur après ſon aïeul *Maximilien*. Ce bonheur des princes de la maiſon d'Autriche à épouſer de riches héritières, a donné lieu à ce diſtique:

„ *Bella Gerant fortes, tu Felix Auſtria, nube;*
„ *Nam quæ Mars aliis, dat tibi regna Venus.*

Maximilien confirma authentiquement en 1509, le conſeil provincial de Namur qui y avoit été érigé en 1491 par *Jean de Berghe*, grand bailli de la province.



HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE ET CIVILE DE LA VILLE ET PROVINCE DE NAMUR.

LIVRE CINQUIÈME.

Les Comtes de la maison d'Autriche.

PHILIPPE V, OU PHILIPPE I, DIT LE BEL, ROI D'ESPAGNE, COMTE DE NAMUR.

PHILIPPE surnommé *le Bel*, nâquit à Bruges le 22 Juin 1478. Il succéda aux états de la maison de Bourgogne du vivant

de l'Empereur *Maximilien* son père, & se fit reconnoître par les provinces. La cérémonie de son inauguration se fit à Namur le 14 Juillet 1494, & il prêta lui-même le serment ordinaire dans l'église de Saint-Aubain. Il épousa deux ans après *Jeanne*, Reine d'Espagne, seconde fille & héritière de *Ferdinand V*, Roi d'Arragon, & d'*Isabelle*, Reine de Castille, qui le fit père de *Charles V* connu sous le nom de *Charles-Quint* & de *Ferdinand* successivement Empereurs des Romains, & de quatre filles, savoir *Eléonor*, mariée en premières nôces, à *Emanuel*, Roi de Portugal, & en secondes nôces, à *Francois I*, Roi de France; elle mourut en 1558, *Elizabeth*, femme de *Christierne II*, Roi de Dannemarck, morte à Gand le 19 Janvier 1525, *Marie*, qui épousa *Louis II*, Roi de Hongrie & de Bohême, morte le 18 Octobre 1558, & *Catherine* femme de *Jean III*, Roi de Portugal laquelle mourut en 1577.

Philippe fut le plus beau prince de son temps, & les historiens conviennent qu'il fut en même-temps le plus doux & le plus affable. Il avoit une adresse particulière à manier un cheval, & à dompter le plus rétif. Il brilloit dans tous les exercices du corps, & il excelloit sur-tout à tirer de

l'arc & à l'arbalêtre, jeux auxquels il s'étoit adonné dès sa plus tendre jeunesse, & il en donna une preuve peu commune aux habitans de Namur en 1490. Ce prince y vint le 7 Janvier, & y passa (*k*) tout l'été de cette année, logeant dans le palais des anciens comtes de Namur sur le château. Ce jeune prince, alors âgé de douze ans, s'amusoit régulièrement tous les jours de dimanche & de fêtes à tirer à l'arbalêtre avec ceux de ce serment, au lieu ordinaire de leur exercice, qui étoit alors sur la prairie de *Herbattes* hors de la porte de Saint-Nicolas, & où il remportoit souvent le premier prix. On voit dans les mêmes archives que, pendant le courant du mois de Mai, il voulut assister à tirer l'oiseau à l'arc, & qu'au grand étonnement des spectateurs, il l'abattit, & fut aussitôt proclamé Roi du serment. Alors le mayeur de la ville de Namur, qui avoit été Roi l'année précédente, lui ayant mis au col le collier du même serment, où pendoit l'oiseau, on le reconduisit en triomphe au château.

Ce prince mourut à Burgos le 25 Septembre 1506, à l'âge de vingt ans. On

(*k*) Extrait des archives reposans au greffe de la Mairie de Feix.

attribue ſa mort à une pleuréſie qu'il gagna pour avoir bu de l'eau trop fraîche en jouant à la paume. Il fut inhumé dans l'égliſe des Chartreux à Burgos, mais ſon cœur fut rapporté à Bruges, & mis dans le cercueil de *Marie de Bourgogne* ſa mere. On lui a conſacré ces vers en forme d'épitaphe.

„ *O fluxum decus imperii! vix Belgica nactus,*
„ *Sceptra heu! crudeli morte Philippus obit.*
„ *Nec licuit creſcentem animo proferre vi-*
„ *gorem,*
„ *Æmulaque heu! patri facta patrare ſuo.*
„ *Belgica tu tanto ſuſpires orba parente,*
„ *Et dic heu! magnis mors inimica viris.*
„ *Nam ſi aut huic ſenior, aut ſerior illa*
„ *fuiſſet,*
„ *Dixiſſes: jacet hic, qui patre major erat.*



CHARLES II DIT CHARLES-QUINT,

EMPEREUR ET ROI D'ESPAGNE,

COMTE DE NAMUR.

CHarles-*Quint* fils de *Philippe-le-Bel*, archiduc d'Autriche & roi d'Eſpagne, nâquit à Gand le 24 Février 1500. Huit jours après ſa naiſſance, la princeſſe *Marguerite* ſa tante, arriva d'Eſpagne à Gand, & le tint ſur les fonds de baptême avec la ducheſſe *Marguerite*, troiſième femme de *Charles-le-Hardi*, dernier duc de Bourgogne. On donna au jeune *Charles*, le tître de *Comte de Namur* (*l*), quoique ſuivant l'ancienne coutume, l'aîné des enfans des ducs de Bourgogne eut toujours porté le nom de comte de *Charolois*. Ce jeune prince fut reconnu ſouverain des Pays-Bas en 1516, roi d'Eſpagne en 1517 & enfin roi & empereur des Romains en 1519. Il étoit reſté en Flandre lorſque ſon pere en partit pour ſe rendre en Eſpagne, & y étant lui-

(*l*) Naucler chron. général. 51. pag. 515.

même

même appellé pour recueillir les successions qui lui étoient échues, il visita avant son départ, toutes les provinces des Pays-Bas. Ce fut un Jeudi jour de Sainte-Cécile, le 22 de Novembre 1515, qu'il fit son entrée solemnelle à Namur, vers les quatre heures après-midi (*m*) par la porte de Saint-Nicolas. Il y fut complimenté par *Guillaume Caulier*, abbé de Saint-Gerard, qui étoit à la tête de tous les autres prélâts de la province, revêtus de leurs chapes & la crosse à la main. Il fut ensuite conduit (*n*) au palais sur le château, précédé de tout le clergé, de la noblesse, des pairs de la province, des hommes de fiefs, du conseil, du magistrat & des bourgeois les plus notables qui marchoient processionnellement deux-à-deux, portant tous des torches ardentes à la main; le lendemain il fut inauguré comte de Namur, & prêta lui-même le serment accoutumé.

Deux ans après que ce prince eut reçu la couronne impériale, il revint derechef à Namur, où il fit sa Joyeuse-Entrée comme empereur le 21 Janvier 1521, entre les

(*m*) Extrait d'une chronique M. S. de Namur du XVIe. siècle.

(*n*) Ibidem.

deux à trois heures après-midi (o) avec la même solemnité que la première fois. Il étoit accompagné d'*Erard de la Marck*, évêque de Liège qui l'avoit amené sur sa barque par la Meuse (p) & des principaux de la noblesse Liégeoise. L'abbé de Floreffe revêtu de ses habits pontificaux, fit la harangue, en l'absence de celui de Saint-Gerard. Toutes les maisons de la ville étoient ornées de riches tapis & de magnifiques décorations, principalement depuis la porte de Saint-Nicolas, où l'Empereur avoit mis pied à terre, jusqu'à l'église de Saint-Aubain, où il fut faire sa prière tout en arrivant. Le soir il y eut une illumination des plus brillantes parmi toute la ville, chacun voulant donner des marques de la joie qu'il ressentoit de revoir encore son auguste souverain.

Le lendemain, il se rendit de l'hôtel du gouverneur de la province où il avoit logé cette fois, dans l'église de Saint-Aubain pour y entendre la messe. Elle fut chantée par le doyen. L'évêque de Liège qui avoit reçu le chapeau de cardinal des mains de l'Empereur, lui porta l'évangile à baiser,

(o) Extrait d'une chronique M. S. de Namur du XVIe siècle.

(p) Ibidem.

& ensuite fut lui donner la paix. Après l'office il créa plusieurs seigneurs Namurois (*q*) chevaliers de l'ordre de la Toison-d'Or. Il les fit asseoir au dîné à sa table, ainsi que d'autres des principaux de la noblesse & du clergé. Après le repas, on se divertit par un combat d'échasses (*r*), dont il parut d'autant plus satisfait, qu'il confirma sur le champ même tous les privilèges que les comtes de Namur ses prédécesseurs avoient accordés aux bourgeois de Namur. Les uns croient que c'est à cette époque, que ceux-ci obtinrent le privilège de brasser leur bierre, sans payer aucun droit ni gabelle; privilège dont ils ont été si jaloux depuis alors. D'autres l'attribuent à l'archiduc Albert.

L'Empereur quitta Namur le troisième jour, & n'y rentra plus depuis. Ce prince tint l'empire trente-six ans deux mois & vingt quatre jours, durant lequel temps on compte qu'il fit cinquante voyages différens : neuf en Allemagne, six en Espagne, sept en Italie, dix en Flandre, quatre en France, deux en Angleterre, deux en Afrique, huit sur la Méditerranée, & deux sur

(*q*) Extrait d'une chronique M. S. de Namur du XVIe. siècle.

(*r*) Ibidem.

l'Océan. Affoibli par les fatigues de la guerre, & cruellement tourmenté de la goûte, outre des fluxions continuelles qui le rendoient sur la fin presque incapable du gouvernement, il résolut d'abdiquer la souveraineté. Il assembla à cet effet à Bruxelles le 25 Octobre 1555, les états des Pays-Bas, où il fit venir son fils *Philippe*. Il le créa premièrement chef de l'ordre de la Toison-d'Or, puis il se démit en sa faveur, de ses royaumes & pays, à la réserve de ses états d'Allemagne, qu'il céda à son frere *Ferdinand*. Après quoi il s'embarqua au port de Flessingue en Zélande, & arriva en Espagne, où il se retira dans le monastère de Saint-Just de l'ordre des Hiéronimites, situé au milieu d'une vallée délicieuse dans la province d'Estramadure. Ce grand prince ne se réserva de tout son train & de toutes ses vastes possessions, que douze domestiques, un petit cheval pour se promener, & cent mille écus de pension. Il y mourut environ trois ans après qu'il eut abdiqué ses états; savoir le 21 Septembre 1558, âge de 58 ans & sept mois moins trois jours.

Charles-Quint avoit été fiancé cinq fois sans conclure de mariage, en 1501, à *Claude*, fille de *Louis XII*, Roi de France, en 1507,

à *Marie*, fille de *Henri VII*, Roi d'Angleterre, en 1515, à *Rénée*, autre fille de *Louis XII*, en 1516, à *Louise*, fille de *François I*, Roi de France, en 1522, à *Marie*, fille de *Henri VIII*, Roi d'Angleterre. Enfin il épousa au commencement de l'année 1526 *Isabelle*, fille d'*Emanuël*, Roi de Portugal. Il eut de ce mariage, *Philippe II* son successeur, & deux filles, savoir *Marie*, qui épousa l'empereur *Maximilien II*, & *Jeanne*, mariée à *Jean*, infant de Portugal. Avant son mariage, il eut d'une de ses maîtresses, *Marguerite* femme d'*Alexandre de Medicis*, & en secondes nôces d'*Octavio Farnese*; & depuis qu'il fut veuf, il eut *Dom Jean d'Autriche*, d'une fille de Ratisbonne, dont personne ne put jamais savoir le vrai nom.

La princesse *Jeanne* sa fille fit dresser à la mémoire de ce grand prince l'épitaphe suivante, qui contient en abrégé ses principaux faits.

„ *D. O. M. Sacrum*
„ *D. Carolo V. Imp. augusto, maximo,*
„ *Indico, tant. Afric. Germ.*
„ *Hispaniæ, Siciliæ, & Indiarum Regi.*
„ *P. P. principi potentiss. & invictiss.*
„ *Sacri Imperii liberatori*

„ *Fundatori quietis*,
„ *Christianæ religionis accerimo propugna-*
„ *tori*,
„ *Justitiâ, animi magnitudine, prudentiâ,*
„ *religione*
„ *Clementiâ, patientiâ*,
„ *Atque insignibus virtutibus longé orna-*
„ *tissimo*
„ *Qui post ingentes ubique terrarum partas*
„ *victorias*,
„ *Et clarissimos de Gallo, Turca, Afris,*
„ *Italis, Germanis*,
„ *Actos triumphos*,
„ *Tot multis Indiæ provinciis*
„ *Et insulis etiam priscis incognitis*,
„ *Per legatos magno reipublicæ Christianæ*
„ *ornamento*,
„ *Inventis atque lustratis:*
„ *Denique post feliciter administratam*
„ *Et prudenter constitutam rempublicam*
„ *Philippo filio*
„ *Tot Ampliss. Hispan. regnis*
„ *Flandriæ*
„ *Et aliis provinciis*
„ *Inaugurato*
„ *Religione ductus*
„ *Ex Flandriâ in Hispaniam trajecit*,
„ *Seque in justum Hieronimiani ordinis cœ-*
„ *nobium*

„ *Ædibus illic juſſu ejus conſtructis,*
„ *Recepit*
„ *Ubi reliquum vitæ*
„ *Quod vix triennium fuit,*
„ *Tranquilliſſimè egit & ſanctiſſimè*
„ *Obiit XI kal Octobris* MDLVIII
„ *Joanna Luſitaniæ princeps,*
„ *Hiſpaniarum gubernatrix*
„ *Patri optimo & maximo*
„ *Poſuit.*

„ *Vixit annis* LVIII *menſ.* VI *dieb.* XXVIII
„ *Imperavit ann.* XL, *regnavit ann.* XLIII.



PHILIPPE VIe DU NOM,

OU

PHILIPPE II, ROI D'ESPAGNE,

COMTE DE NAMUR.

PHilippe II nâquit le 21 Mai 1527. *Charles-Quint* son père ne se fut pas plutôt démis en sa faveur de ses royaumes & autres états, exceptés ceux qu'il possédoit en Allemagne, qu'il en prit possession. *Philippe* fut inauguré comte de Namur en 1560. Cette cérémonie se fit avec pompe dans l'église de Saint-Aubain, sous la direction de *Pierre Ernest*, comte de Mansfeld, chevalier de la Toison-d'Or, gouverneur du Namurois, qui représenta le souverain.

Quant aux évènemens arrivés sous le regne de *Philippe II* ayant quelque rapport à notre histoire, on les trouvera déduits ci-après dans le recueil chronologique.

Ce prince céda le 6 Mai 1598 les Pays-Bas en toute propriété, & en toute souveraineté, à la sérénissime infante, *Isabelle-Claire-Eugenie*, sa fille, en faveur de son

mariage avec *Albert*, archiduc d'Autriche. Les conditions auxquelles la cession se fit, sont exprimées fort au long en treize articles dans la chartre que ce prince en fit expédier. Il mourut à l'Escurial le 13 Septembre de la même année 1598, âgé de 71 ans & quatre mois.

Il avoit été marié quatre fois; en premières nôces, & lorsqu'il n'étoit encore que prince d'Espagne, à *Marie* fille de *Jean III*, Roi de Portugal & de *Catherine de Foix*. Il en eut un prince connu sous le nom de *Dom Carlos*, qui mourut avant son père, & selon quelques historiens que son père lui même fit mourir. On trouve l'année de sa mort dans les lettres numerales de ce vers d'Ovide,

FILIUS ANTE DIEM PATRIOS INQUIRIT IN ANNOS.

La seconde de ses femmes se nommoit *Marie*, héritière d'Angleterre & d'Irlande, fille du Roi *Henri VIII*, laquelle mourut en 1558 sans laisser d'enfans. Il épousa en troisièmes nôces, *Elisabeth*, fille aînée de *Henri II*, Roi de France, & de *Catherine de Medicis*, qui accoucha de deux princesses, savoir *Isabelle-Claire-Eugenie*, & *Catherine*, mariée à *Charles Emmanuël*, duc

de Savoye. Enfin il s'allia en quatriémes nôces, avec *Jeanne d'Autriche*, fille de l'Empereur *Maximilien II*, & il en eut *Ferdinand*, *Charles Laurent-Diego*, & *Marie*, morts tous en bas âge, & *Philippe* qui lui succéda sous le nom de *Philippe III*.

Ce fut au temps du regne de *Philippe II* qu'on commença bonnement à parler de la charge de gouverneur des Pays-Bas. Ce prince en nomma successivement plusieurs pendant son regne, savoir, *Emmanuel Philibert*, duc de Savoye, qui ne gouverna pas long-temps, étant retourné dans ses états, où il mourut en 1580. *Marguerite de Parme*, sœur naturelle du Roi lui succéda en l'année 1559, & gouverna le pays jusqu'en 1567, en étant partie le pénultième de Décembre, pour se retirer en Italie; elle mourut à Ortonne dans le royaume de Naples au mois de Janvier 1586. Elle fut remplacée dans le gouvernement des Pays-Bas par *Ferdinand Alvarès de Tolède*, duc d'*Albe*, qui le quitta en 1574, & mourut en 1582. *Philippe II* nomma à sa place *Dom Louis de Requesens*, mort à Bruxelles en 1576 le 5 de Mars, auquel succéda *Dom Jean d'Autriche*, frère naturel du Roi, qui mourut le premier d'Octobre 1578. Il fut remplacé par *Alexandre*

Farnesse, duc de Parme & de Plaisance, mort à l'abbaye de Saint-Vaast près d'Arras, le 2 Décembre 1592. *Pierre-Ernest*, comte de *Mansfeldt* gouverna jusqu'à l'arrivée de l'archiduc *Ernest*, qui mourut à Bruxelles en 1595.

ALBERT IVe. DU NOM,

OU

L'ARCHIDUC ALBERT

ET

L'INFANTE ISABELLE,

COMTE ET COMTESSE DE NAMUR.

ALbert archiduc d'Autriche, le sixième des fils de l'Empereur *Maximilien II*, & de *Marie d'Autriche*, avoit été dès sa jeunesse, destiné à l'église. Il étoit cardinal & archévêque de Tolède, lorsqu'en 1583, *Philippe II* lui donna le gouvernement du Portugal. Sa conduite plut tellement à ce prince, qu'il le choisit ensuite pour gouverner les Pays-Bas. *Albert* arriva

à Bruxelles au mois de Février de l'an 1596 (s)

Ce prince n'eut pas plutôt pris les rênes du gouvernement, qu'il songea à attaquer les villes de Calais, d'Ardre & d'Hulst, dont les ennemis s'étoient emparés. Il assembla des troupes à cet effet, & alla en personne mettre le siége devant ces places, qu'il emporta les unes après les autres.

Des commencemens si heureux, furent d'un bon augure pour les armes du Roi catholique. Un chacun se flattoit qu'*Albert* par sa bonne conduite & sa bravoure, viendroit enfin à bout de terminer une guerre, qui désoloit depuis tant d'années, les provinces Belgiques. On fit des réjouissances publiques dans toutes les villes de son gouvernement, à l'occasion de ces trois importances (t) conquêtes.

(s) Un poëte célèbra l'entrée de ce prince à Bruxelles, par ce distique numéral.

UNDENOS FEBRUO DUM SOL CONCLUDERET ORTUS
BRUELLÆ ALBERTUS, REGIA TECTA TENET.

(t) Maximilien Vrientius, poëte estimé en ce temps-là, les célèbra en son particulier, par les distiques numéraux suivans :

VIRTUTE AUSTRIACA LUGET PROSTRATA CALETIS
LAUS SUPERIS REGI, LAUREA PALMA DUCI
AUSPICIIS DUCIS AUSTRIACI DOMITA ARDEA SUPPLEX

Albert renonça à la pourpre Romaine, pour épouser, comme il fit en 1598, *Isabelle-Claire-Eugenie*, infante d'Espagne. Cette princesse lui porta en dot les Pays-Bas & la Franche-Comté, qui lui furent cédés, comme nous avons dit, par *Philippe II* son pere, sous certaines conditions. Savoir entr'autres.

„ Que ces provinces retourneront à la „ couronne d'Espagne, au défaut d'hoirs „ mâles ou femelles.

„ Qu'en cas qu'Albert ne procréat que „ des filles de son mariage, icelles ne pour- „ ront se marier sans le consentement du „ Roi catholique.

„ Que toutes les fois qu'il y aura mu- „ tation, le nouvaau successeur fera ser- „ ment de conserver la religion catholique, „ & que s'il s'en départoit, il seroit déchu „ de tout son droit sur ces pays.

„ Que les sujets de ce pays, n'auroient „ aucun commerce avec les Indes.

TRADIDIT HESPERIO COLLA TERENDA IUGO.
ALBERTUS SUPERAT CUSTODIT BICCIUS HULSTUM
FLANDRIA SECURIS OTIA REBUS AGAT.

On voit que dans ce temps-là la lettre D n'étoit pas, comme elle l'est aujourd'hui, du nombre des lettres numérales.

„ Que le Roi se réservoit d'être le chef
„ de l'ordre de la Toison-d'Or.

„ Qu'il se réservoit encore de mettre
„ des garnisons à sa solde, dans les cita-
„ delles d'Anvers, de Gand, de Cambrai
„ & de Namur, lesquelles prêteront ser-
„ ment au Roi & aux princes des Pays-
„ Bas.

Après ces arrangemens, l'archiduc *Albert* fut salué à Bruxelles le 10 Août 1598 souverain des Pays-Bas, & les députés des provinces lui prêterent en conséquence le serment de fidélité. Il partit ensuite pour l'Espagne, où il étoit attendu pour célébrer son mariage. Il dirigea sa route par l'Allemagne, où il prit *Marguerite d'Autriche*, fille de *Charles*, archiduc de Grats, & de *Marie de Bavière*, que le Roi *Philippe III*, fils & successeur de *Philippe II*, avoit choisie pour son épouse. Ils arriverent à Ferrare, où le pape *Clement VIII* fit lui-même la cérémonie de ce double mariage le 15 Octobre 1598, avec tout l'éclat & la magnificence qu'on peut s'imaginer.

On ratifia à Valence le 18 d'Avril 1599, tout ce qui avoit été fait à Ferrare, & on fit à cette occasion des réjouissances qui durerent huit jours, après lesquelles le roi

decora *Albert* du grand collier de l'ordre de la Toiſon-d'Or.

L'archiduc & ſon épouſe partirent après cela d'Eſpagne le 7 de Juin, & vinrent débarquer à Gênes le dernier jour du même mois, d'où ils arriverent à Namur au commencement du mois de Septembre 1599. Ils y furent reçus avec mille acclamations de joie au ſon de toutes les cloches de la ville, & au bruit de l'artillerie tant des remparts que du château. Ces deux auguſtes époux logerent au palais du gouverneur de la province. *Florent, comte de Berlaimont* & de *Lalaing*, chevalier de la Toiſon-d'Or occupoit alors cette place. Ils y reçurent les complimens de tous les corps de la ville; & comme tout étoit préparé depuis quelques jours pour leur inauguration, la cérémonie s'en fit le lendemain avec une pompe extraordinaire dans l'égliſe de Saint-Aubain. Ils partirent le troiſième jour de Namur, au grand regret des habitans, qu'ils laiſſerent pénétrés de leur affabilité & édifiés de leur piété. Ces princes furent reçus avec mille démonſtrations de joie dans toutes les villes qu'ils viſiterent, tant les pleuples de leur obéiſſance, étoient charmés de voir à la fin leurs ſouverains réſider au milieu d'eux.

Par malheur ce mariage, qui avoit été ſolemniſé avec tant d'éclat, demeura ſtérile, deſorte qu'après la mort de ces deux illuſtres époux, les provinces des Pays-Bas & la Franche-Comté furent de nouveau réunies à la couronne d'Eſpagne.

L'archiduc *Albert* mourut à Bruxelles le 13 Juillet 1621 âgé de près de ſoixante-deux ans. Il fut enterré dans l'égliſe de Sainte-Gudule, avec une pompe extraordinaire & un deuil général. On mit ſur ſon cercueil l'inſcription ſuivante.

„ *Alberti archiducis Auſtriæ, Burgun-*
„ *diæ, Brabantiæ ducis*
„ *Belgarum Domini,*
„ *Et imperatorum Maximiliani II &*
„ *Ferdinandi I Auguſtorum*
„ *Filii nepotiſque.*
„ *Iſabellæ-Claræ-Eugeniæ,*
„ *Philippi II, Hiſpaniarum Indiarumque*
„ *Monarchæ, filiæ,*
„ *Mariti*
„ *Pietate, juſtitiâ, clementiâ,*
„ *Magni.*
„ *Et æternum memorandi principis*
„ *Exuviæ mortales,*
„ *Immortalitatis gloriam beatæ reſurrectionis*
„ *In ſpe hìc ſpectant.*

„ *Vixerat annos* 61, *menses* 8, *diem* 1.
„ *Rexerat religiosè prudenterque annos* 25.
„ *Obiit, verum Christiani principis exemplar*,
„ *Anno Christiano* MDCXXI. III *idus Julii*.

L'infante *Isabelle* survécut à l'archiduc *Albert* son épouse, douze ans. Elle mourut à Bruxelles, & fut inhumée à Sainte-Gudule dans le même tombeau que son mari, avec cette épitaphe.

„ *Deo*
„ *Et sacræ memoriæ*
„ *Magnæ principis*
„ *Isabellæ Claræ-Eugeniæ*
„ *D. G. Hispan. infantis*,
„ *Philippi II*, *regis filiæ*,
„ *Caroli V*, *imperatoris neptis*,
„ *Regum Philippi III & IV soris & amitæ*,
„ *Alberti pii*, *archiducis Austriæ*,
„ *Principis Belgarum*,
„ *Pientissimæ conjugis*.
„ *Sanctimoniæ*, *sapientiæ*, *clementiæ*
„ *Cæterarumque*, *dum vixit in terris*,
„ *Cœlestiumque virtutum*
„ *Incomparabilis heroïnæ*,
„ *Mortales exuviæ hìc sitæ sunt*.
„ *Vixerat in solatium omnium*,
„ *Annos* 67, *menses* 3, *dies* 19.
Devixit summo cunctorum in moerore,
Kal. decembris M.D.CXXXIII.

La plus belle éloge que l'on puisse faire de cette princesse, c'est qu'elle eut toutes les vertus de son époux, qui possédа dans un dégré éminent, l'amour de la réligion, la piété, la charité, le courage, en un mot toutes les qualités qui rendent un gouvernement heureux & respectable. Aussi furent-ils l'un & l'autre adorés de leurs sujets, & leur mémoire sera à jamais recommandable dans les Pays-Bas.

Ils firent une infinité de fondations pieuses durant le cours de leurs vies. Ils fondèrent nommement le bel hermitage des Carmes déchaussées dans le bois de Marlagne, à une petite lieue de Namur.

Ces princes ont aussi émané divers édits & ordonnances qui regardent l'administration de la justice dans notre province, ainsi qu'avoient fait précédemment *Philippe le Bon*, *Marie* de Bourgogne, les Empereurs *Maximilien I* & *Charles V*, & *Philippe II*, Roi d'Espagne, comme on le voit dans le recueil imprimé des coutumes de Namur.

PHILIPPE VIIe DU NOM,

OU

PHILIPPE IV ROI D'ESPAGNE,

COMTE DE NAMUR.

Comme par un article des conditions qui avoient accompagné la cession que le Roi *Philippe II* avoit faite des Pays-Bas à l'archiduc *Albert*, en faveur de son mariage avec l'infante *Isabelle*, il étoit stipulé que ces deux augustes époux venant à mourir sans enfans, cette même cession seroit anéantie & éteinte, ces provinces rentrerent sous l'obéissance de *Philippe IV*, alors Roi d'Espagne, car *Philippe III* son père étoit mort dès l'an 1621.

Philippe IV né en 1605 prit en conséquence possession des Pays-Bas, après la mort de l'infante *Isabelle* sa tante. Il fut inauguré comte de Namur, dans l'église de Saint-Aubain en 1634. *Maximilien*, comte de *Sainte-Aldegonde*, chevalier de l'ordre de la Toison-d'Or, & gouverneur de la province, représenta le souverain.

Ce prince mourut le 17 septembre 1665 âgé de 60 ans. Il avoit été marié deux fois; en premières, nôces en 1615, à *Elizabeth de France*, fille de *Henri IV* & de *Marie de Medicis*, qui mourut en 1644. Il en eut *Charles-Balthasar*, infant d'Espagne né en 1620 & mort à l'âge de dix-sept ans; & quatre filles mortes en bas âge, outre *Marie-Thérèse* née le 20 Septembre 1638, qui épousa en 1660 *Louis XIV*, Roi de France. Sa seconde femme fut *Marie-Anne* d'*Autriche*, fille de l'Empereur *Ferdinand III*, & de *Marie Anne*, infante d'Espagne. Il en eut *Marguerite-Thérèse* née le 12 Juillet 1651, mariée à l'Empereur *Léopold* en 1666, & morte le 11 Mars 1673; *Marie-Ambroise* infante, avec les princes *Dom Philippe-Prosper* & *Dom Ferdinand-Thomas* sont morts en bas âge, & *Charles II* né le 16 Novembre 1661, qui succéda aux états de son père.

De plusieurs enfans naturels que *Philippe IV* laissa, il ne reconnut que *Dom Jean d'Autriche*; qui fut gouverneur des Pays-Bas. On fit dans l'église des Jésuites à Namur, des obséques magnifiques à *Philippe*. On y lisoit entr'autres cette inscription en forme d'épitaphe:

» *Potentissimo & invictissimo*
» *Monarchæ Austriaco*
» *Philippo IV*,
» *Hispaniarum Indiarumque*
» *Regi Catholico*,
» *Neapolis*, *Siciliæ*, *Hierosolimæ*, *Navarræ*,
» *Lusitaniæ*, *Sardiniæ*, *Corsicæ*,
» *Fortunatarum aliarumque insularum & terræ*
» *firmæ*,
» *Oceani Atlantici Thalassocratori* : *archi-*
» *duci Austriæ*
» *Duci Burgundiæ*, *Lotharingiæ*, *Braban-*
» *tiæ*, *Limburgi*,
» *Lucemburgi*, *Gueldriæ*, *Mediolani*; *comitis*
» *Hasburgi*, *Flandriæ*,
» *Burgundiæ*, *Artesiæ*, *Hannoniæ & Na-*
» *murci* :
» *Principi Sueviæ*,
» *Marchioni sacri Romani imperii*,
» *Salinarum*, *Mecliniæ*, *&c. &c.*
» *In Asiâ & Africâ Dominatori* :
» *Europæ totius ex novo orbe locupletatori*,
» *in utraque fortunâ*
» *Magno*.
» *Quod infinitis gentium undique conjuncta-*
» *rum copiis*.
» *In utriusque Germaniæ*, *Hispaniarum*,
» *Et augustæ domus Austriacæ*,
» *Quâ nulla ab orbe condito latius regnavit*

» *Excidium frustra conspirantibus.*
» *Prope unus veluti Clypeus terra marique*
» *objectus,*
» *Sacrum Romanum imperium, proavitam*
» *Et orthodoxam religionem per anno* XL
» *continuos,*
» *Invictis armis animisque propugnavit &*
» *propagavit.*
» *S. P. Q. Namurcensis*
» *Patri patriæ indulgentissimo,*
» *Clementissimo, pacifico.*
» *Bono reïpublicæ Christianæ nato,*
» *Intempestivè, proh dolor! erepto,*
» *Veris lacrimis insolabiliter dolens,*
» *Parentabat.*

Ce prince durant son regne a porté diverses ordonnances pour le réglement de la province de Namur, qui sont rapportées dans le recueil des coutumes de Namur.

Pendant 44 ans que *Philippe IV* regna, il y eut plusieurs gouverneurs-généraux des Pays-Bas, savoir *François de Moncade*, marquis d'*Aytonne* & comte d'*Offune*, auquel succéda en 1634 le cardinal infant *Ferdinand* frere de *Philippe IV*. Ce prince étant mort en 1641, *Don Francisco* de *Mello* fut nommé par le Roi, & eut pour successeur en 1644, *Dom Emanuël de Moura*,

de Cortereal, marquis *de Castel Rodrigo*, qui gouverna les Pays-Bas jusqu'en 1647, & fut remplacé par l'archiduc *Léopold Guillaume*, fils de l'Empereur *Ferdinand II*, qui gouverna jusqu'en 1656. *Dom Jean d'Autriche*, fils naturel de *Philippe IV* lui succéda, mais étant retourné en Espagne au commencement de Mars 1659, il eut pour successeur *Dom Louis de Benavidès*, marquis *de Caracene*, lequel étant rappellé en 1664, fut remplacé par *Dom Francisco de Moura de Cortereal*, marquis de *Castel Rodrigo*, qui quitta le gouvernement en 1668, & eut pour successeur *Dom Inigo de Velasco*, connétable *de Castille*.



CHARLES IIIe. DU NOM

OU

CHARLES II ROI D'ESPAGNE,

COMTE DE NAMUR.

CHarles II nâquit à Madrid le 16 Novembre de l'an 1661, & succéda en 1665, au roi *Philippe IV* son pere, qui nomma en mourant six conseillers pour assister la Reine mere *Marie-Anne d'Autriche*, dans l'administration des affaires du gouvernement, durant la minorité du jeune Roi. Il prit connoissance des affaires & fut déclaré majeur en 1676. Son inauguration fut solemnisée la même année à Namur. Le serment de fidélité que les trois états lui préterent, & qu'*Octave de Ligne* prince de *Barbançon*, chevalier de la Toison d'Or, & gouverneur de la ville & province, reçut en son nom, fut prononcé par *Antoine de Marbais*, député de l'état noble.

Les provinces des Pays-Bas étoient depuis plus d'un siècle, le théatre presque continuel

continuel des guerres les plus ſanglantes. Il étoit temps qu'elles commençaſſent à reſpirer, lorſque la paix fut conclue au château de Riſwick, entre les Rois *Charles II*, & *Louis XIV*. Cette paix qui rendoit le calme & la tranquillité aux Pays-Bas & à l'Europe entière, fut ſignée le 10 Septembre 1697, au grand contentement des provinces, & ſur-tout de celle de Namur, qui avoit été la plus foulée depuis la mort de *Philippe IV*, & qui d'ailleurs avoit conſtamment, depuis la révolte des ſept provinces-unies, ſervi de quartier de rafraîchiſſement aux troupes étrangères qui arrivoient ou partoient des Pays-Bas, tels que les Eſpagnols, Italiens, Albanois, Bourguignons, Franc-Comtois, Allemands, Brandebourgeois, Liégeois & autres.

Par la paix de Riſwick, *Louis XIV* rendit à l'Eſpagne les villes de Charleroi & de Walcourt, qui appartenoient à la province de Namur, ainſi que les baillages de Bouvigne, & de Mont-Aigle, la prévôté de Poilvache, à la réſerve de quelques villages voiſins de Charlemont qu'il retint.

Le Roi *Charles II* à qui les infirmités ne permettoient pas d'eſpérer une longue vie, voyant la tranquillité rétablie, reconnut & déclara le prince électoral de Ba-

vière son successeur à tous les états de la monarchie d'Espagne. La cour de France fit grand bruit de cette déclaration; mais il cessa bientôt par la mort de ce jeune prince, qui étant venu auprès du duc son père à Bruxelles, y fut emporté en peu de jours, d'une maladie dont on ne sut pas trop bien rendre raison.

Ce fut alors que *Louis XIV* convint avec le Roi d'Angleterre & les états de Hollande, de faire un partage de la succession future de *Charles II*. Par ce traité le royaume d'Espagne, les Indes & les Pays-Bas devoient écheoir à l'archiduc *Charles*, fils de l'Empereur *Léopold*, & les royaumes de Naples & de Sicile, au duc d'Anjou petit fils de *Louis XIV*; mais ce projet n'eut pas lieu, parce qu'après la mort de *Charles II*, on trouva un testament par lequel ce prince nommoit *Philippe* duc *d'Anjou* pour son successeur à tous ses états.

Le Roi *Charles* mourut à Madrid le premier jour de Novembre de l'an 1700, à l'âge de 39 ans moins cinq jours, après un regne de 35 ans, un mois & quinze jours. Il avoit épousé en premières nôces *Marie Louise d'Orléans*, fille de *Philippe de France*, & de *Henriette-Anne d'Angleterre*, qui

mourut le 12 Février 1689, & en secondes nôces, il se maria en 1691 avec *Marie-Anne*, princesse Palatine de *Neubourg*, fille de *Philippe-Guillaume*, duc de *Neubourg*, & d'*Elizabet Amelie de Hesse Darmstad.* Il n'eut point d'enfans de ces deux femmes.

Durant le regne de *Charles II* plusieurs se succéderent dans le gouvernement général des Pays-Bas. *Dominigo de Velasco* en ayant été pourvu, comme nous avons dit, en 1668 par la reine mère, il ne gouverna que peu de temps, & eut pour successeur en 1670 *Jean-Dominique de Zuniga, de Haro & de Cardonne*, comte de *Monterey* & de *Fuentes*, marquis de *Tarracone*, lequel étant retourné en Espagne en 1675, fut remplacé par *Charles de Gurrea, d'Arragon* & de *Borja*, duc de *Villa Hermosa*, & comte de *Luna*. Ce seigneur ne gouverna pas long-temps. Il fut rappellé en Espagne & relevé le 24 Octobre 1678, par *Alexandre Farnesse*, prince de *Parme*, qui eut pour successeur en 1682 *Othon Henri*, marquis d'*Alcaretto Savona & Grana*, lequel mourut à Marimont le 19 Juin 1685. Le Roi lui donna pour successeur *Dom Antonio de Agurto*, marquis de *Castanaga*, mestre-de-camp général, qui gouverna jus-

qu'en 1692, auquel temps il fut remplacé par *Maximilien-Emmanuël* électeur de *Bavière*.

PHILIPPE VIIIe DU NOM,

OU

PHILIPPE V, ROI D'ESPAGNE,

COMTE DE NAMUR.

PHilippe duc d'Anjou, second fils de *Louis*, dauphin de France & de *Marie-Anne*, princesse de *Bavière*, petit fils de *Louis XIV*, nâquit à Versailles le 19 Novembre 1683. Il fut appellé à la couronne d'Espagne par le testament de *Charles II*. Ce prince étant mort le premier de Novembre 1700, *Philippe* fut déclaré Roi d'Espagne le 16 suivant à Versailles, & le 24 du même mois à Madrid, sous le nom de *Philippe V*. Il fit son entrée en cette dernière ville, le 14 Avril 1717, & fut inauguré comte de Namur l'année suivante.

Le calme que la paix de Riswick avoit

rendu à l'Europe, s'évanouit peu de temps après cela. La guerre se ralluma entre l'empereur *Charles VI*, soutenu des Anglois & des Hollandois, & les Rois de France & d'Espagne. La province de Namur fut de nouveau saccagée & pillée. Cette cruelle guerre pour la succession d'Espagne, commencée & soutenue avec tant d'animosité & d'effusion de sang, finit enfin tant en Allemagne, que dans les Pays-Bas, par la paix d'Utrecht, conclue le 11 Avril 1713, & par celle signée à Rastadt l'année suivante.

Philippe V abdiqua la couronne en 1724 en faveur de *Louis* son fils aîné; mais ce jeune prince étant mort de la petite vérole le 31 Août de la même année, sans laisser d'enfans de *Louise-Elizabeth d'Orléans* son épouse, *Philippe* remonta sur le trône. Il mourut le 12 Juillet 1746 âgé de 63 ans.

Ce prince fut marié deux fois: Il épousa en premières nôces, *Marie-Louise-Gabriël*, princesse de *Savoye*, dont il laissa *Ferdinand VI* qui lui succéda. Cette princesse étant morte le 14 Février 1714, il se remaria à *Elizabet Farnèse*, princesse de *Parme*, dont il eut *Dom Carlos*, Roi de *Naples* & de *Sicile*, & aujourd'hui Roi d'*Espagne*, *Dom Philippe*, duc de *Parme* & de *Plaisance*, le *Cardinal Infant*, archévêque de *Tolède* &c. &c. L 3

MAXIMILIEN EMMAMUEL,

ELECTEUR DE BAVIERE,

COMTE DE NAMUR.

PHilippe *V*, Roi d'Espagne voulant récompenser l'électeur de Bavière, de l'attachement que ce prince avoit témoigné pour les interêts des deux couronnes, aux dépens même de ses propres états, lui céda & à ses descendans à la sollicitation du Roi *Louis XIV*, le comté de Namur & le duché de Luxembourg, les deux seules provinces qui lui restoient dans la Belgique après la perte de la bataille de Ramillies, & ses droits sur les autres provinces pour en jouir de la même manière que l'Espagne en devoit jouir après le traité de Riswick. Cette donation qui n'étoit effectivement en soi qu'une pure cérémonie, mais qui annonçoit une paix prochaine, devenoit à l'électeur un titre de plus, pour rentrer dans ses états héréditaires d'Allemagne.

Ce prince étoit né le 11 Juillet 1662

de *Ferdinand-Marie*, électeur de *Bavière* & de *Henriette-Adelaïde*, princesse de *Savoye*. Il étoit grand, généreux & magnifique, & on peut dire de ce prince, qu'il menoit les plaisirs dans tous les lieux, où il se trouvoit, de sorte qu'il fit de la ville de Namur, où il tenoit ordinairement sa cour, un des plus agréables sejours de l'Europe. Il y fut inauguré comte de Namur le 17 Mai 1712. Les états de la province s'assemblerent ce jour-là en corps au gouvernement, pendant que cinq cent bourgeois portant des flambeaux de cire blanche à la main, se rangerent en haie depuis le gouvernement jusqu'à l'église de Saint-Aubain, où l'électeur se rendit, marchant sous un dais magnifique, porté par huit gentilshommes de la province, précédé des états marchant en ordre, & suivi des officiers & gentishommes de sa cour. Arrivé à l'église, il se plaça dans le choeur sous un dais de velours rouge, où il entendit la messe, qui fut chantée par *Ferdinand*, comte de *Berló de Brus*, évêque de Namur. Il prêta ensuite lui-même le serment accoutumé, & reçut celui des trois états de la province. La cérémonie achevée, l'évêque entonna le *Te Deum* qui fut chanté par la musique de la

cour, au bruit de toute l'artillerie de la ville, des forts & du château. Après la bénédiction donnée, son altesse électorale fut reconduite par les états dans le même ordre & aux acclamations du peuple, après néanmoins que ce prince eut fait présent à l'église de Saint-Aubain, du superbe dais que les états avoient fait faire pour cette auguste cérémonie, & duquel on se sert tous les ans, à la procession de la *Fête-Dieu*, étant porté par huit gentilshommes de l'état.

Maximilien Emmanuël établit ensuite à Namur un conseil d'état, un conseil des finances, sa chancellerie, & fit battre monnoie à son coin. Il regna un peu plus d'un an, & jusqu'à la paix d'Utrecht, en vertu de laquelle ce prince étant rentré en possession de ses états héréditaires de Bavière, il renonça en faveur de l'Empereur *Charles VI* & de la maison d'Autriche, à tous droits sur les provinces des Pays-Bas.

Il fut marié deux fois : Il épousa d'abord *Marie-Antoinette*, archiduchesse d'*Autriche*, fille de l'Empereur *Leopold I* & petite fille de *Philippe IV*, Roi d'*Espagne*. Elle mourut à Vienne dans le palais Impérial le 24 Décembre 1692, laissant un fils unique qui étoit né à Vienne

le 28 Octobre précédent, nommé *Joseph Ferdinand*, prince de très-grande espérance, qui mourut à Bruxelles le 6 Février 1699 à l'âge de six ans & quelques mois. Il se maria en secondes nôces en 1694, à *Thérèse-Cunégonde-Charlotte Casimire-Marie*, née le 4 Mars 1676, fille de *Jean Sobieski IIIe* du nom, Roi de Pologne, & de *Marie-Casimire de la Grange d'Arquien*.

Il eut de ce mariage neuf enfans, savoir: *Marie-Anne Charlotte*, née le 4 Août 1696; *Charles-Albert*, prince électoral, né le 6 Août 1697; *Philippe-Maurice*, né le 5 Août 1698; *Ferdinand-Marie*, né le 5 Août 1699; *Clément-Auguste*, né le 16 Août 1700. (ces cinq enfans sont nés à Bruxelles;) *Guillaume* né à Schleisheim le 12 Juillet 1701, mort le 15 Février 1705; *Jean-Alonze* né à Munich le 21 Juin 1702, mort le 15 Juin 1705; *Jean Théodore* né à Munich le 3 Septembre 1703, & *Maximilien-Emmanuel* né à Munich le 21 Décembre 1704, mort le 18 Février 1709.

Le duc de Bavière mourut à Munich le 27 Février 1726, son fils *Charles-Albert* lui succéda dans ses états héréditaires.

CHARLES IVe DU NOM,

OU

CHARLES VI,

EMPEREUR DES ROMAINS,

COMTE DE NAMUR.

CHarles *VI* du nom, le seizième & dernier Empereur de la maison d'Autriche, étoit le cinquième fils de l'Empereur *Leopold*, & frère de l'Empereur *Joseph I* du nom. Il nâquit le premier Octobre 1685. Après la mort de *Charles II*, il se fit proclamer Roi d'Espagne à Vienne en 1703, sous le nom de *Charles III*, pendant que *Philippe* de France duc d'*Anjou*, s'étoit aussi fait proclamer Roi d'Espagne à Versailles & à Madrid; ce qui alluma, ainsi que nous l'avons déja remarqué plus haut, une guerre sanglante pour la succession d'Espagne, laquelle ne fut totalement éteinte que le 26 Janvier 1720, lorsque l'Espagne entra dans la quadrupe alliance, après que

Charles VI se fut engagé de reconnoître *Philippe V*, pour Roi d'Espagne, & qu'il eut renoncé pour toujours à cette couronne, moyenant que tout l'Empire, la France, l'Angleterre & la Hollande, s'obligerent de garantir la pragmatique sanction qu'il avoit introduite au sujet de la succession de ses états héréditaires.

Charles VI avoit été reconnu & proclamé Empereur des Romains en 1711, & par la paix d'Utrecht conclue en 1713, on lui avoit cédé les provinces qui restoient aux Espagnols dans les Pays-Bas, qui dès lors furent appellés *les Pays-Bas Autrichiens*.

Ce prince épousa en 1707 *Elizabeth-Christine*, princesse de *Wolfenbuttel*, fille de *Louis Rodolphe*, duc de *Wolfenbuttel*, & de *Christine-Louise*, princesse de *Oetingen*. Il eut de ce mariage trois enfans, savoir, *Léopold*, archiduc d'*Autriche* né le 13 Avril 1716, mort le 4 Octobre suivant; *Marie-Thérese*, qui lui succéda dans tous ses états, & *Marie-Anne*, qui épousa le 7 Janvier 1744 le Duc *Charles* de *Lorraine* & de *Bar*, appellé communément *le prince Charles*. Elle mourut à Bruxelles le 16 Décembre de la même année, au grand regret des peuples des Pays-Bas, dont elle s'étoit attiré l'amour & l'estime par sa rare bonté,

& la douceur de son gouvernement. Elle fut inhumée dans l'église de Sainte-Gudule.

L'Empereur fut inauguré comme comte de Namur le 18 Octobre 1717, sous la direction du comte de *Lannoy de Clairvaux*, que ce prince venoit de nommer à l'emploi de gouverneur de la ville & province de Namur (*v*).

Charles VI mourut le 20 Octobre 1740 âgé de 55 ans. On lui fit à Namur le 30 Janvier de l'année suivante des obsèques magnifiques, dans l'église des pères Jésuites qui avoit été choisie à cet effet.

On vit durant le regne de *Charles VI* plusieurs gouverneurs des Pays-Bas. D'abord après le traité de la barrière conclu à Anvers en 1715, le comte de *Königseck* fut chargé par *interim* de ce gouvernement; il l'exerça jusqu'à l'année suivante, qu'il fut conféré au prince *Eugene de Savoye*; mais comme la présence de ce grand général étoit plus nécessaire ailleurs pour le service de l'Empereur, l'administration des Pays-Bas fut confiée à *Hercules-Joseph-Louis de*

(*v*) Entre toutes les Fêtes qui se donnerent à cette occasion, on remarqua un magnifique & superbe feu d'artifice, que le général gouverneur & commandant de la garnison Hollandoise, le comte d'Hompesch fit tirer sur la Meuse.

Turinetti, marquis *de Prié*, qui gouverna ainsi jusqu'à l'année 1724, auquel temps il fut remplacé par le comte de *Daun*.

L'année suivante l'Empereur déclara l'archiducheſſe *Marie-Elizabeth-Lucie* gouvernante générale des Pays-Bas. Cette princeſſe fit ſon entrée à Bruxelles le 9 Octobre 1725, & gouverna juſqu'à ſa mort arrivée le 26 Août 1741.

MARIE-THÉRÈSE,

REINE DE HONGRIE ET DE BOHÊME,

COMTESSE DE NAMUR.

L'Empereur *Charles VI* dernier prince de la maiſon d'Autriche, ne fut pas plutôt décédé, qu'on vit un remuement général dans preſque toute l'Europe. Il ſembloit que l'héritage de cette auguſte maiſon devoit être déchiré.

Charles-Albert, électeur de Bavière, demandoit la ſucceſſion en vertu d'un teſta-

ment de *Ferdinand I*, frère de *Charles-Quint*.

Auguste III, Roi de Pologne, électeur de Saxe, alléguoit des droits plus récens, ceux de sa femme même, fille aînée de l'Empereur *Joseph I*, frère aîné de *Charles VI*.

Le Roi d'Espagne étendoit sa prétention sur tous les états de la maison d'Autriche, en remontant à la femme de *Philippe II*, fille de l'Empereur *Maximilien II*. *Philippe V* descendoit de cette princesse par les femmes.

Louis XV, Roi de France auroit pu prétendre à cette succession, à d'aussi justes titres que personne, puisqu'il descendoit en droite ligne de la branche aînée masculine d'Autriche, par la femme de *Louis XIII* & par celle de *Louis XIV*.

Il ne s'agissoit pas moins que de la Hongrie & de la Bohême, royaumes longtemps électifs, que les princes Autrichiens avoient rendus héréditaires; de la Suabe Autrichienne, appellée Autriche-antérieure; de la haute & basse-Autriche, conquise au XIIIe siécle; de la Stirie, de la Carinthie, de la Carniole, des Pays-Bas, du Burgau, des quatre villes Forestières, du Brisgau, du Frioul, du Tirol, du Milanez, du Man-

touan, du duché de Parme & de Plaisance &c. &c.

Enfin *Marie-Thérèse* fille aînée de *Charles VI*, se fondoit sur le droit naturel qui l'appelloit à l'héritage de son père, sur une pragmatique solemnelle qui confirmoit ce droit, & sur la garantie de tout l'Empire, de l'Angleterre, de la Hollande, & de la France, & en conséquence elle se mit en possession, en dépit de tous ses rivaux, de tous les domaines qu'avoit laissé son père. Elle reçut les hommages des états d'Autriche à Vienne le 7 Novembre 1740. Les provinces d'Italie, des Pays-Bas, la Bohême lui firent leurs sermens par leurs députés. Elle gagna sur-tout l'esprit des Hongrois, en se soumettant à prêter l'ancien serment du Roi *André II* fait l'an 1222, en ces termes : " si moi ou quel-
» ques-uns de mes successeurs, en quelque
» temps que ce soit, veut enfreindre vos
» priviléges, qu'il vous soit permis, en
» vertu de cette promesse, à vous & à vos
» descendans, de vous défendre, sans pou-
" voir être traités de rebelles.

Plus les aieux de cette Auguste princesse avoient montré d'éloignement pour l'exécution de tels engagemens, plus aussi la démarche prudente dont je viens de par-

ler, rendit Marie-Thérèse extrêmement chère aux Hongrois. Ce peuple qui avoit toujours voulu secouer le joug de la maison d'Autriche, embrassa celui de ce digne rejetton de cette même maison, & après deux cent ans de séditions, de haîne & de guerres civiles, il passa tout d'un coup à l'adoration. La Reine ne fut couronnée à Presbourg que le 24 Juin 1741; elle n'en fut pas moins souveraine; elle l'étoit déja de tous les cœurs par une affabilité populaire que ses ancêtres avoient rarement exercée.

A peine avoit-elle fermé les yeux à son pere, que Frédéric III Roi de Prusse lui enleva la Silésie, après avoir gagné la bataille de Molwitz. Ce prince s'empara encore de la Moravie, & tandis que la Reine Marie-Thérèse lui résistoit à peine, Charles-Albert électeur de Bavière, aidé des armes Françoises & Saxonnes, attaqua le reste de la maison d'Autriche. Il se rendit maître de Passau, arriva à Lintz, capitale de la Haute-Autriche, poussa des partis jusqu'à trois lieues de Vienne, & fit faire une sommation au comte de Kevenhuller gouverneur de cette ville, qui de son côté se prépara à la hâte à soutenir un siége.

Déja l'électeur de Bavière avoit été cou-

ronné archiduc d'Autriche à Lintz; il venoit de prendre la couronne de Bohême à Prague, & delà il avoit été à Francfort recevoir celle d'Empereur sous le nom de Charles VII. Aucune des puissances qui avoient si solemnellement garanti la pragmatique sanction, ne se mettoit en devoir de la soutenir, & la fille de tant d'Empereurs se vit une année entière sans secours & sans autre espérance que dans son courage. Ses alliés demeuroient dans le silence; le partage de ses états paroissoit assuré.

Plus la ruine de Marie-Thérèse paroissoit inévitable, plus elle eut de courage. Le sang de tant d'Empereurs qui couloit dans les veines de cette princesse, ne lui laissa pas seulement l'idée de démembrer son patrimoine; elle étoit impuissante, mais intrépide.

Son premier soin d'abord fut d'assurer au grand duc de Toscane son époux, le partage de toutes ses couronnes, sous le nom de co-régent, sans perdre en rien de sa souveraineté, & sans enfreindre la pragmatique sanction, elle se flattoit dans ses premiers momens que les dignités dont elle ornoit ce prince, lui préparoient la couronne Impériale. Mais Marie-Thérèse n'avoit point d'argent, & ses troupes fort

diminuées, étoient dispersées dans ses vastes états.

Elle étoit sortie de Vienne, & s'étoit jettée entre les bras des Hongrois, si sévérement traités par son pere & par ses aïeux. Ayant assemblé les quatre ordres de l'état à Presbourg, elle y parut tenant entre ses bras, son fils aîné l'archiduc Joseph, presque encore au berceau & leur parlant en Latin, langue dans laquelle elle s'exprimoit bien, elle leur dit à-peu-près ces propres paroles. “ Abandonnée de mes „ amis, persécutée par mes ennemis, atta- „ quée par mes plus proches parens, je „ n'ai de ressource que dans votre fidélité, „ dans votre courage, & dans votre cons- „ tance; je mets en vos mains la fille & „ le fils de vos Rois, qui attendent de „ vous leur salut. Tous les Palatins attendris & animés tirent leurs sabres en s'écriant, *Moriamur pro Rege nostro Mariâ-Theresiâ*, *Mourons pour notre Roi Marie-Thérèse.* Ils donnent toujours le tître de Roi à leur Reine. Jamais princesse n'avoit mieux mérité ce tître. Ils versoient des larmes en faisant serment de la défendre; elle seule retint les siennes; mais quand elle fut retirée avec ses filles d'honneurs, elle laissa couler en abondance des pleurs

que ſa fermeté avoit retenus. Elle étoit enceinte alors, & il n'y avoit pas longtemps qu'elle avoit écrit à la ducheſſe de Lorraine ſa belle-mere, *J'ignore encore s'il me reſtera une ville pour y faire mes couches.*

Dans l'état où nous avons vu Marie-Thérèſe, cette princeſſe excitoit le zèle de ſes Hongrois : elle ranimoit en ſa faveur, l'Angleterre & la Hollande, qui lui donnoient des ſecours d'argent ; elle agiſſoit dans l'empire ; elle négocioit avec le Roi de Sardaigne, & ſes provinces lui fourniſſoient des ſoldats. Et c'eſt dans l'inſtant que le maréchal de Saxe à la tête d'une armée Françoiſe envahiſſoit les Pays-Bas & que les affaires de Marie-Thérèſe paroiſſoient les plus déſeſpérées, qu'elle mit avec joie la couronne Impériale ſur la tête de ſon époux. Il avoit été élu le 13 Septembre 1745 & fut couronné à Francfort le 4 Octobre ſuivant. Enfin par ſa prudence, ſon courage & ſes autres vertus qui lui avoient acquis les cœurs des nations de l'Europe, elle vint à bout, en vertu du traité de paix conclu à Aix-la-Chapelle en 1748, de ſe maintenir dans la poſſeſſion des vaſtes états qui lui étoient échus par la mort de ſon pere.

Cette grande Reine conſerva durant tout

ſon regne, cette affabilité populaire que ſes ancêtres avoit rarement exercée ; elle bannit cette étiquête & cette morgue qui peuvent rendre le trône odieux, ſans le rendre plus reſpectable. L'archiducheſſe Marie-Eliſabeth, ſa tante, gouvernante des Pays-Bas, n'avoit jamais mangé avec perſonne, Marie-Thérèſe admettoit à ſa table toutes les Dames & tous les officiers de diſtinction. Les députés des états lui parloient librement, jamais elle ne réfuſa d'audience, & jamais on n'en ſortit mécontent d'elle.

L'inauguration de cette grande Reine ſe fit à Namur avec une pompe & une magnificence extraordinaires le 4 Mai 1744, ſous la direction de ſon excellence Charles-Emmanuël, prince de Gavre, gouverneur de la ville & province, qui repréſenta la ſouveraine. Et comme les ſiècles paſſés ne nous offrent rien de comparable à la magnificence avec laquelle cette auguſte cérémonie a été ſolemniſée, le lecteur me ſaura peut-être gré de lui donner la deſcription de fêtes qui furent données à cette occaſion. On la trouvera à la fin de cet ouvrage, telle que je l'ai tirée d'une relation imprimée en l'année 1744.

Marie-Thérèſe née le 13 Mai 1717, après un regne glorieux de 40 ans, mourut à

Vienne en Autriche le 29 Novembre 1780, dans la 64e année de son âge, au grand regret de toute l'Europe, & principalement de ses sujets qui l'aimoient jusqu'à l'adoration. Ses obsèques se firent d'abord à Namur dans l'église cathédrale de Saint-Aubain le 29 & 30 Décembre 1780, avec un appareil funèbre aussi pompeux qu'extraordinaire, & ensuite dans toutes les autres églises de la ville. Tous les corps & les métiers de Namur, se signalerent à l'envi dans les services solemnels qu'ils firent chanter les uns après les autres pour le repos de l'ame de cette auguste souveraine.

Elle avoit épousé le 12 Février 1736 *François*, duc de Lorraine, qui l'année suivante devint par échange, grand duc de Toscane. Il fut déclaré co-régent en 1741, élu Empereur des Romains le 13 Septembre & couronné le 4 Octobre suivant. Il mourut le 18 Août 1765, & ses obsèques furent célèbrés à Namur le 28 & 29 Novembre de la même année dans l'église des pères Dominicains, qui tenoit alors lieu de cathédrale, pendant qu'on construisoit l'église moderne de Saint-Aubain.

Du mariage de ces deux illustres époux, sortirent cinq archiducs & huit archiduchesses, savoir :

L'archiduc *Joseph-Benoît* né le 13 Mars 1741, aujourd'hui Empereur des Romains glorieusement regnant sous le nom de *Joseph II.*

L'archiduc *Charles*, décèdé depuis plusieurs années, encore jeune.

L'archiduc *Pierre-Léodold-Joseph*, grand duc de Toscane, né le 5 Mai 1747, marié à *Marie-Louise* infante d'Espagne.

L'archiduc *Ferdinand-Charles*, gouverneur & capitaine général de la Lombardie Autrichienne, né le 1 Juin 1754, marié à *Marie-Béatrix*, fille & héritière de *Hercule Renaud* d'*Est*, duc de Modène.

L'archiduc *Maximilien-François*, grand maître de l'ordre-Teutonique, archévêque & électeur de Cologne, & évêque de Munster, né le 8 Décembre 1756.

L'archiducheſſe *Marie-Anne*, née le 6 Octobre 1738.

L'archiducheſſe *Marie-Christine*, née le 13 Mai 1742, mariée à S. A. R. le duc *Albert de Saxe-Teschen*, nommés conjointement lieutenans, gouverneurs & capitaines généraux des Pays-Bas.

L'archiducheſſe *Marie-Elizabeth*, née le 13 Août 1743.

L'archiducheſſe *Marie-Amélie*, née le 26 Février 1746, mariée à Dom *Ferdinand d'Espagne*, duc de Parme.

L'archiducheſſe *Charlotte-Louiſe*, née le 13 Août 1752, marié à *Ferdinand IV*, Roi de Naples & de Sicile.

L'archiducheſſe *Marie-Antoinette*, née le 2 Novembre 1755, mariée à *Louis XVI*, Roi de France.

La ſeptième & la huitième de ces archiducheſſes ſont mortes en bas âge.

L'archiducheſſe *Marie-Elizabeth-Lucie*, ſœur de l'Empereur *Charles VI*, gouvernante générale des Pays-Bas, étant venue à mourir, comme nous avons vu, en 1741, la Reine *Marie-Thérèſe* lui donna pour ſucceſſeur dans ce gouvernement, le comte *Fréderic de Harrach* qui le tint juſqu'en 1744, auquel temps l'archiducheſſe *Marie-Anne d'Autriche*, fille du même Empereur, & épouſe de S. A. R. le duc *Charles de Lorraine* & de *Bar*, fut nommée par la Reine ſa ſœur gouvernante générale des Pays-Bas, conjointement avec le duc ſon époux, qui àprès le décès de ſon auguſte épouſe, conſerva le gouvernement général juſqu'à ſa mort arrivée le 4 Juillet 1780.

JOSEPH II,

EMPEREUR ET ROI, &c. &c.

COMTE DE NAMUR,

Aujourd'hui glorieusement regnant.

JOseph-Benoît archiduc d'Autriche, nâquit, comme nous avons dit à Vienne le 13 Mars 1741. Il fut élu Roi des Romains le 27 Mars 1764, couronné Empereur sous le nom de *Joseph II* le 18 Août 1765, co-régent la même année, & hérita de tous les états de la maison d'Autriche, à la mort de l'Impératrice Reine, *Marie-Thérèse* sa mère, arrivée le 29 Novembre 1780.

Il fut inauguré comte de Namur le 27 Août 1781, sous la direction de son excellence le prince *François Rase de Gavre*, gouverneur & capitaine général de la province de Namur, & depuis chevalier de l'ordre de la Toison-d'Or; & comme cette cérémonie ne fut ni moins brillante, ni moins pompeuse que celle qui fut fait à l'occasion de l'inauguration de son auguste

mère

mère, j'en donnerai également la description ci-après.

Ce grand prince a été marié deux fois. Il épousa en premières nôces le 6 Octobre 1760, *Elizabeth*, princesse de Parme, née le 31 Décembre 1741, morte le 27 Novembre 1763. Il en eut deux enfans : l'archiduchesse *Thérèse* née le 20 Mars 1762, morte le 23 Janvier 1770, & l'archiduchesse N. qui mourut en naissant le 24 Novembre 1763. Il se maria en secondes nôces, à *Joseph-Antoinette de Bavière*, née le 30 Mars 1739, morte sans enfans le 28 Mai 1767.

Ce monarque, digne fils de la plus accomplie de toutes les Reines qui furent jamais, est un des plus grands Empereurs que l'Empire d'Occident ait eus depuis *Charlemagne*, en valeur, en sagesse & en bonté. Sa présence inspire à tout le monde partout où il se trouve, la plus vive joie. L'amour, le respect & l'admiration pour sa sacrée personne, s'expriment & se manifestent dans tous ceux qui ont le bonheur d'être à portée d'admirer l'affabilité, la douceur & la popularité de ce monarque. Enfin on l'admireroit s'il étoit particulier; & la pourpre qui réhausse d'ordinaire l'éclat des belles qualités, reçoit du lustre de toutes les siennes.

„ *Hic vir non ipso, quem regit, arte*
„ *minor. Ovid. Trist. l.* 5 *eleg* 3.

Après la mort de S. A. R. le duc *Charles de Lorraine* lieutenant, gouverneur & capitaine général des Pays-Bas, Sa Majesté notre auguste souverain nomma à ce gouvernement, l'archiduchesse *Marie-Christine* sa sœur, conjointement avec S. A. R. le duc de Saxe-Teschen son époux, à la grande satisfaction des peuples des Pays-Bas.

Fin du deuxième volume.

TABLE DES MATIERES

Contenues dans les deux premiers Volumes.

A.

B.

D

E.

I.

K.

L.

... on de ses ar

... est ravag

... ment de Na

... cette ville

... les Liégeois

... Baudui

... comte

... succès, 163

... Namur, 239

... I, 244

... est an

... 294

... 295

... ration d'un

... de Saint

... prévôté

... premier

... devant cette

... domination des

... prévôté des

... Guillaume

... agrandissemens

... I, Ib.

... & Hers

... sont bannis

... comte

... I, 1

... comtes de Namur, I, 337, 338

S.

T.

Fin de la table des matières.

ERRATA.

TOME I.

Page 424 ligne 3 dans Namur, *lisez* dans l'église des Franciscains à Namur.

TOME II.

2 ligne 25 on voit, *lisez* on vit.
65 ligne 16 Morbais, *lisez* Marbais.
76 ligne 21 Louis de Vianden, *lisez* Louis de Viane.
79 ligne 3 Egkefée, *lisez*, Eghezée.
124 ligne 10 ville enceinte, *lisez* vieille enceinte,
126 ligne 12 Bellœuil, *lisez* Baillieul.
135 ligne 28 idem.
154 ligne 29 Chotelineau, *lisez* Chatelineau.
219 ligne 6 on se divertit, *lisez* on le divertit.



